

An aerial photograph of a city, likely Quebec, with a bright, circular light source in the center, creating a lens flare effect. The city's streets and buildings are visible in a light, desaturated tone.

STATISTIQUES 2008

sur la criminalité au Québec

Ministère de la Sécurité publique
Novembre 2009

Le présent document peut être consulté dans le site Internet du ministère de la Sécurité publique à l'adresse suivante : <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca>

Ce document a été préparé par la Direction de la prévention et du soutien dont les coordonnées sont :

2525, boul. Laurier, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : 418 646-6777 poste 60039
Télécopieur : 418 646-3564
Courriel : infocom@misp.gouv.qc.ca

Analyse : Valérie Rioux
Traitement des données : Tho Thanh Ly
Révision linguistique : Direction des communications
Coordination : Jean-François Boucher

Dépôt légal - 2009
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-57216-9 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-57217-6 (PDF)
ISSN 1496-2322 (version imprimée)
ISSN 1710-615X (PDF)

@ Gouvernement du Québec, 2009

| FAITS SAILLANTS |

- La tendance à la baisse de la criminalité au Québec s'est poursuivie en 2008. Le taux global de criminalité a diminué de 1,4 %, une baisse toutefois plus modérée qu'en 2007. Avec un total de 385 725 infractions au Code criminel, excluant les infractions relatives à la conduite de véhicules, la légère baisse du taux de criminalité se traduit par environ 2 000 infractions de moins qu'en 2007.
 - Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité, par l'entremise duquel les statistiques sur la criminalité sont recueillies, a subi plusieurs modifications en 2008, lesquelles ont eu des impacts d'ordre méthodologique. Parmi les plus importantes, notons que certaines infractions, auparavant comptabilisées dans la catégorie des autres infractions au Code criminel, le sont dorénavant dans celle des infractions contre la personne.
 - Pour une deuxième année consécutive, on observe une baisse des infractions contre la propriété en 2008 (-2 %). Comme ces infractions composent les deux tiers des infractions criminelles au Québec (excluant celles relatives à la conduite de véhicules) leur recul est à l'origine de la baisse globale de la criminalité déclarée.
 - En 2008, les organisations policières ont enregistré quelque 1 000 infractions contre la personne de plus qu'en 2007, ce qui a eu pour effet de faire augmenter légèrement le taux d'infractions par 100 000 habitants (>1 %).
 - Le taux d'infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants est demeuré stable en 2008 (-0,8 %). Cette stabilité s'explique en partie par la faible variation des infractions impliquant le cannabis (+149), lesquelles déterminent largement l'évolution des statistiques relatives aux drogues et aux stupéfiants.
 - La répartition des infractions au Code criminel enregistrées par les forces policières a connu peu de changements au cours des dernières années. En 2008, les infractions contre la propriété continuent toujours d'être les plus nombreuses, représentant un peu plus de deux infractions au Code criminel sur trois. Moins nombreuses, les infractions contre la personne représentent une infraction sur cinq et les autres infractions au Code criminel une sur dix.
 - Les taux d'infractions liées à la prostitution (-45 %), les tentatives de meurtre (-22 %) et les vols de véhicules à moteur (-15 %) ont connu les plus fortes baisses par 100 000 habitants en 2008. Parmi les infractions qui enregistrent des hausses, arrivent en tête, les actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite (+28 %), suivis par les infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes (+15 %), les autres infractions contre la personne (+12 %) et les crimes d'incendie (+11 %).
-

- Alors que 8 % de la population québécoise était âgée de 12 à 17 ans en 2008, ce groupe d'âge formait 17 % des auteurs présumés ayant commis des infractions au Code criminel au cours de l'année.
- Bien qu'elles puissent être trompeuses et doivent être interprétées avec la plus grande prudence, les données préliminaires sur les auteurs présumés démontrent une baisse de 10 % du taux de jeunes auteurs présumés en 2008, qui s'élève à 4 109 infractions par 100 000 jeunes.
- Pour 2008, la répartition des auteurs présumés selon le sexe est quasi identique aux années antérieures alors que les femmes demeurent nettement minoritaires parmi les auteurs présumés, ne comptant que pour un auteur présumé sur six (17 %). Quelle que soit la catégorie d'infractions, les taux d'auteurs présumés pour les hommes sont plus de quatre fois supérieurs à ceux des femmes.

| TABLE DES MATIÈRES |

FAITS SAILLANTS	3
TABLE DES MATIÈRES	5
LISTE DES GRAPHIQUES, TABLEAUX ET ENCADRÉS	7
INTRODUCTION	13
1. NOTES MÉTHODOLOGIQUES	15
1.1 Programme de déclaration uniforme de la criminalité	15
1.2 Source de données démographiques	16
1.3 Statistiques sur les infractions	16
1.4 Statistiques sur le classement des dossiers	18
1.5 Statistiques sur les victimes	19
1.6 Statistiques sur les auteurs présumés	20
2. ANALYSE DE LA CRIMINALITÉ DÉCLARÉE AU QUÉBEC EN 2008	23
2.1 Les infractions au Code criminel	26
2.1.1 Légère baisse de la criminalité au Québec en 2008	26
2.1.2 La tendance décroissante de la criminalité contre la propriété se poursuit en 2008	27
2.1.3 Une légère croissance des taux de criminalité contre la personne	31
2.1.4 Les autres infractions au Code criminel affichent une légère hausse en 2008	37
2.2 Les infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants	41
2.2.1 Pour une deuxième année consécutive, le taux d'infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants demeure stable	41
2.3 Portrait des auteurs présumés	45
2.3.1 Portrait de la criminalité juvénile	45
2.3.2 Portrait de la criminalité selon le sexe	48
3. TABLEAUX STATISTIQUES SUR LA CRIMINALITÉ AU QUÉBEC	51
3.1 Tableaux pour le Québec – Série 1	51
3.2 Tableaux selon la région – Série 2	65
3.3 Tableaux selon les territoires des corps de police municipaux – Série 3	77
3.4 Tableaux sur l'évolution de la criminalité – Série 4	81
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	87
ANNEXE 1: ÉVOLUTION DES INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS SELON LE TYPE DE SUBSTANCE, QUÉBEC, 1999 À 2008	89
ANNEXE 2 : DÉTAILS DES INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE SELON LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME DUC EN 2008	91
ANNEXE 3 : LISTE DES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX EN ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2008	93



| LISTE DES GRAPHIQUES, TABLEAUX ET ENCADRÉS |

Graphiques

Graphique 1 :	Évolution du taux de criminalité, Québec, 1999 à 2008	26
Graphique 2 :	Évolution du taux de criminalité contre la propriété, Québec, 1999 à 2008	28
Graphique 3 :	Taux d'infractions contre la propriété selon la catégorie d'infractions, Québec, 2007 et 2008	28
Graphique 4 :	Évolution du taux de criminalité contre la personne, Québec, 1999 à 2008	32
Graphique 5 :	Taux d'infractions contre la personne selon la catégorie d'infractions, Québec, 2007 et 2008	33
Graphique 6 :	Évolution du taux de criminalité pour les autres infractions au Code criminel, Québec, 1999 à 2008	38
Graphique 7 :	Taux des autres infractions au Code criminel selon la catégorie d'infractions, Québec, 2007 et 2008	39
Graphique 8 :	Évolution du taux d'infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants, Québec, 1999 à 2008	41
Graphique 9 :	Répartition des infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants, Québec, 2007 et 2008	42
Graphique 10 :	Évolution du taux d'auteurs présumés d'infractions au Code criminel chez les jeunes de 12 à 17 ans, Québec, 1999 à 2008	46
Graphique 11 :	Proportion des jeunes de 12 à 17 ans et des adultes parmi les auteurs présumés selon la catégorie d'infractions, Québec, 2008	47

Graphique 12 :	Évolution du taux d’auteurs présumés d’infractions au Code criminel pour les hommes et les femmes, Québec, 1999 à 2008	49
----------------	--	----

Tableaux

Tableaux pour le Québec

Tableau 1.1 :	Infractions selon la catégorie d’infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2007 et 2008	52
Tableau 1.2 :	Infractions classées par ou sans mise en accusation, selon la catégorie d’infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2008	53
Tableau 1.3 :	Victimes d’infractions selon la catégorie d’infractions au Code criminel, Québec, 2007 et 2008	54
Tableau 1.4 :	Victimes d’infractions jeunes et adultes selon le sexe et la catégorie d’infractions au Code criminel, Québec, 2008	55
Tableau 1.5 :	Victimes d’infractions selon le groupe d’âge et la catégorie d’infractions au Code criminel, Québec, 2008	56
Tableau 1.6 :	Victimes d’infractions selon la relation avec l’auteur présumé et la catégorie d’infractions au Code criminel, Québec, 2008	57
Tableau 1.7 :	Auteurs présumés selon la catégorie d’infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2007 et 2008	58
Tableau 1.8 :	Auteurs présumés jeunes et adultes selon la catégorie d’infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2008	59
Tableau 1.9 :	Auteurs présumés jeunes et adultes selon le sexe et la catégorie d’infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2008	60

Tableau 1.10 :	Taux d’auteurs présumés chez les jeunes et les adultes selon le sexe et la catégorie d’infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2008	61
Tableau 1.11 :	Auteurs présumés selon le groupe d’âge et la catégorie d’infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2008	62
Tableau 1.12 :	Taux d’auteurs présumés selon le groupe d’âge et la catégorie d’infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2008	63

Tableaux selon la région

Tableau 2.1 :	Infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales selon la région, Québec, 2008	66
Tableau 2.2 :	Victimes d’infractions au Code criminel, Québec, 2007 et 2008	67
Tableau 2.3 :	Victimes d’infractions au Code criminel, jeunes et adultes selon le sexe et la région, Québec, 2008	68
Tableau 2.4 :	Victimes d’infractions au Code criminel selon le groupe d’âge et la région, Québec, 2008	69
Tableau 2.5 :	Taux de victimes d’infractions au Code criminel selon le groupe d’âge et la région, Québec, 2008	70
Tableau 2.6 :	Victimes d’infractions au Code criminel selon la relation avec l’auteur présumé et la région, Québec, 2008	71
Tableau 2.7 :	Auteurs présumés d’infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales selon la région, Québec, 2008	72
Tableau 2.8 :	Auteurs présumés d’infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, jeunes et adultes, selon le sexe et la région, Québec, 2008	73

Tableau 2.9 : Auteurs présumés d’infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales selon le groupe d’âge et la région, Québec, 2008 74

Tableau 2.10 : Taux d’auteurs présumés d’infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales selon le groupe d’âge et la région, Québec, 2008 75

Tableaux selon les territoires des corps de police municipaux

Tableau 3.1 : Infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales selon le territoire du corps de police municipal, Québec, 2008 78

Tableau 3.2 : Infractions au Code criminel classées par ou sans mise en accusation selon le territoire du corps de police municipal, Québec, 2008 79

Tableaux sur l’évolution de la criminalité de 1999 à 2008

Tableau 4.1 : Évolution des infractions selon la catégorie d’infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 1999 à 2008 82

Tableau 4.2 : Évolution du taux de criminalité selon la catégorie d’infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 1999 à 2008 83

Tableau 4.3 : Évolution du nombre d’auteurs présumés adultes et jeunes selon la catégorie d’infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 1999 à 2008 84

Tableau 4.4 : Évolution du taux d’auteurs présumés chez les adultes et les jeunes selon la catégorie d’infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 1999 à 2008 85

Encadrés

Encadré 1 :	La classification des catégories d'infractions dans le Programme DUC 2.....	16
Encadré 2 :	L'indice de gravité de la criminalité : son calcul.....	21
Encadré 3 :	La répartition des infractions au Code criminel.....	23
Encadré 4 :	Une criminalité au Québec plus faible et de moindre gravité que la moyenne canadienne.....	27
Encadré 5 :	La déclaration des infractions à la police aurait-elle influencé l'évolution des statistiques officielles de la criminalité?	30
Encadré 6 :	Quelques données sur les crimes haineux	34
Encadré 7 :	Modification au dénombrement des vols qualifiés	35
Encadré 8 :	L'évolution de l'Indice de gravité de la criminalité depuis dix ans.....	36
Encadré 9 :	Modification au mode de calcul des infractions relatives à l'utilisation de monnaie contrefaite	40
Encadré 10 :	Tendances des infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants selon le type de substance de 1999 à 2008	44



| INTRODUCTION |

Chaque année, grâce aux données recueillies par les services policiers dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), le ministère de la Sécurité publique (MSP) réalise le rapport Statistiques sur la criminalité au Québec. Ce rapport permet de suivre de près la nature et l'étendue de la criminalité enregistrée dans la province. Les données qui y sont présentées font état des événements criminels¹ signalés ou connus de la police et pour lesquels, après vérification, celle-ci estime qu'une infraction a été commise. Bien que les données policières ne couvrent pas la totalité de l'activité criminelle dans la province, réglementées par un programme rigoureux, qui est uniforme à travers le pays et implanté depuis plus de 40 ans, elles en constituent les indicateurs les plus fiables pour examiner le volume et la nature de la criminalité commise au Québec annuellement.

Le premier chapitre fournit de l'information sur la compilation, le traitement des données, et les éléments statistiques utilisés pour la présentation et l'analyse des tableaux statistiques. Le Programme DUC faisant l'objet périodiquement de modifications, ce chapitre présente également l'information sur les changements méthodologiques survenus au cours de la dernière année.

Le deuxième chapitre est consacré à l'analyse du portrait statistique de la criminalité au Québec. Ce chapitre dépeint les changements enregistrés en 2008 et les analyse au regard de l'évolution des tendances au cours des dernières années. L'analyse réalisée fait état tant de la criminalité globale que des différentes catégories d'infractions au Code criminel (sauf les infractions relatives à la conduite de véhicules) et des infractions relevant de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. Le profil des auteurs présumés complète l'analyse.

Enfin, le dernier chapitre comprend 28 tableaux statistiques, répartis en quatre séries, présentant les plus récentes données statistiques recueillies. La première série de tableaux porte sur les infractions commises, sur les auteurs présumés ainsi que sur les victimes de crimes contre la personne et de crimes relatifs à la conduite de véhicules. Les tableaux des séries 2 et 3 présentent une vue d'ensemble de la criminalité respectivement dans les dix-sept régions administratives du Québec et selon les territoires desservis par les territoires des corps de police municipaux. Enfin, les tableaux de la série 4 tracent l'évolution de la criminalité et des auteurs présumés au cours des dix dernières années.

¹ Les règles de déclaration du Programme DUC définissent l'événement criminel comme une situation qui est survenue généralement dans le même lieu, qui implique une même personne ou un même groupe de personnes et qui s'est produite au cours d'une même période.

Il est à noter que la Direction de la prévention et du soutien du ministère de la Sécurité publique publie également deux autres rapports statistiques annuels sur la criminalité, portant sur la violence conjugale et sur les agressions sexuelles. De plus, afin de répondre à certaines questions plus précises, des bulletins thématiques sont aussi produits régulièrement.

| CHAPITRE 1 : NOTES MÉTHODOLOGIQUES |

Les notes méthodologiques fournissent diverses indications utiles à la compréhension des tableaux statistiques. Pour tout renseignement supplémentaire, le lecteur est invité à communiquer avec la Direction de la prévention et du soutien, dont les coordonnées sont indiquées au verso de la page couverture.

1.1 Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Les données sur la criminalité sont recueillies dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité selon des règles communes et partagées partout au Canada. Ce programme, qui est administré par le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ), offre deux méthodes de collecte des données : le programme agrégé et le système de rapport fondé sur l'affaire (ou l'événement). Le programme agrégé, mis en œuvre en 1962, correspond au Programme DUC 1. Le système de rapport fondé sur l'affaire, dont l'implantation initiale s'est amorcée en 1988 et qui continue d'évoluer en fonction des nouveaux besoins d'information, se réfère au Programme DUC 2. Au MSP, l'exploitation de la banque de données de l'ensemble du Québec en DUC 1 débute en 1979 et celle en DUC 2, en 1997.

Les organisations policières du Québec, comme celles ailleurs au Canada, ont la responsabilité légale de colliger des données sur les infractions criminelles survenues sur leur territoire, en utilisant l'une ou l'autre des deux méthodes de collecte du Programme de déclaration uniforme de la criminalité. La majorité des corps de police, soit les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et certains corps et services de police autochtones, utilisent le Programme DUC 2². Les statistiques sur la criminalité déclarée à l'aide de ce programme sont celles utilisées dans ce rapport³.

Aux fins de la présente publication, **les données de 2008 sont celles enregistrées avant le 1^{er} mars 2009**, date de l'extraction fixée par le MSP. La banque de données sur les événements criminels déclarés étant dynamique, l'extraction des données d'une année est réalisée trois mois après le début de l'année suivante. Il est ainsi possible de présenter l'information la plus juste, notamment en ce qui a trait à celle traitant de l'auteur présumé ainsi que du classement du dossier, où les données sont souvent colligées après quelques mois d'enquête. À cette occasion également, les données de l'année précédente sont actualisées et deviennent les données définitives.

² Le Programme DUC 2 est constitué de trois banques de données, selon qu'il s'agit des événements, des victimes et des auteurs présumés. Ces banques permettent de relier toutes les données propres à un événement particulier. Les possibilités analytiques sont donc plus grandes que celles du programme agrégé (DUC 1).

³ Puisque Statistique Canada diffuse, depuis 2008, les statistiques sur la criminalité au Canada à partir du Programme DUC 2, les tableaux de la série 4 sur l'évolution de la criminalité sont dorénavant présentés sous ce format.

1.2 Sources de données démographiques

Les données démographiques utilisées dans ce rapport pour le calcul des taux du nombre d'infractions, de victimes ou d'auteurs présumés dans la population proviennent de Statistique Canada. Cependant, pour le calcul du taux de criminalité sur les territoires des corps de police municipaux, les niveaux de population sont issus des données démographiques établies annuellement par décret gouvernemental et publiées dans la *Gazette officielle du Québec*. Ces données représentent la référence de population utilisée pour l'administration courante des municipalités.

1.3 Statistiques sur les infractions

Les renseignements sur les événements criminels enregistrés dans le Programme DUC permettent de produire les statistiques sur les infractions, et ce, conformément à un ensemble de catégories et de définitions approuvées par les organisations policières. Les infractions criminelles sont réparties en quatre grandes catégories, soit les infractions contre la personne, celles contre la propriété, les autres infractions au Code criminel et les infractions relatives à la conduite de véhicules.

Encadré 1 - La classification des catégories d'infractions dans le Programme DUC 2

INFRACTIONS À DES LOIS FÉDÉRALES

INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL SELON LE PROGRAMME DUC 2

- *Infractions contre la personne*⁴

Homicide, négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort, tentative et complot en vue de commettre un meurtre, voies de fait, agression sexuelle, autres infractions d'ordre sexuel, enlèvement ou séquestration, vol qualifié et extorsion, harcèlement criminel, menaces et autres infractions contre la personne.

- *Infractions contre la propriété*

Crime d'incendie, introduction par effraction, vol de véhicules à moteur, vol de plus de 5 000 \$, vol de 5 000 \$ ou moins, possession de biens volés, fraude⁵ et méfait.

⁴ Plusieurs modifications ont été apportées aux infractions regroupées dans la grande catégorie des infractions contre la personne, dont les détails sont présentés à l'annexe 2.

⁵ Les différentes façons frauduleuses d'obtenir des biens ou des services peuvent être, entre autres : par carte de service, par chèque, par clonage de carte de service, par guichet automatique, par supposition de personne, par ordinateur, par changement d'étiquette, sous forme de télémarketing, de fausses réclamations d'assurance, de valeurs mobilières ou d'autres instruments financiers.

Encadré 1 - La classification des catégories d'infractions dans le Programme DUC 2 (suite)

• *Autres infractions au Code criminel*

Prostitution, infractions relatives aux armes à feu et autres armes, infractions contre l'administration de la loi et de la justice⁶, actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite⁷ et autres crimes⁸.

• *Infractions relatives à la conduite de véhicules*

Conduite avec facultés affaiblies, délit de fuite et autres infractions relatives à la conduite de véhicules⁹.

INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS

(Loi réglementant certaines drogues et autres substances)

Possession, trafic, possession aux fins de trafic, importation et exportation, production, ordonnances médicales, autres infractions à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et certaines infractions à la Loi sur les aliments et drogues.

INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES

Loi sur la faillite et l'insolvabilité, de l'impôt sur le revenu, sur la marine marchande du Canada, sur la santé publique, sur les douanes, sur la concurrence, sur l'accise, sur le système de justice pénale pour les adolescents, sur l'immigration et la protection des réfugiés, sur les armes à feu, sur la défense nationale, sur les explosifs, sur le transport interprovincial et les autres lois fédérales.

INFRACTIONS À DES LOIS PROVINCIALES

Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques, sur l'assurance automobile du Québec, concernant l'impôt sur le tabac, sur les loteries et courses et autres lois provinciales.

⁶ Les infractions contre l'administration de la loi et de la justice regroupent, entre autres : infractions aux règles de liberté sous caution, manquement aux conditions de probation, évasion d'une garde légale, entrave à un fonctionnaire ou à un agent de la paix, défaut de comparaître et détenu en liberté illégale.

⁷ Les actes contraires aux bonnes mœurs ou à l'inconduite regroupent, entre autres : action indécente, fait de troubler la paix, production, distribution et possession de pornographie juvénile, intrusion de nuit et nuisance publique.

⁸ Les autres crimes de cette catégorie regroupent, entre autres : monnaie contrefaite, jeux et paris, infractions contre l'ordre public, infractions ou activités liées au terrorisme ou au profit d'une organisation criminelle et recyclage des produits de la criminalité.

⁹ Les autres infractions relatives à la conduite de véhicules regroupent, entre autres : la conduite dangereuse, les poursuites, la conduite d'un véhicule pendant une interdiction et le défaut ou le refus de fournir un échantillon.

Le dénombrement des infractions varie selon les types de crimes. Dans le cas des crimes contre la personne, une infraction est calculée pour chaque victime d'un tel crime lors de l'événement criminel. Pour l'ensemble des autres délits, une seule infraction est comptabilisée pour chaque événement criminel.

Précisons qu'un événement criminel peut comprendre plus d'une infraction et que les organisations policières peuvent, conformément aux règles de déclaration du Programme DUC 2, enregistrer jusqu'à quatre infractions commises lors d'un même événement. Toutefois, pour les tableaux du présent rapport, seule l'infraction la plus grave est comptabilisée. Ainsi, les infractions contre la personne prévalent toujours sur les autres catégories d'infractions. De plus, à l'intérieur de chaque catégorie, les infractions pour lesquelles le Code criminel prévoit la sanction la plus lourde priment. L'occurrence des délits moins graves est par conséquent sous-estimée dans les statistiques présentées.

Le **taux de criminalité** est une mesure standardisée utilisée principalement pour effectuer des comparaisons dans le temps ou entre des territoires. Il exprime le rapport entre le nombre d'infractions et la population du territoire visé (par exemple, une région), calculé pour 100 000 habitants.

1.4 Statistiques sur le classement des dossiers

Les statistiques sur le classement des dossiers concernent les crimes déclarés au cours de l'année 2008 et dont le classement peut avoir été effectué jusqu'à la date fixée l'année suivante pour l'extraction des données. Les infractions sont considérées comme étant classées lorsque, au terme de l'enquête, les policiers ont amassé suffisamment de preuves et qu'au moins un auteur présumé impliqué dans l'infraction a été identifié. On distingue deux types de classements : par mise en accusation et sans mise en accusation.

D'une part, le classement par mise en accusation s'applique lorsqu'une dénonciation est portée contre un auteur présumé identifié relativement à l'infraction commise et que le dossier est transmis au procureur aux poursuites criminelles et pénales. Selon les règles de déclaration, il faut considérer la prise de décision initiale rendue par le corps policier indépendamment de toute décision qui pourrait être rendue ultérieurement par les autorités judiciaires.

D'autre part, dans le cas du classement sans mise en accusation, le corps policier choisit, pour divers motifs, de ne pas transmettre le dossier au procureur aux poursuites criminelles et pénales, bien qu'il ait identifié le ou les auteurs présumés et qu'il ait amassé suffisamment de preuves pour poursuivre. Parmi les motifs possibles¹⁰ de classement sans mise en accusation, mentionnons le décès du suspect ou du plaignant, le refus du plaignant que des accusations soient portées ou encore une raison indépendante de la volonté policière, telle qu'une directive du procureur aux poursuites criminelles et pénales.

Soulignons enfin que le ministère constate que les pratiques policières au Québec, tout comme ailleurs au Canada, ne sont pas uniformes en matière de classement des dossiers. Ainsi, les statistiques présentées au chapitre 3 (tableaux 1.2 et 3.2) pourraient, entre autres, avoir été influencées par une décision du procureur aux poursuites criminelles et pénales de porter ou non des accusations. Par conséquent, il faut interpréter les statistiques sur le classement des dossiers avec prudence.

1.5 Statistiques sur les victimes

Les données sur les victimes sont compilées uniquement dans les dossiers de crimes contre la personne¹¹ et d'infractions criminelles relatives à la conduite de véhicules.

Parmi les données sur les victimes qui peuvent être enregistrées, le Programme DUC 2 permet notamment de recueillir de l'information sur la relation qui existe entre l'auteur présumé et la victime. L'information doit être consignée de manière à établir la relation du point de vue de la victime. Les différentes natures de relation sont regroupées dans ce rapport sous quatre grandes catégories : famille¹², connaissance¹³, étranger¹⁴ et inconnu¹⁵.

10 Les autres motifs possibles regroupent, entre autres : renvoi à un programme de déjudiciarisation ou à un organisme de justice alternative, avertissement, implication de l'auteur présumé dans d'autres événements criminels, auteur présumé âgé de moins de 12 ans ainsi que suicide ou décès de l'auteur présumé ou du témoin principal.

11 Le total des victimes d'infractions contre la personne peut différer du total d'infractions contre la personne étant donné que pour certains types d'infractions contre la personne, il n'y a pas nécessairement de victime. C'est le cas des infractions contre la personne suivantes : conspiration de meurtre, incitation à un contact sexuel, leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur, bestialité, voyeurisme, décharger une arme à feu avec intention de causer des lésions, trappes susceptibles de causer des lésions corporelles, vol qualifié, extorsion, menaces, autres infractions de violence et autres infractions causant la mort.

12 La catégorie « famille » souligne l'existence de lien par le sang, le mariage ou le type d'union ou de famille. Elle englobe les désignations suivantes : conjoint (légalement, en union de fait ou partenaire d'une relation homosexuelle), ex-conjoint (légalement séparé, divorcé ou ayant cessé de vivre ensemble), parent et autre membre (enfant, famille immédiate autre qu'un parent) et parent éloigné.

13 La catégorie « connaissance » comprend : ami (ami intime dans une relation proche et affectueuse, ami de longue date et ancien ami intime), relation d'affaires (spécifique au milieu de travail ou des affaires), relation criminelle (implique des activités illégales), relation sociale (souligne le caractère ni durable, ni intime de la relation) et symbole d'autorité (position de confiance ou d'autorité qu'occupe l'auteur présumé sans être un membre de la famille).

14 Dans la catégorie « étranger », la victime a vu l'auteur présumé, mais elle ne le connaît pas.

15 Dans la catégorie « inconnu », la nature de la relation ne peut être déterminée.

Le **taux qui mesure le nombre de victimes dans la population** s'obtient par le rapport entre le nombre de victimes dans un groupe donné et la population de ce groupe (par exemple, selon le sexe, l'âge ou le territoire), calculé par tranche de 100 000 habitants.

Le Programme DUC 2 permet également de compiler des données sur l'âge de la victime. Dans ce rapport, les jeunes victimes sont regroupées selon les catégories d'âge suivantes : 0 à 11 ans, 12 à 14 ans et 15 à 17 ans, tandis que les adultes sont divisés en sept groupes. Les deux premiers sont les 18 et 19 ans et les 20 à 24 ans. Les quatre autres groupes sont subdivisés à intervalles de dix ans, soit : 25 à 34, 35 à 44, 45 à 54 et 55 à 64. Le septième groupe concerne les 65 ans et plus.

Notons que certaines pratiques policières peuvent s'appliquer lors de l'inscription de l'âge afin, entre autres, d'éviter l'identification d'un agent de la paix ou d'un autre fonctionnaire public qui, en service, serait victime d'un crime violent. Pour cette raison, dans les tableaux portant sur les jeunes et les adultes ou les groupes d'âge, le décompte des victimes ne tient pas compte de celles dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité.

1.6 Statistiques sur les auteurs présumés

Les statistiques sur les auteurs présumés font état du nombre d'auteurs présumés identifiés relativement aux infractions classées. Elles regroupent les auteurs présumés contre lesquels la police recommande de porter des accusations de même que ceux qu'elle traite différemment à la suite de l'enquête policière. Le portrait statistique est donc différent de celui des accusés que pourrait établir une autorité juridique telle que le ministère de la Justice.

Parmi les caractéristiques sur les auteurs présumés qui peuvent être enregistrées avec le Programme DUC 2 figurent, entre autres, les données relatives à l'âge. Dans le présent document, les catégories d'âge utilisées sont les mêmes que pour les victimes, ce qui permet d'établir des comparaisons entre l'âge des auteurs présumés et celui des victimes.

Par ailleurs, dans les tableaux qui différencient les taux d'auteurs présumés chez les jeunes et chez les adultes, on ne comptabilise pas les jeunes auteurs présumés de moins de 12 ans, puisqu'ils ne peuvent pas être déclarés coupables d'un crime. Toutefois, des statistiques particulières à cette catégorie de jeunes contrevenants figurent dans les tableaux selon les groupes d'âge.

Enfin, dans les tableaux portant sur les jeunes et les adultes ou les groupes d'âge, on ne tient pas compte des auteurs présumés dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité (notamment, selon les règles de déclaration, il n'y a pas de données sur l'âge dans le cas d'une société ou d'une compagnie enregistrée).

Le **taux d'auteurs présumés** mesure le nombre d'auteurs présumés de crimes dans la population. Il s'obtient par le rapport entre le nombre d'auteurs présumés dans un groupe donné et la population de ce groupe (par exemple, selon le sexe, l'âge ou le territoire), calculé par tranche de 100 000 habitants.

Encadré 2 – L'indice de gravité de la criminalité : son calcul

En avril 2009, Statistique Canada a publié les premières données sur l'Indice de gravité de la criminalité (l'Indice), une mesure complémentaire au taux de criminalité permettant d'examiner les variations annuelles de la criminalité sous l'angle de la gravité des crimes déclarés par la police. Ainsi, l'Indice prend en compte tant le volume de crimes enregistrés que leur gravité.

Pour ce faire, un poids, augmentant selon leur gravité, est attribué à chaque type d'infraction. Ce poids est calculé à partir des peines imposées par les tribunaux¹⁶ pour les infractions données, plus précisément en multipliant le taux d'incarcération et la durée moyenne des peines d'emprisonnement.

- Le **taux d'incarcération** représente la proportion de personnes reconnues coupables par les tribunaux et qui ont été condamnées à une peine d'emprisonnement pour l'infraction commise.
- La **durée moyenne des peines d'emprisonnement** représente le nombre de jours moyens de détention imposés pour les sentences d'emprisonnement.

Le nombre d'infractions pour chaque type est alors multiplié par le poids respectif qui lui est attribué. Les résultats pour chaque type d'infraction sont par la suite additionnés et ce total est divisé par la population du territoire.

¹⁶ Les données relatives aux peines imposées par les tribunaux proviennent des enquêtes de Statistique Canada sur les tribunaux de juridiction criminelle pour les adultes et les jeunes.

Encadré 2 – L'indice de gravité de la criminalité : son calcul (suite)

Pour faciliter l'interprétation et les comparaisons, Statistique Canada a normalisé l'Indice pour équivaloir à 100 pour le Canada en 2006, soit l'année de base.

$$\text{Indice} = \frac{\text{Total des infractions pondérées}}{\text{Population}} \left[\begin{array}{c} \text{total infractions pour chaque type} \\ \times \\ \text{poids attribué au type} \end{array} \right]$$

Enfin, il est à noter que des calculs sont possibles pour les trois Indices, soit :

- L'**Indice global de gravité**, qui inclut toutes les infractions au Code criminel (y compris celles relatives à la circulation de véhicules), ainsi que les infractions aux autres lois fédérales, notamment celles relatives aux drogues et aux stupéfiants.
- L'**Indice de gravité des crimes violents** fait référence uniquement aux infractions contre la personne.
- L'**Indice de gravité pour les crimes sans violence** inclut toutes les infractions sans violence, soit celles contre la propriété, les autres infractions au Code criminel, celles relatives à la conduite de véhicules et les infractions relatives aux autres lois fédérales.

| CHAPITRE 2 : ANALYSE DE LA CRIMINALITÉ DÉCLARÉE AU QUÉBEC EN 2008 |

Ce chapitre dresse le bilan de la criminalité au Québec au cours de l'année 2008 à partir des données sur la criminalité déclarées par les organisations policières dans le Programme DUC 2. La criminalité étant très diversifiée, une analyse spécifique est réalisée pour chacune des grandes catégories de crimes, soit ceux contre la personne, ceux contre la propriété et les autres infractions au Code criminel. Par la suite, l'analyse porte sur les infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants, qui relèvent de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, de même que sur le profil des auteurs présumés d'infractions.

Le cadre de cette publication ne permet pas de produire des analyses singulières pour chaque délit. Toutefois, sont présentés l'évolution des grandes catégories d'infractions au cours de la dernière année et les principaux types d'infractions qui les composent. De plus, une attention particulière est apportée aux différents éléments-clés. En fait, nous insistons pour situer l'évolution en 2008 des infractions par rapport aux tendances évolutives des dix dernières années et également, pour expliquer les récentes tendances par les changements de certains indicateurs (répartition géographique, lieu du crime, caractéristiques des victimes) de même que les événements liés à l'actualité.

Une meilleure connaissance des principales problématiques criminelles actuelles dans la province permettra donc de mieux orienter les actions, tant répressives que préventives, afin de maintenir et d'améliorer la sécurité publique au Québec.

Encadré 3 - La répartition des infractions au Code criminel

Au cours des dernières années, la répartition des infractions au Code criminel enregistrées par les forces policières a connu peu de changements au Québec. Les infractions contre la propriété continuent toujours d'être les plus nombreuses en 2008, représentant un peu plus de deux infractions au Code criminel sur trois. Moins nombreuses, les infractions contre la personne représentent, pour leur part, une infraction sur cinq et les autres infractions au Code criminel, une sur dix.

Encadré 3 - La répartition des infractions au Code criminel (suite)

• *Les infractions contre la propriété :*

Concernant le volume, la catégorie des vols de moins de 5 000 \$ continue d'être la plus importante, représentant plus d'une infraction sur quatre (27 %). Non loin derrière, même s'ils ont passablement diminué depuis les dix dernières années, les introductions par effraction (14 %) et les vols de véhicules à moteur (8 %) sont plus nombreux que l'ensemble des infractions contre la personne enregistrées annuellement. Quant aux méfaits (12 %), tout comme les trois infractions précédentes, ils représentent une part non négligeable de la criminalité dans la province.

• *Les infractions contre la personne :*

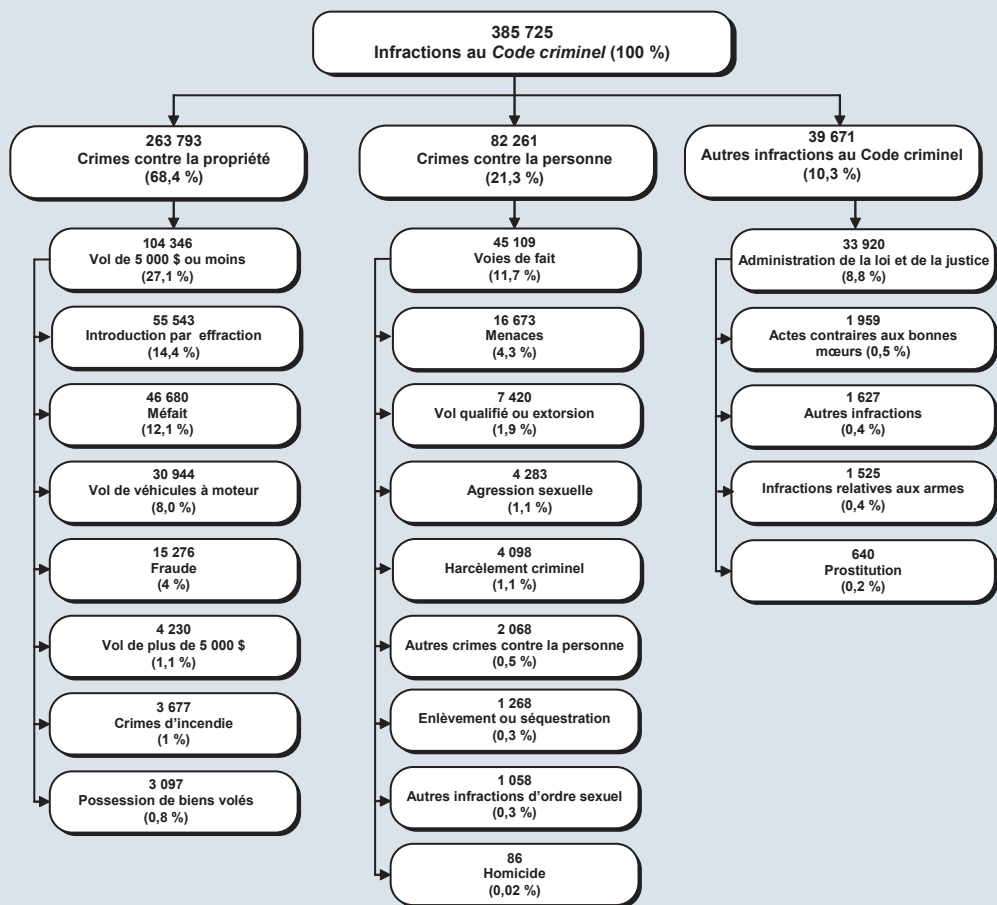
De l'ensemble des infractions contre la personne, les voies de fait sont sans contredit les infractions contre la personne les plus fréquemment signalées aux organisations policières du Québec. Alors que globalement, les infractions contre la personne comptent pour environ 20 % des infractions au Code criminel, les voies de fait représentent à elles seules la moitié de ces infractions, soit un peu plus d'une infraction au Code criminel sur dix (12 %). Trois fois moindres que les voies de fait, les menaces (4 %) constituent néanmoins la seconde infraction contre la personne en importance.

• *Les autres infractions au Code criminel :*

Pour les autres infractions au Code criminel, bien que cette catégorie ne représente globalement que 10 % de la criminalité au Québec, les infractions contre l'administration de la loi et de la justice se démarquent des autres infractions de la catégorie. En effet, elles comptent pour 9 % des infractions criminelles compilées annuellement, soit une proportion semblable aux vols de véhicules à moteur.

Encadré 3 - La répartition des infractions au Code criminel (suite)

Répartition des infractions au Code criminel, Québec, 2008



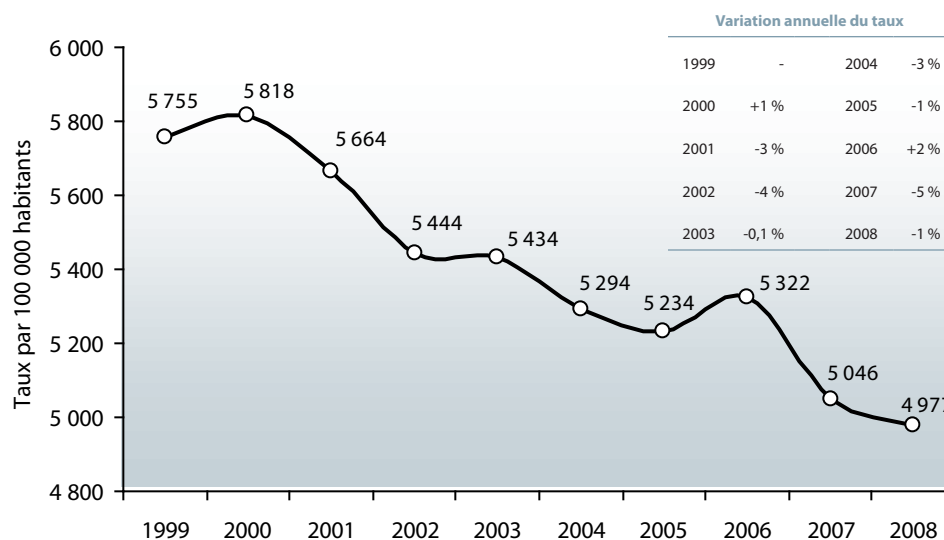
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et certains corps et services de police autochtones.

2.1 Les infractions au Code criminel

2.1.1 Légère baisse de la criminalité au Québec en 2008

Le taux de criminalité global au Québec, qui s'établit à 4 977 infractions par 100 000 habitants, a diminué encore une fois en 2008 (-1,4 %), mais de façon plus modérée qu'en 2007 (-5 %). Avec un total de 385 725 infractions déclarées au Code criminel, excluant les infractions relatives à la conduite de véhicules, la légère baisse du taux de criminalité se traduit par environ 2 000 infractions de moins qu'en 2007. Comme le démontre le graphique 1¹⁷, le taux de criminalité est en baisse pour une deuxième année consécutive. Plus largement, la diminution de 2008 s'inscrit dans un mouvement général à la baisse amorcé depuis plus de quinze ans.

Graphique 1 : Évolution du taux de criminalité, Québec, 1999 à 2008



17 Pour tenir compte des changements méthodologiques apportés au programme DUC en 2008, les taux de criminalité depuis dix ans ont fait l'objet d'une révision complète. Ainsi, les taux des dix dernières années présentés dans ce graphique peuvent différer de ceux indiqués dans les publications antérieures.

Encadré 4 – Une criminalité au Québec plus faible et de moindre gravité que la moyenne canadienne

Chaque année, par l'entremise du Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada publie un bulletin Juristat traitant des statistiques officielles de la criminalité au Canada. Ce rapport permet non seulement de découvrir les plus récentes tendances canadiennes de la criminalité, mais également d'y situer la criminalité au Québec par rapport à l'ensemble du Canada.

L'évolution de la criminalité au Québec en 2008 (-1,4 %) est similaire à celle du Canada, alors qu'à l'échelle nationale le taux global de criminalité a régressé de 5 %. Comme au cours des années précédentes, le Québec continue d'enregistrer un taux de criminalité non seulement inférieur à celui du Canada mais parmi les plus faibles au pays. En 2008, l'Ontario est la seule province à afficher un taux de criminalité inférieur à celui du Québec.

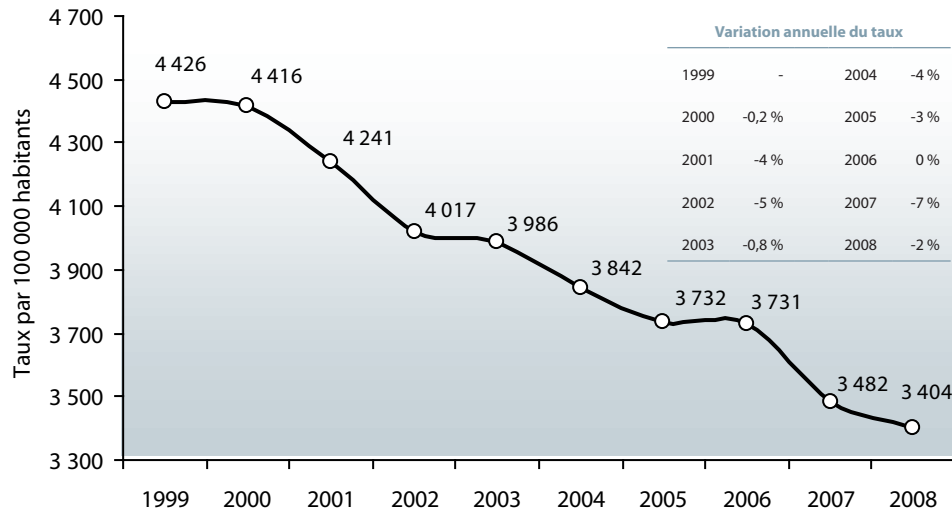
En ce qui a trait aux crimes de violence, à ceux contre la propriété et aux autres infractions au Code criminel, la position du Québec est également favorable. En effet, la province québécoise affiche des taux d'infractions inférieurs aux moyennes canadiennes pour chacune d'entre elles.

Sur le plan de l'Indice de gravité de la criminalité, les crimes enregistrés par les forces policières au Québec sont globalement de plus faible gravité que dans l'ensemble du Canada. Toutefois, lorsque l'on compare les valeurs de l'Indice du Québec à celles des autres provinces ou territoires, on constate que le Québec se positionne au 5^e rang tant pour l'Indice global que celui des crimes violents. Cette position s'explique, en partie, par le nombre élevé de vols qualifiés enregistrés dans la province puisque ces crimes sont parmi les plus graves.

2.1.2 La tendance décroissante de la criminalité contre la propriété se poursuit en 2008

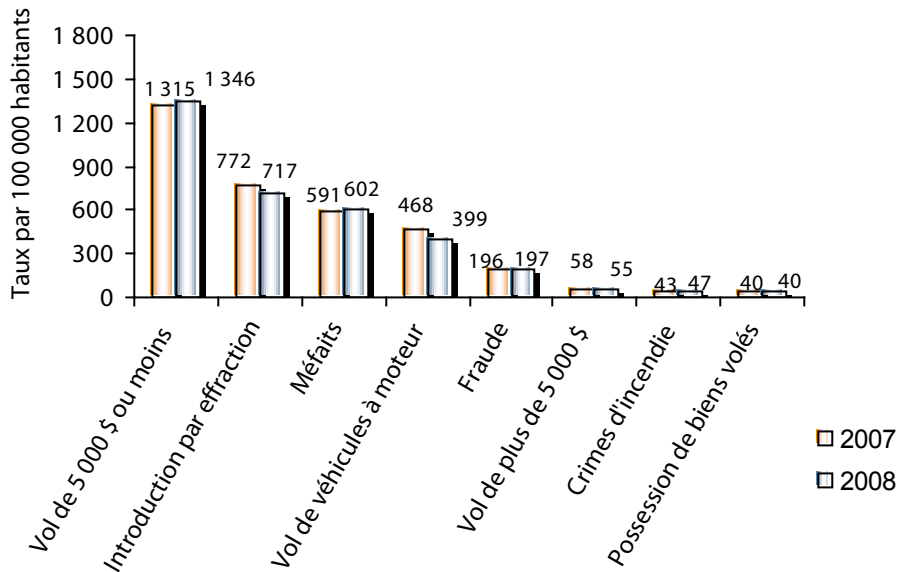
Pour une deuxième année consécutive, on observe une baisse des infractions contre la propriété en 2008. Comme ces infractions composent les deux tiers des infractions criminelles au Québec (excluant celles relatives à la conduite de véhicules), leur recul est à l'origine de la baisse globale de la criminalité déclarée. La diminution de 2 % du taux en 2008, qui se situe maintenant à 3 404 infractions par 100 000 habitants, est toutefois moindre qu'en 2007. Néanmoins, elle est comparable aux baisses annuelles enregistrées depuis cinq ans (graphique 2).

Graphique 2 : Évolution du taux de criminalité contre la propriété, Québec, 1999 à 2008



La légère baisse du taux de criminalité contre la propriété n'est toutefois pas représentative de l'évolution, au cours de la dernière année, des différentes infractions de cette catégorie. En effet, des hausses sont à signaler pour trois types d'infractions, trois autres types ont diminué et deux sont demeurées stables (graphique 3). Les tendances évolutives de quelques-unes de celles-ci ont d'ailleurs été modifiées.

Graphique 3 : Taux d'infractions contre la propriété selon la catégorie d'infractions, Québec, 2007 et 2008



En 2008, le taux d'introductions par effraction (717 infractions par 100 000 habitants) a connu une diminution non négligeable de 7 %, ce qui représente 3 783 infractions de moins. Le nombre d'introductions par effraction enregistrées annuellement par les forces policières du Québec a diminué d'un peu plus de 25 000 événements en dix ans, soit une baisse de 34 %. Néanmoins, ces infractions représentent toujours une part importante du volume de la criminalité déclarée par les organisations policières, soit un peu plus de 10 % de l'ensemble des infractions criminelles enregistrées. Soulignons que tous les types d'introductions par effraction enregistrent une diminution en 2008, soit de 6 % pour les événements commis dans les résidences, 8 % pour ceux dans les commerces et 3 % pour ceux dans les camps, chalets et roulottes.

Deux fois plus importante que celle des introductions par effraction, la baisse appréciable de 15 % du taux de vols de véhicules à moteur, qui s'établit maintenant à 399 infractions par tranche de 100 000 habitants, retient l'attention. Certains corps policiers du Québec enregistrent des baisses encore plus importantes en 2008. C'est notamment le cas des services de police de Châteauguay (-50 %), Deux-Montagnes (-44 %), Thérèse-De Blainville (-44 %), Saint-Jean-sur-Richelieu (-40 %) et Saint-Jérôme (-38 %). De plus, précisons qu'après trois années consécutives en croissance, les vols de camions affichent, au cours de la dernière année, une baisse de 23 %. Quant aux vols d'automobiles, ils ont diminué pour une septième année consécutive (-12 %). Il est d'ailleurs intéressant de préciser que malgré la hausse annuelle constante du nombre de véhicules en circulation sur le territoire québécois¹⁸, le taux de vols de véhicules à moteur enregistre une baisse de plus de 30 % sur une période de dix ans.

Pour une première fois depuis 2003, les vols de 5 000 \$ ou moins, qui sont les infractions les plus fréquentes au Québec, enregistrent une hausse de leur taux (+2 %). Cette augmentation, qui correspond à 3 290 infractions de plus qu'en 2007, est attribuable à la croissance de 9 % des vols dans ou sur un véhicule et à l'augmentation de 8 % des vols à l'étalage. À l'opposé, le taux de vols de plus de 5 000 \$ affichent une diminution pour une troisième année consécutive (-7 %).

La tendance à la hausse des crimes d'incendie observée au cours des deux dernières années s'est poursuivie en 2008. Toutefois, comparativement aux années précédentes, alors que l'augmentation annuelle du taux se situait entre 2 et 5 %, la croissance est beaucoup plus prononcée cette année, soit +11 %. Une analyse plus approfondie de ces événements a permis de remarquer que la forte augmentation des incendies de véhicules routiers (+24 %) est à l'origine de la hausse globale des crimes d'incendie. Bien que l'on puisse raisonnablement lier cette augmentation des incendies de véhicules

¹⁸ Selon les données de la Société de l'assurance automobile du Québec, le nombre de véhicules en circulation au Québec est passé de 4 580 657 en 1999 à 5 665 272 en 2008, ce qui représente une croissance de 24 % en dix ans.

routiers aux événements relatifs aux séries éliminatoires de hockey à Montréal de même qu'à ceux de Montréal-Nord¹⁹, il faut tout de même considérer que le nombre d'incendies de ce genre avait connu une forte baisse en 2007. Ainsi, malgré la forte hausse en 2008, les 976 incendies de véhicules routiers signalés aux différents corps de police de la province au cours de la dernière année se situent dans la moyenne annuelle des cinq dernières années.

Tout comme les crimes d'incendie, le taux de méfaits a connu une croissance. Celle-ci est tout de même assez limitée, soit de 2 %. Soulignons la hausse de plus de 10 % des méfaits de 5 000 \$ ou moins sur un véhicule, qui est non seulement la plus importante depuis dix ans mais qui semble elle aussi liée spécifiquement aux débordements lors des séries éliminatoires de hockey à Montréal²⁰.

Enfin, après une diminution de plus de 10 % en 2007, le taux de fraudes en 2008 est demeuré stable au Québec avec 197 infractions par 100 000 habitants. Malgré que l'on doit interpréter avec prudence les données sur les fraudes par cartes de paiement depuis que les victimes sont tenues de signaler directement la fraude à leur succursale bancaire, plutôt qu'à leur service de police, soulignons que les fraudes par cartes de service ont tout de même progressé de 8 % au cours de la dernière année. La catégorie des autres fraudes, utilisée notamment pour y inscrire les affaires de vols d'identité, affiche également une croissance de 5 %. La hausse des événements de la catégorie des infractions de supposition de personne (+3 %) vient d'ailleurs renforcer l'idée d'une hausse en 2008 des fraudes liées à l'identité.

Encadré 5 - La déclaration des infractions à la police aurait-elle influencé l'évolution des statistiques officielles de la criminalité?

Il est bien connu que les statistiques policières sur la criminalité ne représentent qu'une partie de la criminalité commise annuellement, soit les événements signalés ou connus des forces policières et enregistrés par celles-ci au Programme DUC. Les sondages de victimisation ont d'ailleurs été réalisés pour tenter d'estimer le nombre de crimes qui n'auraient pas été signalés à la police.

À l'aide des résultats des deux derniers sondages de victimisation accessibles au Canada (1999 et 2004), une récente étude de Ouimet et Tessier-Jasmin, (2009) a analysé les facteurs liés à la déclaration d'une infraction criminelle à la police et à l'enregistrement de celle-ci dans les statistiques officielles.

19 En 2008, les incendies de véhicules routiers à Montréal ont grimpé de 35 % (+252). Alors que la moyenne mensuelle de ces événements s'établissait à 20 en 2008, ce nombre a grimpé à 38 au cours du mois où les événements de Montréal-Nord sont survenus.

20. Alors que la moyenne mensuelle de méfaits de moins de 5 000 \$ sur un véhicule s'établissait à 667 à Montréal en 2008, ce nombre a grimpé à 829 au cours du mois où se sont déroulées les séries éliminatoires de hockey.

Encadré 5 - La déclaration des infractions à la police aurait-elle influencée l'évolution des statistiques officielles de la criminalité? (suite)

Parmi les différents constats, les chercheurs confirment que la gravité du crime demeure le principal élément qui influence la déclaration ou non de l'infraction à la police. Toutefois, l'étude nuance la notion de gravité du crime. En effet, la gravité des différentes formes de victimisation ne serait pas liée à la décision de dénoncer l'infraction. Ce qui explique qu'encore plusieurs agressions sexuelles, qui sont pourtant considérées être beaucoup plus graves que les vols qualifiés et les introductions par effraction par exemple, ne sont pas toutes systématiquement déclarées à la police. La relation identifiée entre la gravité du crime et sa dénonciation a trait plutôt à des caractéristiques pouvant amplifier la gravité d'une infraction (ex. : utilisation d'une arme, blessures physiques, montant du vol ou des pertes...).

En ce qui a trait à l'enregistrement par les policiers de cette infraction au Programme DUC, les auteurs notent que la grande majorité des infractions signalées sont enregistrées dans les statistiques officielles indépendamment des caractéristiques des victimes (âge, sexe, ethnie, revenu...).

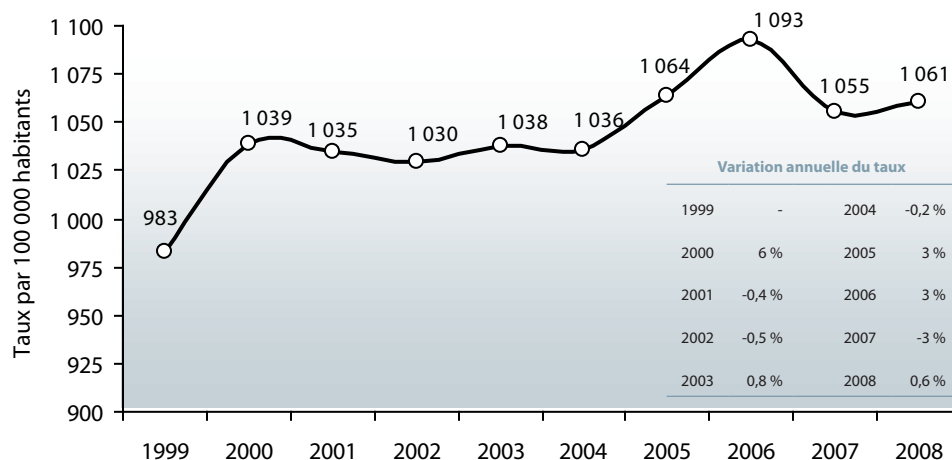
Au-delà des facteurs liés à la déclaration d'une infraction à la police et à son enregistrement dans les statistiques officielles de la criminalité, en comparant la déclaration et l'enregistrement des infractions en 1999 et en 2004, les analyses ont permis de faire ressortir un élément majeur. En effet, les taux de déclaration et d'enregistrement des crimes de violence seraient plus élevés en 2004 qu'en 1999 alors, qu'au cours de la même période, dans le cas des crimes contre la propriété, ils auraient plutôt diminué. Les chercheurs avancent donc que ces résultats pourraient expliquer, en partie, la baisse prononcée des infractions contre la propriété depuis plus de quinze ans.

2.1.3 Une légère croissance des taux de criminalité contre la personne

Les services de police du Québec ont enregistré 82 261 infractions contre la personne en 2008, soit quelque 1 000 infractions de plus qu'en 2007. Ces infractions supplémentaires portent à 1 061 par 100 000 habitants le taux d'infractions contre la personne, une hausse de moins de 1 %. Comme au cours des années précédentes, ce sont principalement les voies de fait (+1 554), les infractions les plus nombreuses de la catégorie, qui expliquent l'augmentation des infractions contre la personne.

Globalement, la légère croissance du taux de criminalité contre la personne en 2008 suit une courbe ascendante, qui a toutefois été ponctuée, depuis dix ans, de quelques fluctuations annuelles (graphique 4²¹).

Graphique 4 : Évolution du taux de criminalité contre la personne, Québec, 1999 à 2008



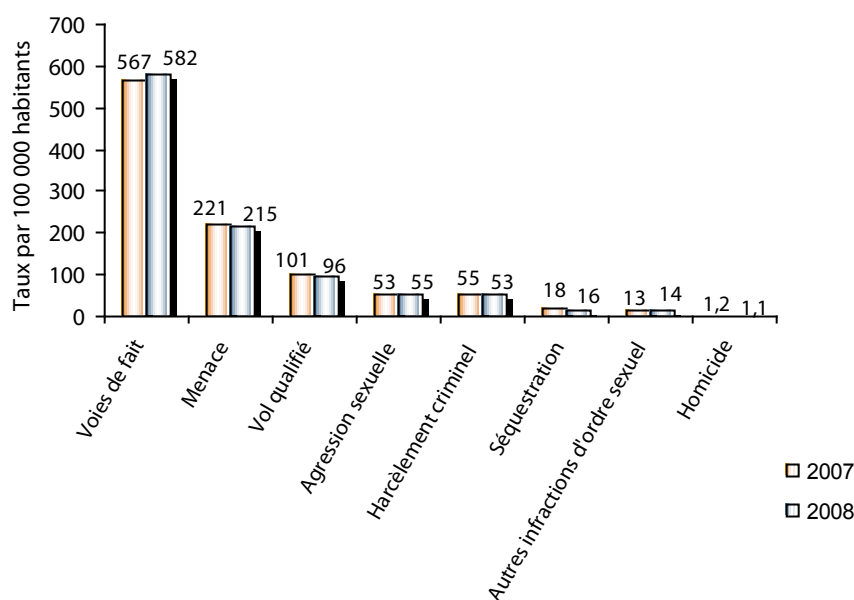
Le taux de voies de fait s'est légèrement accru en 2008 (+3 %). Cette hausse s'inscrit dans une tendance globale ascendante, avec une croissance de plus de 20 % en dix ans. Parmi les infractions de cette catégorie, les voies de fait simples (niveau 1) et les agressions armées ou entraînant des lésions corporelles (niveau 2), qui composent plus de 90 % des voies de fait, enregistrent toutes les deux une légère hausse (moins de 5 %). Quant aux voies de fait les plus graves (niveau 3)²², elles ont conservé le même niveau. Également, soulignons que, les voies de fait contre un policier ont fléchi de 4 % en 2008. À l'opposé, celles contre un agent de la paix²³ ont grimpé de 11 %.

21 Étant donné la révision complète des taux de criminalité depuis dix ans, les taux présentés dans ce graphique peuvent différer de ceux indiqués dans les publications antérieures.

22 Les voies de fait de niveau 3 consistent à blesser, à mutiler ou à défigurer ou à mettre en danger la vie de la victime.

23 Les voies de fait commises contre un agent de la paix excluent celles commises à l'égard de policiers, qui font l'objet d'une sous-catégorie distincte des agents de la paix. La sous-catégorie « agents de la paix » inclut notamment les agents de services correctionnels, les douaniers, les agents de protection de la faune, de même que les juges et le personnel chargé d'appliquer les règlements municipaux.

Graphique 5 : Taux d'infractions contre la personne selon la catégorie d'infractions, Québec, 2007 et 2008



Les agressions sexuelles affichent cette année un taux légèrement plus élevé qu'en 2007 (+4 %). La hausse observée au cours de la dernière année a été précédée d'une forte baisse en 2007 (-18 %). Ainsi, le nombre d'événements en 2008 est similaire à celui de 2004, soit avant les fortes hausses enregistrées à la suite de la médiatisation d'événements d'actualité judiciaire dans ce domaine.

La catégorie des autres infractions d'ordre sexuel est sans aucun doute celle qui a connu le plus de changements méthodologiques en 2008, notamment par l'ajout d'infractions qui étaient auparavant comptabilisées dans la grande catégorie des autres infractions au Code criminel²⁴. Puisque ce changement de catégorie amène une modification à la façon de comptabiliser les infractions²⁵, il apparaît particulièrement difficile d'expliquer avec précision la hausse du taux des autres infractions d'ordre sexuel au cours de la dernière année (+9 %). Néanmoins, lorsque nous excluons les nouvelles infractions ajoutées à cette catégorie en 2008, nous constatons que la hausse du nombre d'infractions se limite à 21, soit une hausse de 2 %.

24 Depuis le 1^{er} mars 2008, les infractions de corruption d'enfants, de leurre d'enfants au moyen d'un ordinateur et de voyeurisme, qui étaient auparavant comptabilisées dans la grande catégorie des autres infractions au Code criminel, sont maintenant comptabilisées dans la grande catégorie des infractions contre la personne, plus précisément dans la sous-catégorie des autres infractions d'ordre sexuel.

25 Pour les infractions contre la personne, une infraction est calculée pour chaque victime d'un tel crime lors de l'événement criminel, alors que pour les autres infractions au Code criminel une infraction est plutôt comptabilisée pour chaque événement criminel.

Encadré 6 - Quelques données sur les crimes haineux

Parmi les nouvelles variables ajoutées au Programme DUC en 2008, une concerne les crimes haineux. Cette nouvelle variable permet de déterminer si le crime a été motivé par la haine et fournit des renseignements sur les facteurs de motivation du crime. Elle aidera ainsi à mieux connaître l'ampleur des infractions commises contre une personne ou des biens qui sont motivées par la haine fondée sur l'origine raciale ou ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique, l'orientation sexuelle ou tout autre facteur similaire.

Les premières données statistiques recueillies au Programme DUC permettent de constater que les crimes haineux sont peu fréquents. Sur un peu plus de 375 000 infractions au Code criminel enregistrées au cours de la dernière année, 88 auraient été motivées par la haine. L'ampleur du phénomène au Québec en 2008 correspond d'ailleurs au portrait dressé par Statistique Canada en 2006 et 2007 à l'aide d'une enquête supplémentaire, où les organisations policières devaient repérer manuellement les affaires criminelles qui avaient été motivées par la haine (Statistique Canada, 2009).

En ce qui a trait au type de crime associé aux crimes haineux, on constate que les voies de fait sont les plus fréquemment enregistrées par les forces policières (49 %), suivies par les méfaits (19 %) et les menaces (11 %).

Tout comme le constate les enquêtes de 2007 et 2008 sur les crimes haineux déclarés par la police au Canada, les préjugés raciaux sont le plus souvent à l'origine des crimes haineux. En fait, pour les 59 crimes haineux pour lesquels des détails sur le facteur de motivation à l'origine du crime sont précisés, 37 de ceux-ci (63 %) ont été motivés par la race ou l'origine ethnique. L'orientation sexuelle a également motivé plusieurs crimes à caractère haineux, soit près du quart (24 %) de tous les crimes compilés en 2008.

Ces quelques données doivent tout de même être interprétées avec beaucoup de prudence étant donné que les organisations policières compilent des statistiques sur le sujet pour une première année. Les façons de faire de chacune des organisations peuvent ainsi avoir subi quelques ajustements en cours d'année et, conséquemment, avoir influencé la compilation globale de l'information en 2008²⁶.

²⁶ Pour 2008, les données du Service de police de la Ville de Québec pour cette variable n'étaient pas accessibles.

Avec une baisse de 7 % en 2008, le taux d'enlèvements ou séquestration, qui s'élève à 16 infractions par 100 000 habitants, a enregistré sa plus forte baisse annuelle depuis près d'une décennie. Cette diminution a été déterminée par la baisse des séquestrations (-8 %), qui composent près de 80 % des infractions consignées dans cette catégorie. Moins nombreux, les enlèvements sont demeurés relativement stables. En ce qui a trait à l'évolution sur dix ans des enlèvements ou séquestration (+333 infractions), notons que la hausse est principalement imputable à la forte croissance des infractions de séquestration (+289), notamment des séquestrations commises dans un contexte conjugal (+218).

Par ailleurs, bien que leurs baisses soient moindres qu'en 2007, pour une seconde année, les taux de vols qualifiés (-5 %), de harcèlement criminel (-5 %) et de menaces (-3 %) ont fléchi en 2008. En ce qui a trait spécifiquement aux vols qualifiés, qui sont dorénavant comptabilisés de la même façon que les autres infractions contre la personne, c'est la première année où des données sur l'âge des victimes de vols qualifiés sont accessibles. Ainsi, la répartition des victimes selon l'âge permet de remarquer que celles de vols qualifiés sont proportionnellement plus nombreuses dans les groupes d'âge des 20 à 24 ans (19 %) et des 25 à 34 ans (16 %) comparativement aux victimes des autres crimes de violence.

Encadré 7 - Modification au dénombrement des vols qualifiés

Depuis 2008, les vols qualifiés et les extorsions sont comptabilisés de la même façon que l'ensemble des infractions contre la personne, soit une infraction par victime présente dans l'événement dans lequel ces crimes ont été commis (Wallace et al., 2009). Auparavant, étant donné le grand nombre de personnes qui peuvent simultanément être victimes lors d'un événement dans lequel se produit un vol qualifié ou une extorsion, ces types d'infractions étaient plutôt comptabilisés comme les autres délits, soit une infraction par événement. Puisque la presque totalité des services de police au pays utilisent maintenant le Programme DUC 2 pour déclarer la criminalité sur leur territoire, programme qui permet de distinguer les vols qualifiés faisant plusieurs victimes de ceux ayant été commis dans un endroit où se trouvaient plusieurs personnes n'ayant pas directement été « victimes » du vol qualifié, le Centre canadien de la statistique juridique a décidé de comptabiliser ces crimes comme l'ensemble des infractions contre la personne.

En ce qui concerne les homicides, ce sont 86 dossiers qui ont été ouverts par les organisations policières au cours de l'année 2008, ce qui fait en sorte que le taux s'établit à 1,1 homicide par 100 000 habitants, en baisse de 4 % par rapport à 2007. Concernant la répartition des événements selon la nature de la relation entre l'auteur présumé et la victime, celle-ci est similaire aux cinq dernières années. En effet, les homicides impliquant un membre de la famille continuent d'être les plus nombreux (33 %), suivis de près par ceux impliquant un auteur étranger à la victime (28 %) ou une relation sociale (26 %).

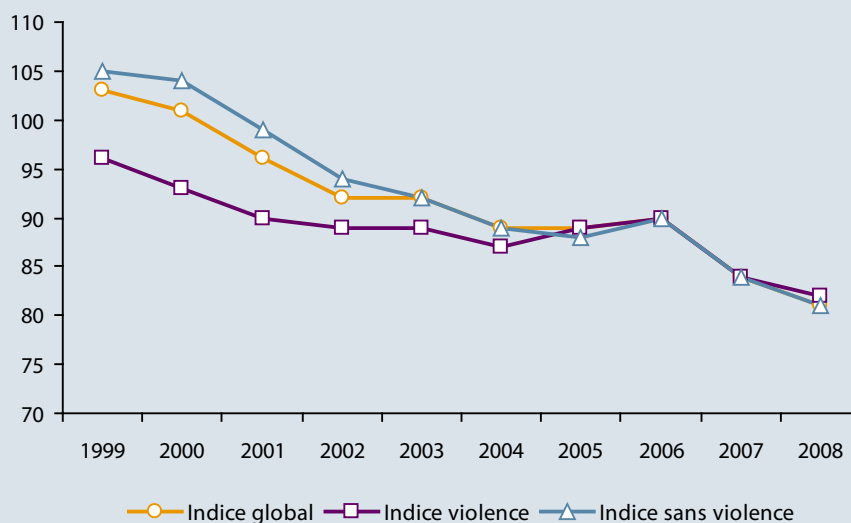
Non seulement les homicides ont diminué au cours de la dernière année, mais également, parallèlement à ceux-ci, les tentatives et complots en vue de commettre un meurtre (-22 %). Il s'agit de la plus forte baisse sur une période de dix ans. L'important recul des tentatives et complots en vue de commettre un meurtre, perpétré par une personne étrangère à la victime (45 événements de moins), qui représentent généralement le tiers de toutes les tentatives de meurtre enregistrées annuellement au Québec, explique presque totalement la diminution notable des événements au cours de la dernière année (49 événements de moins).

En terminant, mentionnons que la hausse de plus de 10 % des autres infractions contre la personne doit être interprétée avec prudence, étant donné les changements d'ordre méthodologique apportés à cette catégorie en 2008²⁷. En effet, les appels téléphoniques indécentes ou harcelants de même que les événements d'intimidation envers une personne du système judiciaire et d'intimidation d'une personne externe au système judiciaire, auparavant comptabilisés dans la catégorie des autres infractions au Code criminel, figurent dorénavant dans cette catégorie.

Encadré 8 - L'évolution de l'Indice de gravité de la criminalité depuis dix ans

Les statistiques présentées précédemment montrent que le volume total de crimes au Québec diminue depuis plus de dix ans. Mais qu'en est-il de la gravité des crimes enregistrés par les forces policières? L'évolution de l'Indice de gravité permet de constater que la gravité de la criminalité a elle aussi diminué. La comparaison entre l'évolution des différents Indices de gravité et l'évolution du taux de criminalité fait toutefois ressortir quelques éléments.

Évolution de l'Indice de gravité de la criminalité, Québec, 1999 à 2008



27 Pour en savoir plus, le lecteur est invité à consulter l'annexe 2.

Encadré 8 - L'évolution de l'Indice de gravité de la criminalité depuis dix ans (suite)

En effet, bien que le taux de criminalité ait sensiblement diminué au cours des dix dernières années, lorsque l'on fait un parallèle entre cette baisse et celle de l'Indice de gravité, on constate que la gravité des crimes a davantage diminué durant ces dix années que le nombre de crimes. Toutefois, il importe de noter que l'Indice global de gravité inclut également les infractions relatives à la circulation de véhicules, celles relatives aux drogues et aux stupéfiants de même que celles relatives aux autres lois fédérales, qui ne sont pas prises en compte dans le calcul du taux de criminalité.

En ce qui concerne les crimes violents, l'Indice spécifique à ces crimes fait ressortir une tendance tout à fait opposée à celle du taux de criminalité pour les infractions contre la personne. Pour la période de 1999 à 2008, l'Indice de gravité pour les crimes violents a diminué de 15 %, alors que le taux d'infractions contre la personne s'est plutôt accru (+8 %). Ainsi, même si les infractions contre la personne ont augmenté depuis dix ans, l'évolution de l'Indice démontre que la gravité de ces infractions a toutefois diminué au cours de cette période. Cette différence s'explique notamment par l'importante baisse de certains crimes très graves, tels les homicides, les tentatives de meurtre et les vols qualifiés.

Quant aux crimes sans violence, nous constatons que les tendances de l'Indice de gravité spécifique à ces crimes et du taux d'infractions contre la propriété (qui composent la majorité des infractions sans violence) sont semblables tout au long de la période mesurée, puisque tant l'Indice que le taux affichent une baisse de plus de 20 %.

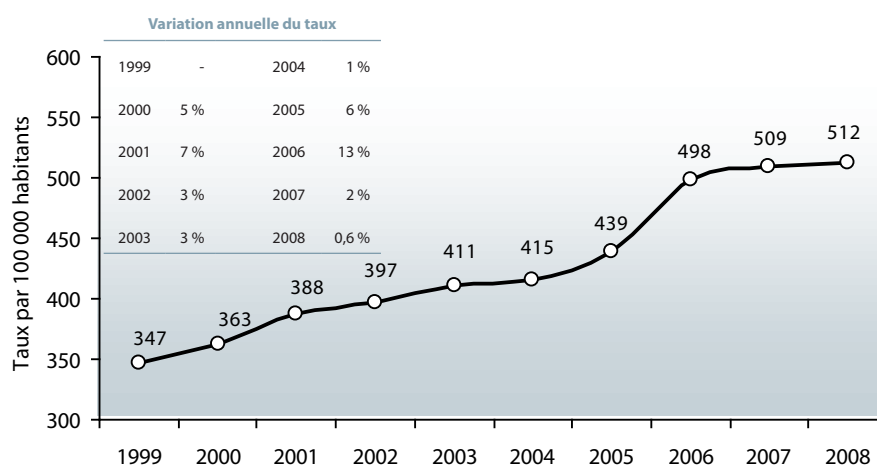
2.1.4 Les autres infractions au Code criminel affichent une légère hausse en 2008

Le taux de criminalité des affaires regroupées sous l'appellation des « autres infractions au Code criminel » est demeuré plutôt stable en 2008, enregistrant un taux d'à peine 1 % supérieur au taux de 2007. Sur une période de dix ans, le taux affiche une croissance annuelle très régulière. Il a évolué de 347 infractions par 100 000 habitants en 1999 à 512 en 2008 (graphique 6²⁸). Comme la catégorie des autres infractions au Code criminel regroupe des infractions de nature assez

28 Étant donné la révision complète des taux de criminalité depuis dix ans, les taux présentés dans ce graphique peuvent différer de ceux indiqués dans les publications antérieures.

différente les unes des autres, dont les infractions relatives à la prostitution, celles relatives aux armes à feu, de même que celles contre l'administration de la loi et de la justice, il est plutôt difficile de tirer des conclusions satisfaisantes à partir des tendances évolutives de cette catégorie générale.

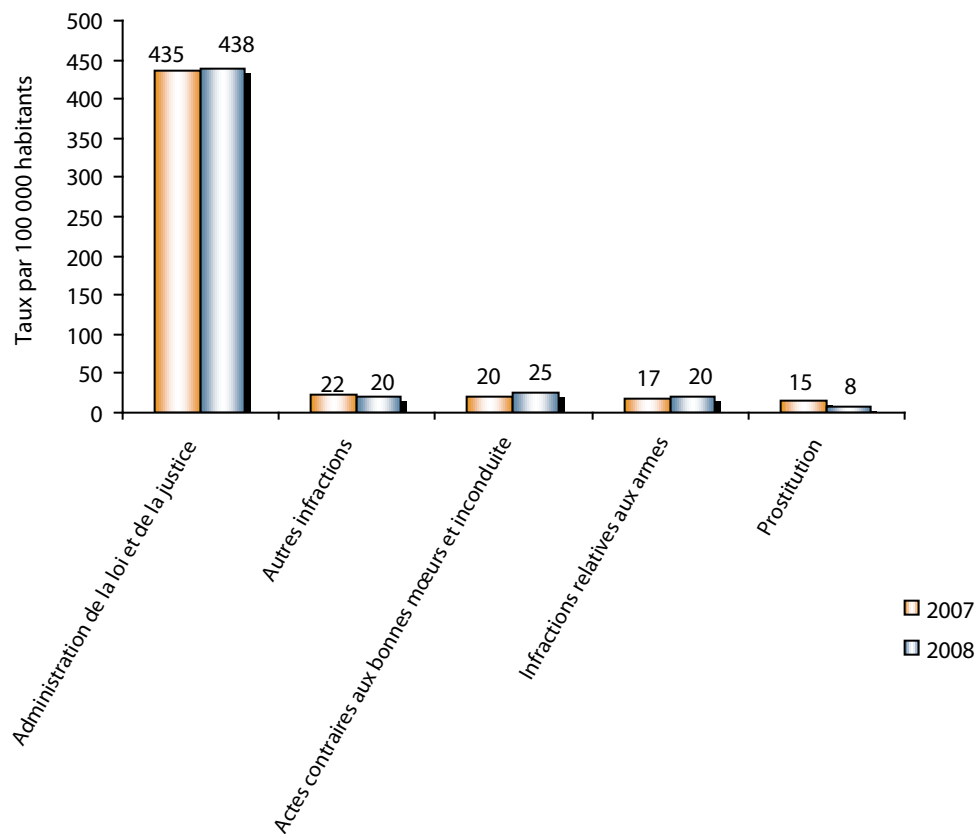
Graphique 6 : Évolution du taux de criminalité pour les autres infractions au Code criminel, Québec, 1999 à 2008



Comparativement aux trois dernières années, où les infractions contre l'administration de la loi et de la justice ont enregistré des hausses annuelles entre 5 et 15 %, le taux de ces crimes est demeuré relativement stable en 2008, affichant une hausse inférieure à 1 %. La relative stabilité des infractions contre l'administration de la loi et de la justice n'est toutefois pas représentative de l'évolution des autres types d'infractions de la catégorie.

Parmi les autres infractions au Code criminel, qui ont enregistré le plus de variations au cours de la dernière année, figurent, en tête de liste, les infractions de prostitution. Après une baisse de 24 % en 2007, la décroissance du taux de prostitution s'est poursuivie en 2008, mais de façon encore plus importante (-45 %). Bien que les fluctuations du nombre d'infractions de prostitution enregistrées annuellement reflètent, presque exclusivement, l'intensité de la répression policière déployée, il est tout de même difficile d'expliquer précisément cette baisse, étant donné que l'intensité de la répression policière dépend elle-même des plaintes des citoyens et de l'importance du phénomène dans un quartier ou une ville. Quoi qu'il en soit, la diminution se réfère directement à la prostitution sur la rue (505 infractions de moins), qui continue néanmoins d'être la forme de prostitution la plus fréquente enregistrée par les forces policières (78 %).

Graphique 7 : Taux des autres infractions au Code criminel selon la catégorie d'infractions, Québec, 2007 et 2008



Les actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite enregistrent également une variation importante de leur taux (+28 %). Cette hausse s'explique notamment par la forte croissance des infractions de pornographie juvénile (+171 infractions), une problématique criminelle qui retient beaucoup l'attention depuis les dernières années. Bien que cette augmentation coïncide avec l'ajout de ressources supplémentaires au Bureau de coordination des enquêtes sur les délits informatiques, lesquelles contribuent à accroître les efforts de détection en matière de cybercriminalité, le facteur le plus significatif est sans aucun doute les arrestations menées dans le cadre de l'opération *Pénalité*. Cette opération policière d'envergure a en effet permis d'arrêter, à l'été 2008, 27 personnes impliquées dans un réseau de pornographie juvénile.

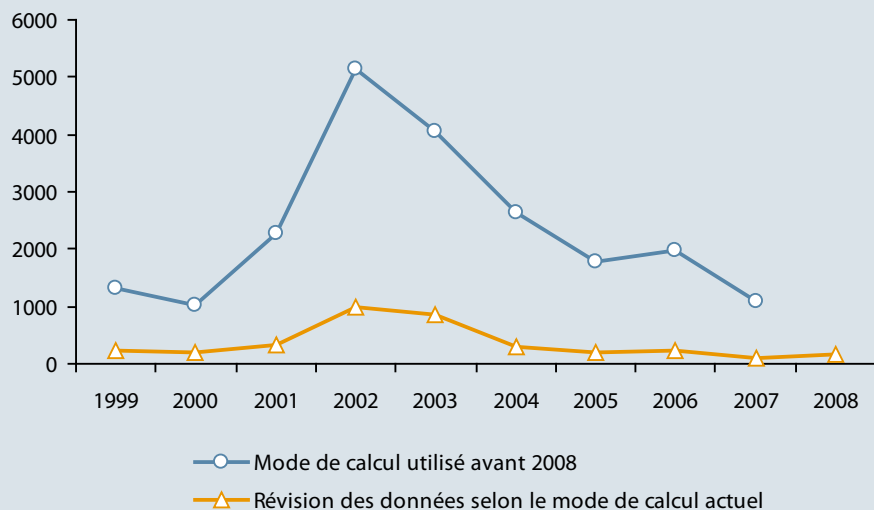
Le taux d'infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes a, quant à lui, enregistré une hausse de 16 % en 2008. Avec cette croissance, le taux d'infractions relatives aux armes a atteint le niveau le plus élevé depuis dix ans. L'augmentation des infractions relatives aux armes résulte essentiellement de la progression des infractions liées à la possession d'armes (+218), les infractions les plus nombreuses de la catégorie. Les efforts accrus des organisations policières pour contrer le crime organisé, notamment par l'entremise des Escouades régionales mixtes gangs de rue, pourraient expliquer, en partie, la hausse des infractions relatives à la possession d'armes.

Encadré 9 – Modification au mode de calcul des infractions relatives à l'utilisation de monnaie contrefaite

Au Canada, plusieurs des infractions relatives à la monnaie contrefaite sont rapportées par le Bureau d'expertise des contrefaçons et des documents (BECD) de la Gendarmerie royale du Canada. À la suite d'une analyse de ces infractions, Statistique Canada constate que plusieurs de celles déclarées par le BECD auraient été détectées par des commerçants ou des établissements bancaires.

Comme le fait d'utiliser un billet contrefait sans savoir qu'il n'était pas authentique ne constitue pas une infraction criminelle, Statistique Canada a donc statué, d'une part, pour modifier sa façon de calculer les infractions relatives à l'utilisation de monnaie contrefaite et, d'autre part, pour procéder à la révision des données des dix dernières années selon ce nouveau mode de calcul (Wallace, 2008). Dorénavant, seules les affaires de monnaie contrefaite déclarées directement par les services de police et dont un auteur présumé a été identifié seront comptabilisées au Programme DUC. Ainsi, le nombre d'infractions liées à l'utilisation de monnaie contrefaite avec le mode de calcul utilisé avant 2008, se situait, au cours des dernières années, entre 1 000 et 2 000 infractions, alors qu'il s'établit, avec ce nouveau mode de calcul, à précisément 156 infractions en 2008.

Si l'on s'attarde aux tendances depuis dix ans des infractions relatives à la monnaie contrefaite au Québec selon les deux modes de calcul, on remarque qu'en dépit de différences quant au nombre d'infractions enregistrées annuellement, les tendances évolutives se ressemblent avec une hausse en 2001 et 2002 et une baisse pour les années subséquentes.



2.2 Les infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants

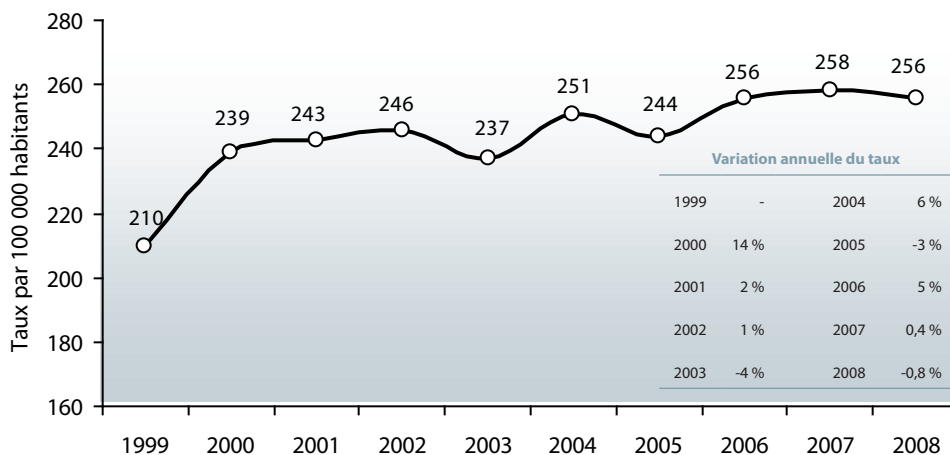
Prévues par la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRCDAS), plutôt qu'en vertu du Code criminel, comme les infractions présentées à la section précédente, les infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants ne sont pas comptabilisées dans le calcul global du taux de criminalité.

Les statistiques annuelles des infractions relatives aux drogues se distinguent également des infractions précédentes par le fait qu'elles reflètent surtout l'énergie consacrée par les forces policières au contrôle de cette criminalité plutôt que l'intensité de la problématique uniquement. En effet, le caractère généralement consensuel et clandestin des échanges entre les protagonistes exige, bien souvent, que les policiers soient proactifs pour détecter ce type de criminalité, lors d'un flagrant délit ou d'une enquête amorcée à partir de renseignements policiers.

2.2.1 Pour une deuxième année consécutive, le taux d'infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants demeure stable

Au cours de la dernière année, 19 806 infractions en matière de drogues et de stupéfiants ont été enregistrées par les corps policiers de la province, soit 14 infractions de plus qu'en 2007. Le taux d'infractions par 100 000 habitants est donc demeuré sensiblement le même en 2008 (-0,8 %). Bien que le taux d'infractions en matière de drogues et de stupéfiants soit assez constant depuis deux ans, le niveau de ces infractions s'est tout de même accru de plus de 20 % en dix ans (graphique 8).

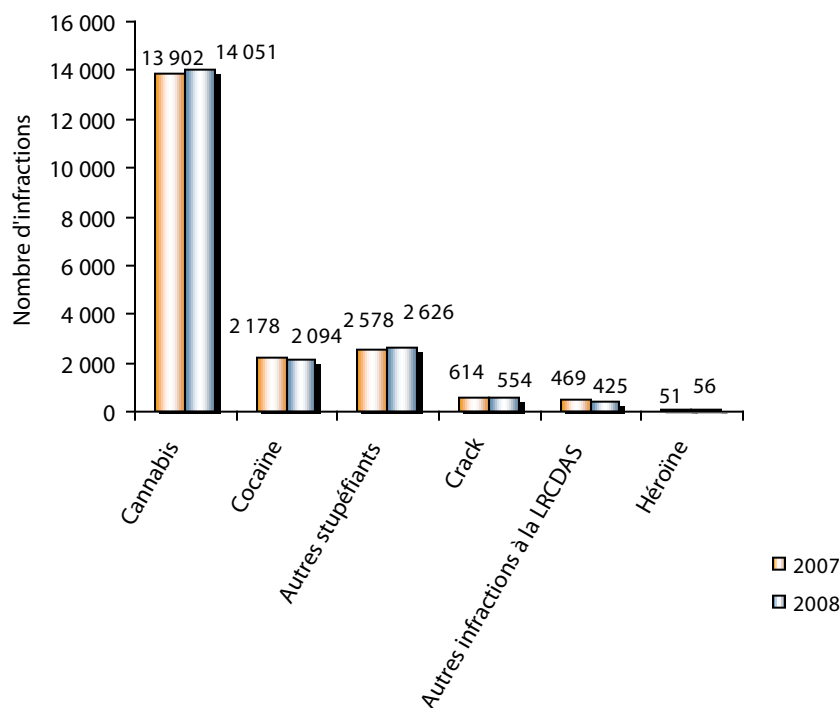
Graphique 8 : Évolution du taux d'infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants, Québec, 1999 à 2008



Par ailleurs, comme le démontre le graphique 9, la relative stabilité du taux d'infractions en matière de drogues et de stupéfiants en 2008 s'explique en partie par la faible variation des infractions impliquant le cannabis (+149), lesquelles déterminent largement l'évolution des statistiques relatives aux drogues et aux stupéfiants.

Parmi les types d'infractions impliquant le cannabis, soulignons que les infractions de culture de cannabis en terre ont diminué (-209), et ce, après plusieurs années de hausse. Bien que les forces policières aient procédé à plusieurs démantèlements de production de cannabis au cours des dernières années, on peut penser que la surveillance policière constante autour des productions de cannabis a eu un certain effet dissuasif, ce qui pourrait expliquer en partie cette diminution. Il sera intéressant de suivre l'évolution de ces infractions au cours des prochaines années. Avec le renforcement annoncé de la lutte contre la production et la distribution de drogues, l'évolution des infractions de culture de cannabis notamment, pourrait bien se modifier et afficher une croissance marquée dans les années à venir.

Graphique 9 : Répartition des infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants, Québec, 2007 et 2008



Pour les substances autres que le cannabis, on constate en 2008 un peu plus de variations. Après cinq années consécutives en forte hausse (entre 10 et 25 % chaque année), les infractions relatives aux autres stupéfiants²⁹ ont augmenté de 2 %. Bien qu'elles fassent l'objet depuis 2008 de catégories distinctes dans le Programme DUC 2, les infractions liées à l'ecstasy de même qu'aux méthamphétamines en cristaux (crystal meth) ont tout de même été intégrées à la catégorie des autres stupéfiants afin de pouvoir effectuer les comparaisons 2008/2007. Néanmoins, soulignons qu'en 2008 les forces policières ont consigné 25 infractions liées à l'ecstasy et 131 liées aux méthamphétamines. Pour leur part, après une hausse en 2007, les infractions liées à la cocaïne (2 094) de même que celles liées au crack (554) ont diminué respectivement de 4 et 10 % au cours de la dernière année. Quant aux infractions liées à l'héroïne (56), pour une quatrième année consécutive, leur nombre a peu varié.

Enfin, soulignons que la répartition des infractions selon les grandes catégories de substances demeure la même qu'au cours des trois dernières années. Ainsi, les infractions liées au cannabis demeurent les plus nombreuses, comptant pour sept infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants sur dix (71 %), alors que celles liées aux autres stupéfiants (13 %) et à la cocaïne (11 %) comptent chacune pour une infraction sur dix et celles relatives au crack, à l'héroïne et les autres infractions à la LRCDAS demeurent marginales, avec respectivement moins de 1 000 infractions annuellement. Au sujet de l'héroïne, précisons que bien que la demande d'héroïne au Canada demeure en général plutôt faible, les principaux groupes impliqués dans le marché de l'héroïne ne se retrouveraient pas au Québec, mais plutôt en Colombie-Britannique et en Ontario (Service canadien de renseignements criminels, 2009). Cela pourrait expliquer, en partie, le très faible nombre d'infractions de ce genre enregistrées chaque année dans la province.

²⁹ Les autres stupéfiants comprennent notamment, l'ecstasy, les méthamphétamines, le PCP et le GHB.

Encadré 10 - Tendances des infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants selon le type de substance de 1999 à 2008

Bien qu'elles demeurent relativement stables depuis trois ans, les infractions en matière de drogues et de stupéfiants affichent tout de même un taux par 100 000 habitants 20 % plus élevé à celui enregistré dix ans plus tôt. Cette progression ne semble toutefois pas représentative de l'évolution respective des différentes infractions selon le type de substance³⁰.

De par leur forte représentation, les infractions liées au cannabis semblent avoir véritablement façonné l'évolution des infractions en matière de drogues et de stupéfiants, alors que leur évolution, au cours des dix dernières années, est quasi identique à celle de la grande catégorie. Ainsi, depuis 10 ans, le taux des infractions relatives au cannabis s'est accru de 25 %, et ce, même si ce taux est demeuré relativement stable au cours des trois dernières années. D'une ampleur différente, les infractions liées à la cocaïne et à l'héroïne affichent néanmoins des mouvements évolutifs similaires. Après une forte hausse au tournant des années 2000 pour les infractions impliquant la cocaïne, et une forte baisse pour celles impliquant l'héroïne, ces deux infractions demeurent relativement stables depuis 2001, affichant d'une année à l'autre de légères variations.

Après avoir enregistré quelques fluctuations au début des années 2000, les infractions relatives aux autres stupéfiants sont en hausse constante depuis. En 10 ans, leur nombre a presque doublé, passant de 1 334 en 1999 à 2 626 en 2008. La popularité que connaît l'ecstasy notamment, laisse à penser que ces infractions continueront d'augmenter au cours des prochaines années.

Les infractions relatives aux autres stupéfiants ne sont toutefois pas celles qui ont le plus augmenté depuis 10 ans. En effet, l'évolution des infractions liées au crack permet de constater que ces dernières sont passées de 138 à 554 en dix ans. Néanmoins, soulignons que la majeure partie de cette croissance s'échelonne de 1999 à 2004, les infractions en matière de crack étant demeurées assez stables depuis quatre ans.

³⁰ Le détail des données évolutives de 1999 à 2008 selon le type de substance est présenté à l'annexe 1 du document.

2.3 Portrait des auteurs présumés

Le portrait de la situation criminelle au Québec en 2008 serait incomplet sans un mot sur le profil des auteurs présumés interpellés par les forces policières à la suite de la perpétration d'infractions criminelles. Cette section présente les principaux constats sur les auteurs présumés d'infractions, sur la base de comparaison selon l'âge et le sexe.

Quelques rappels méthodologiques s'imposent afin d'interpréter adéquatement les données et les présentes analyses. Rappelons d'abord que le taux d'auteurs présumés fait référence aux dossiers où un suspect âgé de 12 ans et plus a été identifié par les policiers et pour lequel suffisamment de preuves ont été amassées (dossier classé). Un auteur présumé n'étant pas identifié pour chacune des infractions commises, le nombre d'auteurs présumés ne correspond pas nécessairement au nombre d'infractions consignées au cours de l'année.

Enfin, précisons que les taux d'auteurs présumés pour la dernière année sont préliminaires, car des enquêtes étaient en cours lors de l'extraction des données contenues dans ce rapport.

2.3.1 Portrait de la criminalité juvénile : en hausse depuis 2006, le taux de jeunes auteurs présumés a plutôt diminué en 2008

Année après année, la mise à jour des données relatives au nombre d'auteurs présumés modifie sensiblement les données préliminaires présentées et analysées dans la publication de l'année antérieure.

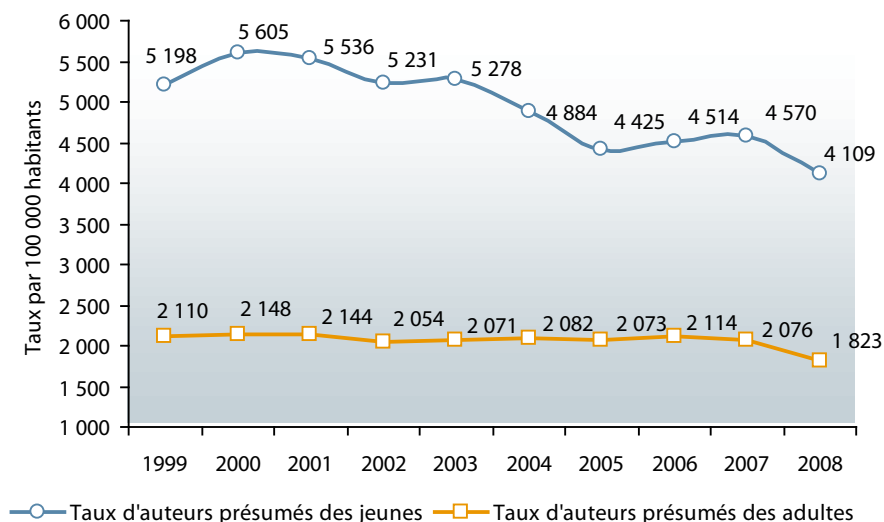
Bien que les données demeurent préliminaires, d'une année à l'autre, les grands constats statistiques sur la criminalité commise par les jeunes demeurent toutefois les mêmes. Parmi les 137 203 auteurs présumés identifiés par les forces policières pour des infractions commises en 2008, les jeunes sont toujours beaucoup moins nombreux que les adultes, comptant pour moins d'un auteur présumé sur six (17 %).

Néanmoins, lorsque l'on prend en compte leur poids démographique, les adolescents deviennent surreprésentés parmi les auteurs présumés d'infractions criminelles. En effet, 8 % de la population québécoise en 2008 était âgée de 12 à 17 ans, tandis que ce groupe d'âge formait 17 % des auteurs présumés.

Également, soulignons que les données 2008 font ressortir que les jeunes auteurs sont davantage portés que les adultes à commettre leurs délits en groupe. En effet, 55 % des infractions impliquant un jeune auteur ont été commises par un seul auteur, tandis que c'est le cas de 87 % pour les adultes.

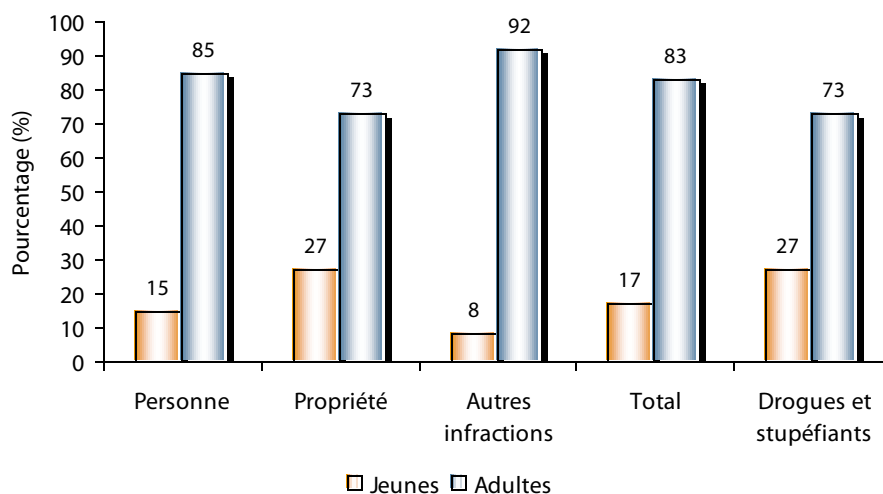
Concernant l'évolution du taux de jeunes auteurs présumés d'infractions au Code criminel, on remarque une baisse du taux en 2008 (graphique 10). Au cours de la dernière année, ce taux est passé de 4 570 auteurs d'infractions en 2007 à 4 109 par 100 000 jeunes âgés de 12 à 17 ans en 2008, soit une baisse de 10 %. Jusqu'à ce que les données 2008 deviennent définitives, la baisse observée au cours de la dernière année du taux d'auteurs présumés chez les jeunes doit toutefois être interprétée avec une certaine prudence.

Graphique 10 : Évolution du taux d'auteurs présumés d'infractions au Code criminel chez les jeunes de 12 à 17 ans, Québec, 1999 à 2008



Lorsque nous analysons plus en détail la criminalité des adolescents en 2008 à partir de leur représentation parmi les auteurs présumés, nous constatons des variations importantes de la proportion de jeunes contrevenants d'une catégorie à l'autre et d'un type d'infraction à l'autre (graphique 11). Bien qu'ils représentent un auteur présumé sur six (17 %) pour l'ensemble des infractions au Code criminel, la représentation des adolescents est toutefois beaucoup plus importante pour les infractions contre la propriété (27 %) et celles relatives aux drogues et aux stupéfiants (27 %), où leur proportion est d'un auteur sur quatre. En contrepartie, moins de jeunes sont présents parmi les auteurs d'infractions de nature violente (15 %) de même que parmi ceux d'autres infractions au Code criminel (8 %).

Graphique 11 : Proportion des jeunes de 12 à 17 ans et des adultes parmi les auteurs présumés selon la catégorie d'infractions, Québec, 2008



À l'intérieur des grandes catégories d'infractions, on note également passablement de variations d'un type d'infractions à l'autre. Pour les infractions contre la personne, les jeunes auteurs présumés sont surtout présents dans les cas de vols qualifiés (26 %), d'autres infractions d'ordre sexuel (24 %) et d'agressions sexuelles (21 %). Les voies de fait (15 %) et les menaces (15 %) comportent également des proportions non négligeables de mineurs parmi les auteurs présumés. Quant aux homicides, parmi les 46 auteurs présumés identifiés, un seul était âgé de 12 à 17 ans.

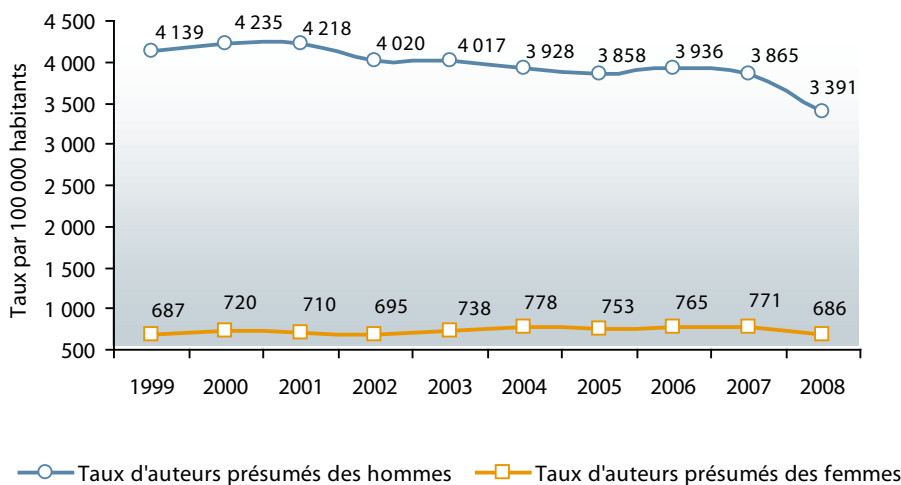
Les proportions les plus élevées de jeunes parmi les auteurs présumés se retrouvent dans la catégorie des infractions contre la propriété, alors que près d'un auteur sur deux d'un crime d'incendie est âgé de 12 à 17 ans (46 %) et plus d'un auteur sur trois d'un méfait (40 %). Les mineurs sont également particulièrement présents dans les introductions par effraction (28 %), les vols de 5 000 \$ ou moins (27 %) et les vols de véhicules à moteur (26 %).

En matière de drogues et de stupéfiants, les jeunes auteurs présumés sont principalement impliqués dans des activités de possession (33 %) et, dans une moindre mesure, dans celles liées au trafic (17%). Soulignons que, comparativement aux dernières années, tant pour les activités de possession que celles de trafic, la représentation des jeunes auteurs présumés a quelque peu diminué en 2008, soit de cinq points de pourcentage en moyenne. Quant aux types de substances, les proportions sont sensiblement identiques à celles de 2007. Les infractions commises par les jeunes auteurs présumés continuent d'impliquer surtout le cannabis (33 %) et les autres stupéfiants (23 %).

2.3.2 Portrait de la criminalité selon le sexe : les femmes demeurent nettement minoritaires parmi les auteurs présumés

La répartition des auteurs présumés selon le sexe en 2008 est presque identique à celle des années antérieures, alors que les femmes demeurent nettement minoritaires parmi les auteurs présumés. En fait, les femmes forment plus de la moitié de la population du Québec, mais ne comptent que pour un auteur présumé sur six (17 %) des infractions criminelles commises en 2008. Pour cette année, le taux d'auteurs présumés des femmes pour des infractions au Code criminel est de 686 par 100 000 femmes, et ce, comparativement à un taux près de cinq fois plus élevé pour les hommes, qui s'établit à 3 391 par 100 000 hommes. Les données préliminaires de 2008 affichent donc une baisse du taux d'auteurs présumés au cours de la dernière année, soit de 12 % pour les hommes et de 11 % pour les femmes. Toutefois, lorsque nous nous attardons aux tendances évolutives (graphique 12), nous remarquons qu'au cours des dix dernières années la baisse du taux d'auteurs présumés pour les hommes est beaucoup plus prononcée que celle pour les femmes. En fait, pour les femmes, le taux d'auteurs présumés sur dix ans est relativement stable, celui de 2008 étant pratiquement le même que celui de 1999.

Graphique 12 : Évolution du taux d'auteurs présumés d'infractions au Code criminel pour les hommes et les femmes, Québec, 1999 à 2008



Lorsque l'on s'attarde aux différentes catégories d'infractions, on constate que les écarts entre les taux d'auteurs présumés respectifs des hommes et des femmes sont sensiblement les mêmes d'une catégorie à l'autre, soit des taux d'auteurs présumés pour les hommes plus de quatre fois supérieurs à ceux des femmes. L'écart est encore plus marqué dans le cas des infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants, le taux des hommes étant près de sept fois plus élevé que celui des femmes.

La comparaison des taux d'auteurs présumés des hommes et des femmes selon les différents types d'infractions dévoile des écarts encore plus marqués que dans le cas des comparaisons par grandes catégories d'infractions. Comme chaque année, les infractions d'ordre sexuel continuent d'afficher les écarts les plus considérables entre les hommes et les femmes. En effet, le taux des femmes pour des agressions sexuelles est 51 fois moins élevé que celui des hommes et de 29 fois, dans le cas des autres infractions d'ordre sexuel. Dans une moindre mesure, les femmes sont également très peu impliquées dans les affaires de vols de véhicules à moteur, d'infractions relatives aux armes, d'homicides, d'introductions par effraction et d'actes contraires aux bonnes mœurs. Pour ces infractions, la représentativité des femmes est plus de dix fois inférieure à ceux des hommes. Bien qu'ils demeurent tout de même importants, les écarts entre la criminalité commise par les hommes et celle commise par les femmes se resserrent pour les infractions de voies de fait, les vols de plus de 5 000 \$, les crimes d'incendie, les fraudes et la possession de biens volés, les taux d'auteurs présumés des femmes étant entre trois et cinq fois moins élevés que ceux des hommes. Finalement, la prostitution demeure le seul type d'infraction où le taux des femmes (10,5 par 100 000 femmes) est de quelques points supérieur à celui des hommes (6,9 par 100 000 hommes).



| CHAPITRE 3 : TABLEAUX STATISTIQUES SUR LA CRIMINALITÉ AU QUÉBEC |

3.1 Tableaux pour le Québec – Série 1

La série 1 présente les statistiques générales sur la criminalité au Québec. Les données utilisées sont issues du Programme DUC 2, établissant un portrait de la criminalité au Québec avec la participation des corps de police municipaux, de la Sûreté du Québec et de certains corps et services de police autochtones.

Cette série compte douze tableaux qui présentent des statistiques sur les infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, sur leur taux de classement, sur les victimes d'actes criminels et sur les auteurs présumés.

Tableau 1.1

Infractions selon la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2007 et 2008

Catégorie d'infractions	Nombre ¹		Taux ²		Variation du taux 2008/2007 (en %)
	2007	2008	2007	2008	
Homicide	89	86	1,2	1,1	-4,2
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	24	20	0,3	0,3	-17,4
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	227	178	3,0	2,3	-22,2
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	43 555	45 109	566,7	582,0	2,7
Agression sexuelle	4 096	4 283	53,3	55,3	3,7
Autres infractions d'ordre sexuel	965	1 058	12,6	13,7	8,7
Enlèvement ou séquestration	1 346	1 268	17,5	16,4	-6,6
Vol qualifié et extorsion	7 734	7 420	100,6	95,7	-4,9
Harcèlement criminel	4 260	4 098	55,4	52,9	-4,6
Menaces	16 973	16 673	220,8	215,1	-2,6
Autres	1 831	2 068	23,8	26,7	12,0
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	81 100	82 261	1 055,2	1 061,4	0,6
Crime d'incendie	3 279	3 677	42,7	47,4	11,2
Introduction par effraction	59 326	55 543	771,9	716,6	-7,2
Vol de véhicules à moteur	35 936	30 944	467,5	399,3	-14,6
Vol de plus de 5 000 \$	4 490	4 230	58,4	54,6	-6,6
Vol de 5 000 \$ ou moins	101 056	104 346	1 314,8	1 346,3	2,4
Possession de biens volés	3 063	3 097	39,9	40,0	0,3
Fraude	15 094	15 276	196,4	197,1	0,4
Méfait	45 399	46 680	590,7	602,3	2,0
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	267 643	263 793	3 482,2	3 403,6	-2,3
Prostitution	1 163	640	15,1	8,3	-45,4
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	1 305	1 525	17,0	19,7	15,9
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	33 450	33 920	435,2	437,6	0,6
Actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite	1 517	1 959	19,7	25,3	28,1
Autres	1 671	1 627	21,7	21,0	-3,4
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	39 106	39 671	508,8	511,9	0,6
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	387 849	385 725	5 046,1	4 976,8	-1,4
Conduite avec facultés affaiblies	15 265	15 242	198,6	196,7	-1,0
Délit de fuite	16 112	20 426	209,6	263,5	25,7
Autres	3 735	3 737	48,6	48,2	-0,8
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	35 112	39 405	456,8	508,4	11,3
CODE CRIMINEL - TOTAL	422 961	425 130	5 503,0	5 485,2	-0,3
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	19 792	19 806	257,5	255,5	-0,8
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	943	1 016	12,3	13,1	6,8
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au Code criminel)	20 735	20 822	269,8	268,7	-0,4
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	6 242	6 897	81,2	89,0	9,6

1. Pour plus d'information sur les données statistiques, consultez la section « Notes méthodologiques ».

2. Nombre d'infractions par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.2
Infractions classées par ou sans mise en accusation, selon la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2008

Catégorie d'infractions	Infractions classées										
	Par mise en accusation			Sans mise en accusation			Infractions classées sans mise en accusation selon le motif du classement				
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Raison indépendante de la volonté policière	Retus de porter plainte	Pouvoir discrétionnaire du corps policier	Autres motifs ²	Total
Homicide	86	48,8	40	46,5	2	2,3	1	0	0	1	2
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	20	55,0	7	35,0	4	20,0	4	0	0	0	4
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	178	59,6	101	56,7	5	2,8	1	3	0	1	5
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	45 109	75,0	21 712	48,1	12 104	26,8	4 090	5 831	306	1 877	12 104
Agression sexuelle	4 283	46,9	1 194	27,9	814	19,0	508	240	12	54	814
Autres infractions d'ordre sexuel	1 058	46,1	261	24,7	227	21,5	144	49	5	29	227
Enlèvement ou séquestration	1 268	67,7	683	53,9	175	13,8	91	65	3	16	175
Vol qualifié et extorsion	7 420	38,3	2 493	33,6	349	4,7	45	197	16	91	349
Harcèlement criminel	4 098	73,0	1 810	44,2	1 183	28,9	374	679	25	105	1 183
Menaces	16 673	75,5	7 692	46,1	4 904	29,4	1 506	2 637	91	670	4 904
Autres	2 068	46,7	441	21,3	525	25,4	114	325	21	65	525
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	82 261	69,0	36 434	44,3	20 292	24,7	6 878	10 026	479	2 909	20 292
Crime d'incendie	3 677	11,0	254	6,9	151	4,1	34	25	8	84	151
Introduction par infraction	55 543	10,1	4 334	7,8	1 280	2,3	348	502	106	324	1 280
Vol de véhicules à moteur	30 944	8,3	1 922	6,2	640	2,1	145	331	33	131	640
Vol de plus de 5 000 \$	4 230	8,3	254	6,0	95	2,2	34	51	1	9	95
Vol de 5 000 \$ ou moins	104 346	17,9	12 168	11,7	6 479	6,2	911	1 618	459	3 491	6 479
Possession de biens volés	3 097	73,0	1 735	56,0	525	17,0	193	34	17	281	525
Fraude	15 276	30,0	3 518	23,0	1 063	7,0	442	352	44	225	1 063
Méfait	46 680	12,4	3 038	6,5	2 734	5,9	509	1 023	104	1 098	2 734
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	263 793	15,2	27 223	10,3	12 967	4,9	2 616	3 936	772	5 643	12 967
Prostitution	640	80,8	492	76,9	25	3,9	5	4	16	1	25
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	1 525	66,6	836	54,8	180	11,8	95	180	19	62	180
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	33 920	89,3	26 886	79,3	3 415	10,1	2 298	163	57	897	3 415
Actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite	1 959	44,9	610	31,1	269	13,7	97	81	36	55	269
Autres	1 627	58,2	590	36,3	357	21,9	155	113	18	71	357
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	39 671	84,8	29 414	74,1	4 246	10,7	2 650	364	146	1 086	4 246
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	385 725	33,9	93 071	24,1	37 505	9,7	12 144	14 326	1 397	9 638	37 505
Conduite avec facultés affaiblies	15 242	89,7	12 940	84,9	727	4,8	683	9	8	27	727
Délit de fuite	20 426	9,3	440	2,2	1 463	7,2	1 370	48	17	28	1 463
Autres	3 737	78,6	2 665	71,3	273	7,3	200	44	4	25	273
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	39 405	47,0	16 045	40,7	2 463	6,3	2 253	101	29	80	2 463
CODE CRIMINEL - TOTAL	425 130	35,1	109 116	25,7	39 968	9,4	14 397	14 427	1 426	9 718	39 968
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	19 806	70,1	10 003	50,5	3 880	19,6	824	19	230	2 807	3 880
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	1 016	81,3	672	66,1	154	15,2	90	2	24	38	154
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au Code criminel)	20 822	70,6	10 675	51,3	4 034	19,4	914	21	254	2 845	4 034
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	6 897	45,3	2 511	36,4	610	8,8	229	7	349	25	610

1. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Les autres motifs de classement sans mise en accusation regroupent, entre autres : suicide ou décès de l'auteur présumé, du plaignant ou d'un témoin essentiel; immunité diplomatique; auteur présumé de moins de douze ans; admission de l'auteur présumé dans un hôpital psychiatrique; auteur présumé se trouvant dans un pays étranger, déjà inculpé ou impliqué dans d'autres affaires criminelles; avertissement pour infractions mineures; renvoi à un programme de déjudiciarisation ou à un organisme de justice alternative.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC² recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.3

Victimes d'infractions selon la catégorie d'infractions au Code criminel, Québec, 2007 et 2008

Infractions contre la personne et infractions relatives à la conduite de véhicules	Nombre ¹		Taux ²		Variation du taux 2008/2007 (en %)
	2007	2008	2007	2008	
Meurtre au 1 ^{er} degré	59	60	0,8	0,8	0,8
Meurtre au 2 ^e degré	14	22	0,2	0,3	55,8
Homicide involontaire coupable	16	4	0,2	0,1	-75,2
Infanticide	0	0	0,0	0,0	0,0
HOMICIDE	89	86	1,2	1,1	-4,2
Négligence criminelle entraînant la mort	23	20	0,3	0,3	-13,8
Autres infractions connexes entraînant la mort	1	0	0,0	0,0	-100,0
NÉGLIGENCE CRIMINELLE ET AUTRES INFRACTIONS ENTRAÎNANT LA MORT	24	20	0,3	0,3	-17,4
Tentative de meurtre	214	168	2,8	2,2	-22,1
Complot en vue de commettre un meurtre	12	8	0,2	0,1	-33,9
TENTATIVE ET COMLOT EN VUE DE COMMETTRE UN MEURTRE	226	176	2,9	2,3	-22,8
Voies de fait graves (niveau 3)	223	226	2,9	2,9	0,5
Agression armée ou infliction de lésions corporelles (niveau 2)	10 858	11 196	141,3	144,5	2,3
Voies de fait (niveau 1)	29 044	30 282	377,9	390,7	3,4
Infliction illégale de lésions corporelles	106	154	1,4	2,0	44,1
Déchargement d'une arme à feu avec intention de causer des lésions corporelles	28	12	0,4	0,2	-57,5
Usage d'une arme à feu (ou fausse) lors d'un crime	0	37	0,0	0,5	100,0
Braquer une arme à feu	0	43	0,0	0,6	100,0
Voies de fait contre un agent de la paix ou un policier	0	0	0,0	0,0	0,0
Voies de fait contre un policier	2 431	2 326	31,6	30,0	-5,1
Voies de fait contre un agent de la paix	440	488	5,7	6,3	10,0
Négligence criminelle entraînant des lésions corporelles	70	67	0,9	0,9	-5,1
Trappes susceptibles de causer/causant des lésions	0	0	0,0	0,0	0,0
Autres voies de fait	87	106	1,1	1,4	20,8
VOIES DE FAIT (SAUF LES AGRESSIONS SEXUELLES)	43 287	44 937	563,2	579,8	2,9
Agression sexuelle grave	23	23	0,3	0,3	-0,8
Agression sexuelle armée	74	81	1,0	1,0	8,5
Agression sexuelle	3 999	4 179	52,0	53,9	3,6
AGRESSION SEXUELLE	4 096	4 283	53,3	55,3	3,7
AUTRES INFRACTIONS D'ORDRE SEXUEL	907	982	11,8	12,7	7,4
Enlèvement ou séquestration	0	0	0,0	0,0	0,0
Enlèvement	135	139	1,8	1,8	2,1
Séquestration	1 090	1 006	14,2	13,0	-8,5
Prise d'otage	1	1	0,0	0,0	-0,8
Traite de personne	1	3	0,0	0,0	197,5
Enlèvement d'une personne de moins de 14 ans	24	24	0,3	0,3	-0,8
Enlèvement d'une personne de moins de 16 ans	3	11	0,0	0,1	263,6
Enlèvement en contravention d'une ordonnance de garde	70	64	0,9	0,8	-9,3
Enlèvement en l'absence d'une ordonnance de garde	15	20	0,2	0,3	32,2
Passage d'enfants à l'étranger	7	0	0,1	0,0	-100,0
ENLÈVEMENT OU SÉQUESTRATION	1 346	1 268	17,5	16,4	-6,6
VOL QUALIFIÉ OU EXTORSION	7 466	7 193	97,1	92,8	-4,5
HARCÈLEMENT CRIMINEL	4 260	4 098	55,4	52,9	-4,6
MENACES	16 196	15 818	210,7	204,1	-3,1
Appels téléphoniques indécents	2	589	0,0	7,6	29 105,0
Intimidation d'une personne non dans le système judiciaire	0	279	0,0	3,6	100,0
Intimidation d'une personne du système judiciaire	1	69	0,0	0,9	6 742,6
Autres infractions avec violence	55	56	0,7	0,7	1,0
Autres infractions causant la mort ou des lésions corporelles	26	34	0,3	0,4	29,7
AUTRES	84	1 027	1,1	13,3	1 112,4
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	77 981	79 888	1 014,6	1 030,7	1,6
Conduite avec facultés affaiblies	464	515	6,0	6,6	10,1
Délit de fuite	3 382	3 417	44,0	44,1	0,2
Autres	278	248	3,6	3,2	-11,5
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	4 124	4 180	53,7	53,9	0,5
TOTAL	82 105	84 068	1 068,2	1 084,7	1,5

1. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Nombre de victimes par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.4

Victimes d'infractions jeunes et adultes selon le sexe et la catégorie d'infractions au Code criminel, Québec, 2008

Infractions contre la personne et infractions relatives à la conduite de véhicules	Nombre ¹		Taux ²	
	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes
HOMMES				
Homicide	4	53	0,5	1,7
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	2	11	0,3	0,4
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	10	114	1,3	3,7
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	4 613	17 406	586,6	570,4
Agression sexuelle	582	110	74,0	3,6
Autres infractions d'ordre sexuel	182	22	23,1	0,7
Enlèvement ou séquestration	130	294	16,5	9,6
Vol qualifié ou extorsion	1 000	3 514	127,2	115,1
Harcèlement criminel	122	973	15,5	31,9
Menaces	965	7 109	122,7	233,0
Autres	30	313	3,8	10,3
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	7 640	29 919	971,6	980,4
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	210	2 330	26,7	76,4
HOMMES - TOTAL	7 850	32 249	998,3	1 056,8
FEMMES				
Homicide	1	27	0,1	0,9
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0	6	0,0	0,2
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	0	41	0,0	1,3
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	2 899	16 005	387,0	505,9
Agression sexuelle	2 123	1 411	283,4	44,6
Autres infractions d'ordre sexuel	598	120	79,8	3,8
Enlèvement ou séquestration	208	615	27,8	19,4
Vol qualifié ou extorsion	306	2 272	40,9	71,8
Harcèlement criminel	266	2 673	35,5	84,5
Menaces	774	5 856	103,3	185,1
Autres	47	547	6,3	17,3
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	7 222	29 573	964,2	934,8
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	153	1 419	20,4	44,9
FEMMES - TOTAL	7 375	30 992	984,6	979,7
SEXES RÉUNIS				
Homicide	5	80	0,3	1,3
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	2	17	0,1	0,3
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	10	155	0,7	2,5
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	7 512	33 411	489,3	537,6
Agression sexuelle	2 705	1 521	176,2	24,5
Autres infractions d'ordre sexuel	780	142	50,8	2,3
Enlèvement ou séquestration	338	909	22,0	14,6
Vol qualifié ou extorsion	1 306	5 786	85,1	93,1
Harcèlement criminel	388	3 646	25,3	58,7
Menaces	1 739	12 965	113,3	208,6
Autres	77	860	5,0	13,8
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	14 862	59 492	968,0	957,2
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	363	3 749	23,6	60,3
TOTAL	15 225	63 241	991,6	1 017,5

1. Sauf 5602 victimes dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Nombre de victimes par 100 000 jeunes ou adultes, hommes ou femmes (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.5
Victimes d'infractions selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions au Code criminel, Québec, 2008

Infractions relatives à la conduite de véhicules	NOMBRE ¹										Total adultes	TOTAL	
	0-11	12-14	15-17	Total jeunes	18-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64			65 et +
Homicide	4	0	1	5	5	10	16	11	19	8	11	80	85
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	1	1	0	2	2	2	1	2	4	1	5	17	19
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	4	5	1	10	13	28	38	34	28	6	8	155	165
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	1 840	2 259	3 413	7 512	2 787	5 678	8 714	7 647	5 583	2 085	917	33 411	40 923
Agression sexuelle	1 151	833	721	2 705	241	364	406	248	165	50	47	1 521	4 226
Autres infractions d'ordre sexuel	413	245	122	780	21	38	42	13	16	9	3	142	922
Enlèvement ou séquestration	134	74	130	338	110	207	238	162	110	55	27	909	1 247
Vol qualifié ou extorsion	52	355	899	1 306	884	1 320	1 146	874	836	467	259	5 786	7 092
Harcèlement criminel	44	125	219	388	181	454	977	1 031	625	240	138	3 646	4 034
Menaces	273	527	939	1 739	702	1 547	3 029	3 375	2 715	1 087	510	12 965	14 704
Autres	13	26	38	77	49	89	209	220	155	92	46	860	937
INFRANCTIONS CONTRE LA PERSONNE	3 929	4 450	6 483	14 862	4 995	9 737	14 816	13 617	10 256	4 100	1 971	59 492	74 354
INFRANCTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	62	72	229	363	296	562	861	715	658	383	274	3 749	4 112
TOTAL	3 991	4 522	6 712	15 225	5 291	10 299	15 677	14 332	10 914	4 483	2 245	63 241	78 466

Infractions relatives à la conduite de véhicules	TAUX ²										Total adultes	TOTAL	
	0-11	12-14	15-17	Total jeunes	18-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64			65 et +
Homicide	0,4	0,0	0,3	0,3	2,5	2,1	1,5	1,0	1,5	0,8	1,0	1,3	1,1
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0,1	0,4	0,0	0,1	1,0	0,4	0,1	0,2	0,3	0,1	0,4	0,3	0,2
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	0,4	1,8	0,3	0,7	6,5	5,8	3,6	3,1	2,2	0,6	0,7	2,5	2,1
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	193,1	809,3	1 125,6	489,3	1 397,8	1 170,9	831,4	701,0	441,2	209,8	81,0	537,6	528,0
Agression sexuelle	120,8	298,4	237,8	176,2	120,9	75,1	38,7	22,7	13,0	5,0	4,1	24,5	54,5
Autres infractions d'ordre sexuel	43,3	87,8	40,2	50,8	10,5	7,8	4,0	1,2	1,3	0,9	0,3	2,3	11,9
Enlèvement ou séquestration	14,1	26,5	42,9	22,0	55,2	42,7	22,7	14,9	8,7	5,5	2,4	14,6	16,1
Vol qualifié ou extorsion	5,5	127,2	296,5	85,1	443,4	272,2	109,3	80,1	66,1	47,0	22,9	93,1	91,5
Harcèlement criminel	4,6	44,8	72,2	25,3	90,8	93,6	93,2	94,5	49,4	24,1	12,2	58,7	52,0
Menaces	28,6	188,8	309,7	113,3	352,1	319,0	289,0	309,4	214,6	109,4	45,0	208,6	189,7
Autres	1,4	9,3	12,5	5,0	24,6	18,4	19,9	20,2	12,2	9,3	4,1	13,8	12,1
INFRANCTIONS CONTRE LA PERSONNE	412,3	1 594,2	2 138,1	968,0	2 505,2	2 007,9	1 413,6	1 248,3	810,5	412,5	174,0	957,2	959,3
INFRANCTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	6,5	25,8	75,5	23,6	148,5	115,9	82,1	65,5	52,0	38,5	24,2	60,3	53,1
TOTAL	418,8	1 620,0	2 213,6	991,6	2 653,6	2 123,8	1 495,7	1 313,9	862,5	451,1	198,2	1 017,5	1 012,4

1. Sauf 5602 victimes dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Nombre de victimes par 100 000 personnes dans chaque groupe d'âge (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.6
Victimes d'infractions selon la relation avec l'auteur présumé et la catégorie d'infractions au Code criminel, Québec, 2008

Infractions contre la personne et infractions relatives à la conduite de véhicules	Identité de l'auteur présumé ¹												
	Total	Famille				Connaissance				Étranger	Inconnu		
		Conjoint et ex- conjoint	Parent	Autre membre	Total	Ami	Relation d'affaires	Relation criminelle	Relation sociale			Symbole d'autorité	Total
Homicide	86	9	3	7	19	4	3	0	15	1	23	16	28
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	20	1	3	0	4	4	0	0	1	0	5	4	7
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	176	28	5	11	44	13	5	5	35	0	58	49	25
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	44 937	10 375	2 148	2 980	15 503	2 628	2 342	104	10 306	734	16 114	11 201	2 119
Agression sexuelle	4 283	260	505	820	1 585	381	169	10	1 201	204	1 965	613	120
Autres infractions d'ordre sexuel	982	5	132	207	344	58	23	1	241	58	381	208	49
Enlèvement ou séquestration	1 268	350	121	45	516	100	28	19	182	12	341	336	75
Vol qualifié et extorsion	7 193	77	6	66	149	66	222	18	522	6	834	5 593	617
Harcèlement criminel	4 098	1 546	53	143	1 742	477	192	5	1 194	7	1 875	355	126
Menaces	15 818	2 238	344	1 274	3 856	827	1 669	49	5 490	310	8 345	2 865	752
Autres	1 027	165	9	26	200	45	76	0	235	5	361	304	162
INFRANCTIONS CONTRE LA PERSONNE	79 888	15 054	3 329	5 579	23 962	4 603	4 729	211	19 422	1 337	30 302	21 544	4 080
Conduite avec facultés affaiblies	515	5	1	12	18	25	1	0	17	0	43	132	322
Délit de fuite	3 417	8	0	1	9	5	1	0	25	0	31	1 921	1 456
Autres	248	7	1	3	11	24	1	0	13	0	38	58	141
INFRANCTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	4 180	20	2	16	38	54	3	0	55	0	112	2 111	1 919
TOTAL	84 068	15 074	3 331	5 595	24 000	4 657	4 732	211	19 477	1 337	30 414	23 655	5 999

1. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.7

Auteurs présumés selon la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2007 et 2008

Catégorie d'infractions	Nombre ¹		Taux ²		Variation du taux 2008/2007 (en %)
	2007	2008	2007	2008	
Homicide	62	46	0,8	0,6	-26,4
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	18	10	0,2	0,1	-44,9
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	175	112	2,3	1,4	-36,5
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	34 694	32 168	451,4	415,0	-8,1
Agression sexuelle	2 457	1 793	32,0	23,1	-27,6
Autres infractions d'ordre sexuel	537	416	7,0	5,4	-23,2
Enlèvement ou séquestration	1 004	924	13,1	11,9	-8,7
Vol qualifié et extorsion	3 639	3 315	47,3	42,8	-9,7
Harcèlement criminel	3 336	2 897	43,4	37,4	-13,9
Menaces	12 256	10 793	159,5	139,3	-12,7
Autres	984	957	12,8	12,3	-3,6
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	59 162	53 431	769,7	689,4	-10,4
Crime d'incendie	657	549	8,5	7,1	-17,1
Introduction par effraction	10 607	7 979	138,0	102,9	-25,4
Vol de véhicules à moteur	4 442	3 320	57,8	42,8	-25,9
Vol de plus de 5 000 \$	781	433	10,2	5,6	-45,0
Vol de 5 000 \$ ou moins	24 810	22 695	322,8	292,8	-9,3
Possession de biens volés	3 219	2 952	41,9	38,1	-9,1
Fraude	7 060	5 388	91,9	69,5	-24,3
Méfait	8 380	7 408	109,0	95,6	-12,3
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	59 956	50 724	780,1	654,5	-16,1
Prostitution	1 131	594	14,7	7,7	-47,9
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	1 199	1 108	15,6	14,3	-8,4
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	32 233	30 641	419,4	395,3	-5,7
Actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite	976	980	12,7	12,6	-0,4
Autres	1 430	1 232	18,6	15,9	-14,6
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	36 969	34 555	481,0	445,8	-7,3
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	156 087	138 710	2 030,8	1 789,7	-11,9
Conduite avec facultés affaiblies	14 872	13 676	193,5	176,5	-8,8
Délit de fuite	1 823	1 912	23,7	24,7	4,0
Autres	3 390	2 989	44,1	38,6	-12,6
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	20 085	18 577	261,3	239,7	-8,3
CODE CRIMINEL - TOTAL	176 172	157 287	2 292,1	2 029,4	-11,5
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	18 717	16 388	243,5	211,4	-13,2
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	834	853	10,9	11,0	1,4
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au Code criminel)	19 551	17 241	254,4	222,5	-12,5
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	4 750	3 484	61,8	45,0	-27,3

1. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Nombre d'auteurs présumés par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.8

Auteurs présumés jeunes et adultes selon la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2008

Catégorie d'infractions	Nombre ¹			Taux ²		
	Jeunes	Adultes	Total 12 et +	Jeunes	Adultes	Total 12 et +
Homicide	1	45	46	0,2	0,7	0,7
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0	10	10	0,0	0,2	0,1
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	8	104	112	1,4	1,7	1,6
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	4 761	27 031	31 792	817,6	434,9	467,7
Agression sexuelle	361	1 395	1 756	62,0	22,4	25,8
Autres infractions d'ordre sexuel	98	305	403	16,8	4,9	5,9
Enlèvement ou séquestration	80	841	921	13,7	13,5	13,5
Vol qualifié et extorsion	847	2 439	3 286	145,4	39,2	48,3
Harcèlement criminel	242	2 629	2 871	41,6	42,3	42,2
Menaces	1 602	9 107	10 709	275,1	146,5	157,5
Autres	86	861	947	14,8	13,9	13,9
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	8 086	44 767	52 853	1 388,5	720,3	777,5
Crime d'incendie	218	256	474	37,4	4,1	7,0
Introduction par effraction	2 225	5 635	7 860	382,1	90,7	115,6
Vol de véhicules à moteur	860	2 446	3 306	147,7	39,4	48,6
Vol de plus de 5 000 \$	38	391	429	6,5	6,3	6,3
Vol de 5 000 \$ ou moins	6 135	16 344	22 479	1 053,5	263,0	330,7
Possession de biens volés	662	2 287	2 949	113,7	36,8	43,4
Fraude	354	5 024	5 378	60,8	80,8	79,1
Méfait	2 759	4 207	6 966	473,8	67,7	102,5
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	13 251	36 590	49 841	2 275,4	588,7	733,2
Prostitution	3	591	594	0,5	9,5	8,7
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	140	968	1 108	24,0	15,6	16,3
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	2 099	28 510	30 609	360,4	458,7	450,3
Actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite	125	848	973	21,5	13,6	14,3
Autres	227	998	1 225	39,0	16,1	18,0
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	2 594	31 915	34 509	445,4	513,5	507,7
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	23 931	113 272	137 203	4 109,4	1 822,5	2 018,4
Conduite avec facultés affaiblies	227	13 449	13 676	39,0	216,4	201,2
Délit de fuite	135	1 776	1 911	23,2	28,6	28,1
Autres	125	2 864	2 989	21,5	46,1	44,0
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	487	18 089	18 576	83,6	291,0	273,3
CODE CRIMINEL - TOTAL	24 418	131 361	155 779	4 193,0	2 113,6	2 291,7
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	4 370	11 995	16 365	750,4	193,0	240,8
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	578	263	841	99,3	4,2	12,4
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au Code criminel)	4 948	12 258	17 206	849,7	197,2	253,1
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	664	2 218	2 882	114,0	35,7	42,4

1. Sauf les auteurs présumés âgés de moins de 12 ans (1376) et ceux dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité (769). Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Nombre d'auteurs présumés par 100 000 jeunes ou adultes (population de 12 ans et plus basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.9

Auteurs présumés jeunes et adultes selon le sexe et la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2008

Catégorie d'infractions	Nombre ¹					
	Hommes		Femmes		Total (12 et +)	
	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes
Homicide	1	40	0	5	1	45
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0	10	0	0	0	10
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	8	98	0	6	8	104
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	3 615	22 015	1 146	5 016	4 761	27 031
Agression sexuelle	349	1 371	12	24	361	1 395
Autres infractions d'ordre sexuel	95	294	3	11	98	305
Enlèvement ou séquestration	69	763	11	78	80	841
Vol qualifié et extorsion	759	2 191	88	248	847	2 439
Harcèlement criminel	174	2 166	68	463	242	2 629
Menaces	1 241	7 695	361	1 412	1 602	9 107
Autres	56	615	30	246	86	861
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	6 367	37 258	1 719	7 509	8 086	44 767
Crime d'incendie	200	190	18	66	218	256
Introduction par effraction	2 106	5 138	119	497	2 225	5 635
Vol de véhicules à moteur	827	2 281	33	165	860	2 446
Vol de plus de 5 000 \$	30	318	8	73	38	391
Vol de 5 000 \$ ou moins	4 134	12 227	2 001	4 117	6 135	16 344
Possession de biens volés	459	1 941	203	346	662	2 287
Fraude	254	3 856	100	1 168	354	5 024
Méfait	2 505	3 632	254	575	2 759	4 207
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	10 515	29 583	2 736	7 007	13 251	36 590
Prostitution	1	230	2	361	3	591
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	129	903	11	65	140	968
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	1 907	24 751	192	3 759	2 099	28 510
Actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite	110	782	15	66	125	848
Autres	184	847	43	151	227	998
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	2 331	27 513	263	4 402	2 594	31 915
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	19 213	94 354	4 718	18 918	23 931	113 272
Conduite avec facultés affaiblies	212	11 600	15	1 849	227	13 449
Délit de fuite	108	1 356	27	420	135	1 776
Autres	118	2 607	7	257	125	2 864
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	438	15 563	49	2 526	487	18 089
CODE CRIMINEL - TOTAL	19 651	109 917	4 767	21 444	24 418	131 361
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	3 620	10 565	750	1 430	4 370	11 995
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	533	241	45	22	578	263
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au Code criminel)	4 153	10 806	795	1 452	4 948	12 258
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	336	1 847	328	371	664	2 218

1. Sauf les auteurs présumés âgés de moins de 12 ans (1376) et ceux dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité (769). Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.10

Taux d'auteurs présumés chez les jeunes et les adultes selon le sexe et la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2008

Catégorie d'infractions	Taux ¹					
	Hommes		Femmes		Total (12 et +)	
	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes
Homicide	0,3	1,3	0,0	0,2	0,2	0,7
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,2
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	2,7	3,2	0,0	0,2	1,4	1,7
Voies de fait (sauf agressions sexuelles)	1 214,5	721,4	402,5	158,6	817,6	434,9
Agression sexuelle	117,3	44,9	4,2	0,8	62,0	22,4
Autres infractions d'ordre sexuel	31,9	9,6	1,1	0,3	16,8	4,9
Enlèvement ou séquestration	23,2	25,0	3,9	2,5	13,7	13,5
Vol qualifié et extorsion	255,0	71,8	30,9	7,8	145,4	39,2
Harcèlement criminel	58,5	71,0	23,9	14,6	41,6	42,3
Menaces	416,9	252,2	126,8	44,6	275,1	146,5
Autres	18,8	20,2	10,5	7,8	14,8	13,9
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	2 139,1	1 220,9	603,8	237,4	1 388,5	720,3
Crime d'incendie	67,2	6,2	6,3	2,1	37,4	4,1
Introduction par effraction	707,5	168,4	41,8	15,7	382,1	90,7
Vol de véhicules à moteur	277,8	74,7	11,6	5,2	147,7	39,4
Vol de plus de 5 000 \$	10,1	10,4	2,8	2,3	6,5	6,3
Vol de 5 000 \$ ou moins	1 388,9	400,7	702,9	130,1	1 053,5	263,0
Possession de biens volés	154,2	63,6	71,3	10,9	113,7	36,8
Fraude	85,3	126,4	35,1	36,9	60,8	80,8
Méfait	841,6	119,0	89,2	18,2	473,8	67,7
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	3 532,7	969,4	961,0	221,5	2 275,4	588,7
Prostitution	0,3	7,5	0,7	11,4	0,5	9,5
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	43,3	29,6	3,9	2,1	24,0	15,6
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	640,7	811,1	67,4	118,8	360,4	458,7
Actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite	37,0	25,6	5,3	2,1	21,5	13,6
Autres	61,8	27,8	15,1	4,8	39,0	16,1
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	783,1	901,6	92,4	139,2	445,4	513,5
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	6 454,9	3 091,9	1 657,2	598,0	4 109,4	1 822,5
Conduite avec facultés affaiblies	71,2	380,1	5,3	58,4	39,0	216,4
Délit de fuite	36,3	44,4	9,5	13,3	23,2	28,6
Autres	39,6	85,4	2,5	8,1	21,5	46,1
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	147,2	510,0	17,2	79,9	83,6	291,0
CODE CRIMINEL - TOTAL	6 602,0	3 601,8	1 674,4	677,9	4 193,0	2 113,6
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	1 216,2	346,2	263,4	45,2	750,4	193,0
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	179,1	7,9	15,8	0,7	99,3	4,2
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au Code criminel)	1 395,3	354,1	279,2	45,9	849,7	197,2
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	112,9	60,5	115,2	11,7	114,0	35,7

1. Nombre d'auteurs présumés par 100 000 jeunes ou adultes, hommes ou femmes (population de 12 ans et plus basée sur les estimations de Statistique Canada). Le nombre d'auteurs présumés exclut les auteurs présumés âgés de moins de 12 ans (1376) et ceux dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité (769). Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.11

Auteurs présumés selon le groupe d'âge¹ et la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2008

Catégorie d'infractions	0-11	12-14	15-17	Total 12-17	18-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 et +	Total 18 et +	TOTAL 12 et +
Homicide	0	0	1	1	7	8	11	11	7	0	1	45	46
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0	0	0	0	3	2	1	1	2	0	1	10	10
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	0	1	7	8	6	25	34	22	13	4	0	104	112
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	338	1 594	3 167	4 761	2 074	4 451	7 416	6 931	4 234	1 365	560	27 031	31 792
Agression sexuelle	36	200	161	361	82	151	318	375	267	123	79	1 395	1 756
Autres infractions d'ordre sexuel	12	54	44	98	14	24	63	86	59	36	23	305	403
Enlèvement ou séquestration	2	21	59	80	66	185	254	196	108	24	8	841	921
Vol qualifié et extorsion	20	168	679	847	342	491	649	619	280	45	13	2 439	3 286
Harcèlement criminel	18	83	159	242	104	276	634	784	540	199	92	2 629	2 871
Menaces	69	487	1 115	1 602	616	1 248	2 254	2 555	1 645	537	252	9 107	10 709
Autres	5	36	50	86	38	86	243	244	159	64	27	861	947
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	500	2 644	5 442	8 086	3 352	6 947	11 877	11 824	7 314	2 397	1 056	44 767	52 853
Crime d'incendie	75	119	99	218	28	49	64	49	42	18	6	256	474
Introduction par effraction	114	561	1 664	2 225	956	1 023	1 641	1 338	551	102	24	5 635	7 860
Vol de véhicules à moteur	9	135	725	860	549	491	668	499	182	52	5	2 446	3 306
Vol de plus de 5 000 \$	1	8	30	38	32	68	108	112	50	12	9	391	429
Vol de 5 000 \$ ou moins	190	2 229	3 906	6 135	2 245	2 683	4 075	3 645	2 607	758	331	16 344	22 479
Possession de biens volés	3	180	482	662	383	468	612	470	250	76	28	2 287	2 949
Fraude	2	47	307	354	616	1 019	1 392	1 177	649	104	67	5 024	5 378
Méfait	427	1 133	1 626	2 759	805	951	1 034	747	462	152	56	4 207	6 966
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	821	4 412	8 839	13 251	5 614	6 752	9 594	8 037	4 793	1 274	526	36 590	49 841
Prostitution	0	0	3	3	15	70	202	188	84	24	8	591	594
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	0	27	113	140	114	196	223	185	124	76	50	968	1 108
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	12	309	1 790	2 099	2 599	5 853	8 123	6 760	4 016	881	278	28 510	30 609
Actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite	6	29	96	125	90	108	174	173	176	76	51	848	973
Autres	4	75	152	227	213	179	201	215	122	45	23	998	1 225
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	22	440	2 154	2 594	3 031	6 406	8 923	7 521	4 522	1 102	410	31 915	34 509
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	1 343	7 496	16 435	23 931	11 997	20 105	30 394	27 382	16 629	4 773	1 992	113 272	137 203
Conduite avec facultés affaiblies	0	2	225	227	978	2 498	3 077	2 665	2 619	1 182	430	13 449	13 676
Délit de fuite	0	16	119	135	209	287	370	299	262	151	198	1 776	1 911
Autres	0	7	118	125	228	481	748	667	482	180	78	2 864	2 989
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	0	25	462	487	1 415	3 266	4 195	3 631	3 363	1 513	706	18 089	18 576
CODE CRIMINEL - TOTAL	1 343	7 521	16 897	24 418	13 412	23 371	34 589	31 013	19 992	6 286	2 698	131 361	155 779
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	23	1 008	3 362	4 370	2 165	3 222	3 317	1 837	1 090	308	56	11 995	16 365
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	0	58	520	578	134	15	33	37	18	14	12	263	841
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au Code criminel)	23	1 066	3 882	4 948	2 299	3 237	3 350	1 874	1 108	322	68	12 258	17 206
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	10	116	548	664	211	423	552	493	331	137	71	2 218	2 882

1. Sauf 769 auteurs présumés dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section des « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.12

Taux d'auteurs présumés selon le groupe d'âge¹ et la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2008

Catégorie d'infractions	0-11	12-14	15-17	Total 12-17	18-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 et +	Total 18 et +	TOTAL 12 et +
Homicide	0,0	0,0	0,3	0,2	3,5	1,6	1,0	1,0	0,6	0,0	0,1	0,7	0,7
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5	0,4	0,1	0,1	0,2	0,0	0,1	0,2	0,1
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	0,0	0,4	2,3	1,4	3,0	5,2	3,2	2,0	1,0	0,4	0,0	1,7	1,6
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	35,5	571,0	1044,5	817,6	1040,2	917,9	707,6	635,4	334,6	137,3	49,4	434,9	467,7
Agression sexuelle	3,8	71,6	53,1	62,0	41,1	31,1	30,3	34,4	21,1	12,4	7,0	22,4	25,8
Autres infractions d'ordre sexuel	1,3	19,3	14,5	16,8	7,0	4,9	6,0	7,9	4,7	3,6	2,0	4,9	5,9
Enlèvement ou séquestration	0,2	7,5	19,5	13,7	33,1	38,2	24,2	18,0	8,5	2,4	0,7	13,5	13,5
Vol qualifié et extorsion	2,1	60,2	223,9	145,4	171,5	101,3	61,9	56,7	22,1	4,5	1,1	39,2	48,3
Harcèlement criminel	1,9	29,7	52,4	41,6	52,2	56,9	60,5	71,9	42,7	20,0	8,1	42,3	42,2
Menaces	7,2	174,5	367,7	275,1	308,9	257,4	215,1	234,2	130,0	54,0	22,2	146,5	157,5
Autres	0,5	12,9	16,5	14,8	19,1	17,7	23,2	22,4	12,6	6,4	2,4	13,9	13,9
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	52,5	947,2	1794,8	1388,5	1681,1	1432,6	1133,2	1084,0	578,0	241,2	93,2	720,3	777,5
Crime d'incendie	7,9	42,6	32,7	37,4	14,0	10,1	6,1	4,5	3,3	1,8	0,5	4,1	7,0
Introduction par effraction	12,0	201,0	548,8	382,1	479,5	211,0	156,6	122,7	43,5	10,3	2,1	90,7	115,6
Vol de véhicules à moteur	0,9	48,4	239,1	147,7	275,3	101,3	63,7	45,7	14,4	5,2	0,4	39,4	48,6
Vol de plus de 5 000 \$	0,1	2,9	9,9	6,5	16,0	14,0	10,3	10,3	4,0	1,2	0,8	6,3	6,3
Vol de 5 000 \$ ou moins	19,9	798,5	1288,2	1053,5	1125,9	553,3	388,8	334,2	206,0	76,3	29,2	263,0	330,7
Possession de biens volés	0,3	64,5	159,0	113,7	192,1	96,5	58,4	43,1	19,8	7,6	2,5	36,8	43,4
Fraude	0,2	16,8	101,2	60,8	308,9	210,1	132,8	107,9	51,3	10,5	5,9	80,8	79,1
Méfait	44,8	405,9	536,3	473,8	403,7	196,1	98,7	68,5	36,5	15,3	4,9	67,7	102,5
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	86,1	1580,6	2915,1	2275,4	2815,6	1392,4	915,4	736,8	378,8	128,2	46,4	588,7	733,2
Prostitution	0,0	0,0	1,0	0,5	7,5	14,4	19,3	17,2	6,6	2,4	0,7	9,5	8,7
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	0,0	9,7	37,3	24,0	57,2	40,4	21,3	17,0	9,8	7,6	4,4	15,6	16,3
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	1,3	110,7	590,3	360,4	1303,5	1207,0	775,0	619,7	317,4	88,6	24,5	458,7	450,3
Actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite	0,6	10,4	31,7	21,5	45,1	22,3	16,6	15,9	13,9	7,6	4,5	13,6	14,3
Autres	0,4	26,9	50,1	39,0	106,8	36,9	19,2	19,7	9,6	4,5	2,0	16,1	18,0
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	2,3	157,6	710,4	445,4	1520,1	1321,0	851,3	689,5	357,4	110,9	36,2	513,5	507,7
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	140,9	2685,4	5420,3	4109,4	6016,9	4146,0	2899,9	2510,3	1314,2	480,2	175,9	1822,5	2018,4
Conduite avec facultés affaiblies	0,0	0,7	74,2	39,0	490,5	515,1	293,6	244,3	207,0	118,9	38,0	216,4	201,2
Délit de fuite	0,0	5,7	39,2	23,2	104,8	59,2	35,3	27,4	20,7	15,2	17,5	28,6	28,1
Autres	0,0	2,5	38,9	21,5	114,3	99,2	71,4	61,1	38,1	18,1	6,9	46,1	44,0
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	0,0	9,0	152,4	83,6	709,7	673,5	400,2	332,9	265,8	152,2	62,3	291,0	273,3
CODE CRIMINEL - TOTAL	140,9	2694,4	5572,7	4193,0	6726,5	4819,5	3300,1	2843,1	1580,0	632,5	238,2	2113,6	2291,7
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	2,4	361,1	1108,8	750,4	1085,8	664,4	316,5	168,4	86,1	31,0	4,9	193,0	240,8
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	0,0	20,8	171,5	99,3	67,2	3,1	3,1	3,4	1,4	1,4	1,1	4,2	12,4
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au Code criminel)	2,4	381,9	1280,3	849,7	1153,0	667,5	319,6	171,8	87,6	32,4	6,0	197,2	253,1
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	1,0	41,6	180,7	114,0	105,8	87,2	52,7	45,2	26,2	13,8	6,3	35,7	42,4

1. Nombre d'auteurs présumés par 100 000 personnes dans chaque groupe d'âge (population basée sur les estimations de Statistique Canada). Ce nombre exclut 769 auteurs présumés dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.



3.2 Tableaux selon la région – Série 2

Les statistiques présentées dans les dix tableaux de la série 2 ont été compilées sur la base géographique des dix-sept régions administratives du Québec, dont les frontières sont définies par décret gouvernemental. Les données proviennent des corps policiers municipaux, de la Sûreté du Québec et de certains corps et services de police autochtones qui participent au Programme DUC 2. Les données de la Gendarmerie royale du Canada et des autres corps et services de police autochtones ne sont pas incluses dans ces tableaux puisqu'ils utilisent le Programme DUC 1.

Il est à noter que les données pour la région du Nord-du-Québec sont incomplètes puisque très peu de données concernant les infractions commises en 2008 dans cette région étaient accessibles au moment de l'extraction.

Tableau 2.1
Infractions au Code criminel¹, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales selon la région, Québec, 2008

Région	Code criminel												Infractions relatives aux stupéfiants		Infractions aux autres lois fédérales		Infractions aux lois provinciales	
	Infractions contre la personne		Infractions contre la propriété		Autres infractions (sauf conduite de véhicules)		Total		Infractions relatives à la conduite de véhicules		Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants		Infractions aux autres lois fédérales		Infractions aux lois provinciales			
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux		
Bas-Saint-Laurent	1 638	810,6	4 192	2 074,5	1 021	505,3	6 851	3 390,4	1 701	841,8	385	190,5	24	11,9	139	68,8		
Saguenay—Lac-Saint-Jean	2 637	959,2	7 653	2 783,7	1 667	606,4	11 957	4 349,3	1 981	720,6	586	213,2	76	27,6	191	69,5		
Capitale-Nationale	6 911	1 016,2	22 229	3 268,6	1 370	201,4	30 510	4 486,3	2 413	354,8	1 719	252,8	16	2,4	1 362	200,3		
Mauricie	2 905	1 108,1	8 886	3 389,6	1 494	569,9	13 285	5 067,7	1 658	632,5	1 026	391,4	62	23,7	390	148,8		
Estrie	2 292	752,2	8 192	2 688,5	1 905	625,2	12 389	4 065,9	2 322	762,1	934	306,5	255	83,7	480	157,5		
Montréal	27 522	1 465,7	88 027	4 688,0	14 288	760,9	129 837	6 914,7	3 751	199,8	3 069	163,4	101	5,4	642	34,2		
Outaouais	4 824	1 370,6	12 388	3 519,7	2 345	666,3	19 557	5 556,5	1 198	340,4	1 384	393,2	50	14,2	262	74,4		
Abitibi-Témiscamingue	1 763	1 208,8	4 141	2 839,3	830	569,1	6 734	4 617,3	1 398	958,6	485	332,5	9	6,2	174	119,3		
Côte-Nord	2 100	2 186,1	2 948	3 068,9	1 298	1 351,2	6 346	6 606,3	942	980,6	302	314,4	71	73,9	120	124,9		
Nord-du-Québec	243	590,8	525	1 276,5	116	282,0	884	2 149,3	146	355,0	60	145,9	14	34,0	14	34,0		
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	1 104	1 165,4	1 814	1 914,9	531	560,5	3 449	3 640,9	912	962,7	212	223,8	19	20,1	92	97,1		
Chaudière-Appalaches	2 368	589,0	7 824	1 946,2	1 261	313,7	11 453	2 848,9	1 963	488,3	1 045	259,9	61	15,2	555	138,1		
Laval	3 062	796,9	12 695	3 304,1	1 332	346,7	17 089	4 447,7	653	170,0	860	223,8	84	21,9	181	47,1		
Lanaudière	4 032	890,3	14 300	3 157,5	1 982	437,6	20 314	4 485,3	2 650	585,1	1 234	272,5	53	11,7	345	76,2		
Laurentides	5 642	1 053,8	18 388	3 434,5	2 394	447,1	26 424	4 935,4	3 877	724,1	1 471	274,8	40	7,5	415	77,5		
Montréal	11 068	782,2	41 695	2 946,6	4 972	351,4	57 735	4 080,2	10 111	714,6	3 840	271,4	75	5,3	1 245	88,0		
Centre-du-Québec	2 150	936,3	7 896	3 438,6	865	376,7	10 911	4 751,7	1 729	753,0	1 194	520,0	6	2,6	290	126,3		
Ensemble du Québec	82 261	1 061,4	263 793	3 403,6	39 671	511,9	385 725	4 976,8	39 405	508,4	19 806	255,5	1 016	13,1	6 897	89,0		

1. Comprend également le taux de criminalité calculé pour 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada). Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 2.2

Victimes d'infractions au Code criminel selon la région, Québec, 2007 et 2008

Région	Nombre ¹		Taux ²		Variation du taux 2008/2007 (en %)
	2007	2008	2007	2008	
Bas-Saint-Laurent	1 756	1 649	873,2	816,1	-6,5
Saguenay—Lac-Saint-Jean	2 697	2 615	987,6	951,2	-3,7
Capitale-Nationale	7 380	7 381	1 096,2	1 085,3	-1,0
Mauricie	2 805	2 947	1 075,6	1 124,2	4,5
Estrie	2 319	2 337	766,3	767,0	0,1
Montréal	25 460	27 926	1 353,5	1 487,3	9,9
Outaouais	4 358	4 629	1 250,4	1 315,2	5,2
Abitibi-Témiscamingue	1 987	1 746	1 371,4	1 197,2	-12,7
Côte-Nord	1 675	2 067	1 744,4	2 151,8	23,4
Nord-du-Québec	202	250	496,0	607,8	22,6
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	1 159	1 115	1 223,8	1 177,0	-3,8
Chaudière-Appalaches	2 450	2 461	614,4	612,2	-0,4
Laval	3 680	3 243	972,9	844,0	-13,2
Lanaudière	4 266	4 213	965,0	930,2	-3,6
Laurentides	6 059	5 843	1 151,4	1 091,3	-5,2
Montérégie	11 760	11 442	842,0	808,6	-4,0
Centre-du-Québec	2 092	2 204	920,7	959,8	4,3
Ensemble du Québec	82 105	84 068	1 068,2	1 084,7	1,5

1. Comprend les victimes de crimes contre la personne, ainsi que les victimes d'infractions relatives à la conduite de véhicules. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Nombre de victimes par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 2.3
Victimes d'infractions au Code criminel jeunes et adultes selon le sexe et la région, Québec, 2008

Région	Nombre ¹						Taux ²										
	Hommes			Femmes			Total			Hommes			Femmes			Total	
	Jeunes	Adultes	Total	Jeunes	Adultes	Total	Jeunes	Adultes	Total	Jeunes	Adultes	Total	Jeunes	Adultes	Total	Jeunes	Adultes
Bas-Saint-Laurent	161	618	143	618	304	1 236	863,3	754,8	816,6	735,4	840,7	745,0					
Saguenay—Lac-Saint-Jean	263	927	335	847	598	1 774	988,1	834,5	1 309,2	758,8	1 145,4	796,5					
Capitale-Nationale	642	2 932	571	2 850	1 213	5 782	1 067,6	1 073,7	988,7	985,8	1 028,9	1 028,5					
Mauricie	354	1 066	328	1 006	682	2 072	1 526,6	1 008,6	1 496,4	903,5	1 511,9	954,6					
Estrie	233	844	225	845	458	1 689	743,8	703,3	764,2	681,9	753,7	692,4					
Montréal	2 016	11 733	1 708	10 745	3 724	22 478	1 163,3	1 576,0	1 030,7	1 353,0	1 098,5	1 460,9					
Outaouais	464	1 741	397	1 704	861	3 445	1 218,8	1 274,9	1 085,4	1 210,6	1 153,4	1 242,3					
Abitibi-Témiscamingue	170	660	201	584	371	1 244	1 055,8	1 143,2	1 330,9	1 026,3	1 188,9	1 085,1					
Côte-Nord	182	770	210	750	392	1 520	1 752,0	1 982,5	2 110,1	2 033,6	1 927,2	2 007,4					
Nord-du-Québec	29	77	27	87	56	164	404,3	543,6	404,1	663,6	404,2	601,3					
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	98	395	128	408	226	803	1 179,9	1 027,7	1 617,4	1 018,2	1 393,3	1 022,8					
Chaudière-Appalaches	244	874	270	891	514	1 765	591,1	543,0	685,1	555,6	637,0	549,3					
Laval	377	1 175	293	1 195	670	2 370	894,3	799,1	729,2	771,7	813,7	785,1					
Lanaudière	425	1 468	445	1 550	870	3 018	834,1	833,0	924,8	872,8	878,2	853,0					
Laurentides	705	2 153	596	2 028	1 301	4 181	1 185,7	1 035,7	1 044,6	961,2	1 116,6	998,1					
Montréal	1 260	4 011	1 258	4 060	2 518	8 071	812,8	733,5	853,4	717,6	832,6	725,4					
Centre-du-Québec	227	805	240	824	467	1 629	937,0	886,3	1 056,7	897,0	994,9	891,7					
Ensemble du Québec	7 850	32 249	7 375	30 992	15 225	63 241	998,3	1 056,8	984,6	979,7	991,6	1 017,5					

1. Comprend les victimes de crimes contre la personne, ainsi que les victimes d'infractions relatives à la conduite de véhicules. De ce nombre sont cependant exclues 5602 victimes dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Nombre de victimes par 100 000 jeunes ou adultes, hommes ou femmes (population basée sur les estimations de Statistique Canada).
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC-2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 2.4
Victimes d'infractions au Code criminel¹ selon le groupe d'âge et la région, Québec, 2008

Région	0-11	12-14	15-17	Total jeunes	18-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 et +	Total adultes	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	97	81	126	304	68	191	293	284	258	87	55	1 236	1 540
Saguenay—Lac-Saint-Jean	200	187	211	598	149	262	447	396	322	132	66	1 774	2 372
Capitale-Nationale	304	344	565	1 213	484	975	1 371	1 166	1 038	468	280	5 782	6 995
Mauricie	223	210	249	682	172	324	480	471	371	169	85	2 072	2 754
Estrie	119	146	193	458	141	312	444	346	276	128	42	1 689	2 147
Montréal	764	1 100	1 860	3 724	1 813	3 793	5 667	5 022	3 787	1 574	822	22 478	26 202
Outaouais	212	277	372	861	288	570	855	825	628	203	76	3 445	4 306
Abitibi-Témiscamingue	120	94	157	371	109	229	350	253	197	78	28	1 244	1 615
Côte-Nord	107	114	171	392	123	262	394	360	263	86	32	1 520	1 912
Nord-du-Québec	21	23	12	56	9	32	44	40	23	12	4	164	220
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	72	93	61	226	32	88	177	203	174	94	35	803	1 029
Chaudière-Appalaches	149	157	208	514	124	272	443	395	339	130	62	1 765	2 279
Laval	163	184	323	670	226	401	589	559	375	139	81	2 370	3 040
Lanaudière	261	248	361	870	241	405	763	747	524	216	122	3 018	3 888
Laurentides	333	415	553	1 301	375	640	995	998	714	310	149	4 181	5 482
Montréal	686	709	1 123	2 518	806	1 289	1 979	1 905	1 319	531	242	8 071	10 589
Centre-du-Québec	160	140	167	467	131	254	386	362	306	126	64	1 629	2 096
Ensemble du Québec	3 991	4 522	6 712	15 225	5 291	10 299	15 677	14 332	10 914	4 483	2 245	63 241	78 466

1. Comprend les victimes de crimes contre la personne, ainsi que les victimes d'infractions relatives à la conduite de véhicules. De ce nombre sont cependant exclues 5602 victimes dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 2.5
Taux de victimes d'infractions au Code criminel¹ selon le groupe d'âge et la région, Québec, 2008

Région	0-11	12-14	15-17	Total jeunes	18-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 et +	Total adultes	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	441,6	1 221,7	1 665,1	840,7	1 290,3	1 636,5	1 310,1	1 177,3	717,0	280,9	154,8	745,0	762,1
Saguenay—Lac-Saint-Jean	631,6	1 992,5	1 891,4	1 145,4	1 981,6	1 558,9	1 341,4	1 209,3	640,4	337,3	153,9	796,5	862,8
Capitale-Nationale	419,6	1 583,1	2 383,5	1 028,9	2 976,3	2 162,6	1 441,0	1 306,2	922,6	493,8	256,6	1 028,5	1 028,6
Mauricie	834,7	2 436,8	2 547,3	1 511,9	2 676,2	2 067,0	1 619,7	1 508,6	803,2	431,6	174,4	954,6	1 050,5
Estrie	317,6	1 307,4	1 590,6	753,7	1 754,6	1 558,1	1 153,9	895,6	570,6	300,5	87,9	692,4	704,6
Montréal	345,2	1 899,2	3 112,0	1 098,5	4 177,5	2 809,5	1 809,0	1 809,9	1 387,0	748,6	287,2	1 460,9	1 395,4
Outaouais	463,3	2 017,0	2 454,1	1 153,4	2 940,0	2 604,2	1 850,4	1 531,2	1 034,1	466,1	184,2	1 242,3	1 223,4
Abitibi-Témiscamingue	630,7	1 616,5	2 466,6	1 188,9	2 607,7	2 610,3	1 999,2	1 284,9	767,9	410,6	141,2	1 085,1	1 107,3
Côte-Nord	853,8	3 053,8	4 196,3	1 927,2	4 863,6	4 918,3	3 291,0	2 563,6	1 529,8	688,7	262,9	2 007,4	1 990,4
Nord-du-Québec	224,6	1 020,9	532,6	404,2	658,9	1 013,6	715,6	687,3	439,6	374,3	170,6	601,3	534,9
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	765,8	2 914,4	1 681,8	1 393,3	1 366,4	1 968,2	1 950,2	1 659,4	989,1	614,2	200,1	1 022,8	1 086,3
Chaudière-Appalaches	296,0	1 096,9	1 296,8	637,0	1 183,5	1 131,8	870,2	740,1	509,5	231,3	103,7	549,3	566,9
Laval	321,4	1 189,0	2 000,0	813,7	2 180,8	1 706,1	1 238,3	960,0	596,6	319,7	144,9	785,1	791,2
Lanaudière	443,4	1 284,0	1 728,0	878,2	1 887,1	1 601,9	1 375,8	1 134,2	670,2	367,0	212,5	853,0	858,5
Laurentides	471,4	1 908,9	2 291,4	1 116,6	2 625,3	2 222,7	1 544,3	1 244,2	773,7	446,7	214,5	998,1	1 023,9
Montérégie	369,5	1 275,0	1 836,5	832,6	2 099,9	1 566,6	1 114,6	931,7	560,2	288,9	126,9	725,4	748,3
Centre-du-Québec	548,6	1 644,5	1 803,1	994,9	2 188,4	1 932,1	1 327,4	1 225,5	821,1	397,0	178,1	891,7	912,8
Ensemble du Québec	418,8	1 620,0	2 213,6	991,6	2 653,6	2 123,8	1 495,7	1 313,9	862,5	451,1	198,2	1 017,5	1 012,4

1. Nombre de victimes par 100 000 personnes dans chaque groupe d'âge (population basée sur les estimations de Statistique Canada). Il s'agit des victimes de crimes contre la personne, sauf la catégorie d'infractions « vol qualifié ou extorsion », ainsi que des victimes d'infractions relatives à la conduite de véhicules. De ce nombre sont cependant exclues 5602 victimes dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 2.6
Victimes d'infractions au Code criminel¹ selon la relation avec l'auteur présumé² et la région, Québec, 2008

Région	Identité de l'auteur présumé												
	Total	Famille			Connaissance					Étranger	Inconnu		
		Conjoint et ex-conjoint	Parent	Autre membre	Total	Ami	Relation d'affaires	Relation criminelle	Relation sociale			Symbole d'autorité	Total
Bas-Saint-Laurent	1 649	306	77	129	512	114	89	10	513	35	761	251	125
Saguenay—Lac-Saint-Jean	2 615	412	158	196	766	166	135	14	753	79	1 147	581	121
Capitale-Nationale	7 381	1 260	185	395	1 840	203	982	8	1 818	48	3 059	1 862	620
Mauricie	2 947	451	193	200	844	190	121	8	861	52	1 232	518	353
Estrie	2 337	382	82	169	633	119	267	14	671	40	1 111	404	189
Montréal	27 926	4 796	660	1 446	6 902	1 298	1 498	52	5 226	184	8 258	12 294	472
Outaouais	4 629	659	216	331	1 206	544	177	2	1 264	114	2 101	594	728
Abitibi-Témiscamingue	1 746	322	98	172	592	143	76	9	469	24	721	227	206
Côte-Nord	2 067	438	78	229	745	115	70	1	692	60	938	258	126
Nord-du-Québec	250	44	13	23	80	9	9	0	74	5	97	41	32
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	1 115	201	59	117	377	82	36	9	407	21	555	116	67
Chaudière-Appalaches	2 461	528	116	242	886	165	112	8	614	79	978	336	261
Laval	3 243	707	140	215	1 062	161	136	9	521	53	880	1 183	118
Lanaudière	4 213	910	219	297	1 426	251	239	11	961	127	1 589	837	361
Laurentides	5 843	1 122	345	374	1 841	365	280	20	1 392	128	2 185	1 256	561
Montréal	11 442	2 116	576	872	3 564	651	432	30	2 581	228	3 922	2 522	1 434
Centre-du-Québec	2 204	420	116	188	724	118	73	6	623	60	880	375	225
Ensemble du Québec	84 068	15 074	3 331	5 595	24 000	4 694	4 732	211	19 440	1 337	30 414	23 655	5 999

1. Comprend les victimes de crimes contre la personne ainsi que les victimes d'infractions relatives à la conduite de véhicules.

2. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

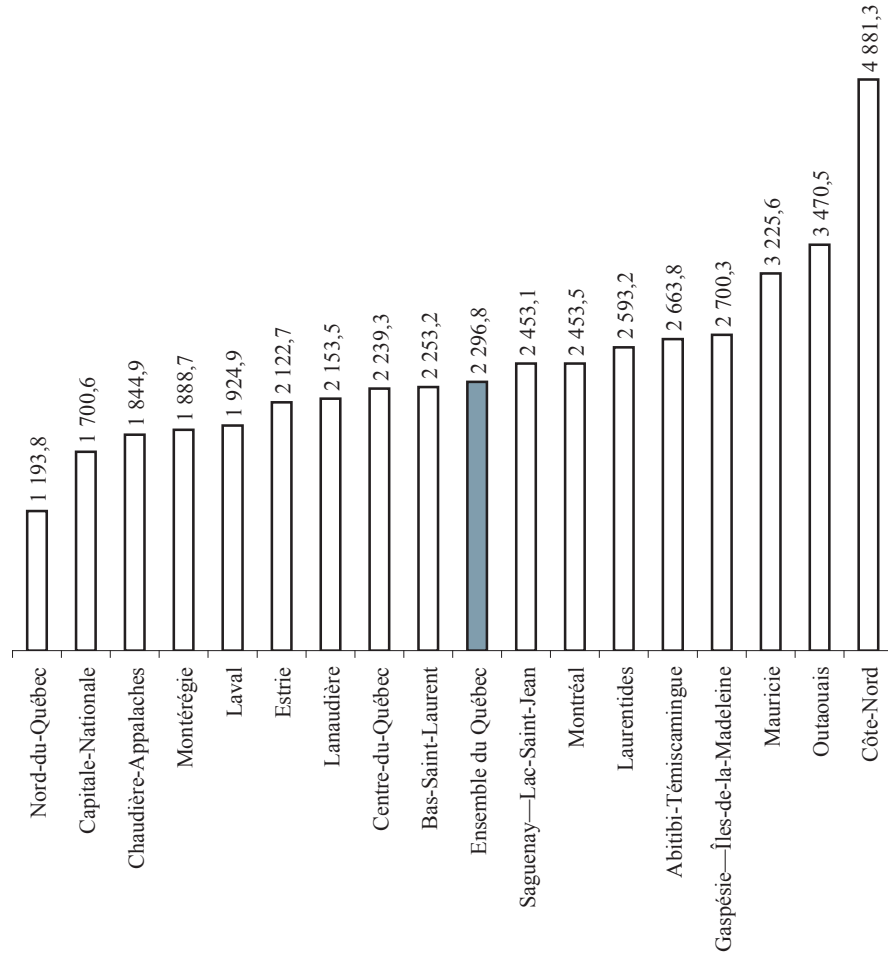
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 2.7

Auteurs présumés d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales selon la région, Québec, 2008

Région	Nombre ¹	Taux ²
Bas-Saint-Laurent	4 553	2 253,2
Saguenay—Lac-Saint-Jean	6 744	2 453,1
Capitale-Nationale	11 565	1 700,6
Mauricie	8 456	3 225,6
Estrie	6 468	2 122,7
Montréal	46 070	2 453,5
Outaouais	12 215	3 470,5
Abitibi-Témiscamingue	3 885	2 663,8
Côte-Nord	4 689	4 881,3
Nord-du-Québec	491	1 193,8
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	2 558	2 700,3
Chaudière-Appalaches	7 417	1 844,9
Laval	7 396	1 924,9
Lanaudière	9 753	2 153,5
Laurentides	13 884	2 593,2
Montérégie	26 726	1 888,7
Centre-du-Québec	5 142	2 239,3
Ensemble du Québec	178 012	2 296,8

Taux d'auteurs présumés en ordre croissant



1. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Nombre d'auteurs présumés par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 2.8
Auteurs présumés d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, jeunes et adultes, selon le sexe et la région, Québec, 2008

Région	Nombre ¹						Taux ²					
	Hommes		Femmes		Total (12 et +)		Hommes		Femmes		Total (12 et +)	
	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes
Bas-Saint-Laurent	589	3 255	89	593	678	3 848	8 099,6	3 975,7	1 285,2	705,7	4 775,7	2 319,4
Saguenay—Lac-Saint-Jean	1 064	4 570	189	815	1 253	5 385	10 136,2	4 114,1	1 881,7	730,1	6 100,0	2 417,9
Capitale-Nationale	1 603	7 896	519	1 474	2 122	9 370	6 958,1	2 891,5	2 317,3	509,8	4 670,4	1 666,7
Mauricie	1 157	5 743	293	1 133	1 450	6 876	12 252,5	5 433,5	3 273,7	1 017,5	7 883,4	3 168,0
Estrie	1 051	4 508	194	653	1 245	5 161	8 884,2	3 756,4	1 691,2	526,9	5 343,1	2 115,7
Montréal	4 503	33 373	1 060	6 482	5 563	39 855	7 475,0	4 482,6	1 845,2	816,2	4 726,9	2 590,2
Outaouais	1 951	7 858	471	1 733	2 422	9 591	13 288,4	5 754,4	3 314,8	1 231,2	8 383,2	3 458,5
Abitibi-Témiscamingue	467	2 743	108	515	575	3 258	7 444,6	4 751,2	1 828,3	905,0	4 720,9	2 842,0
Côte-Nord	728	3 185	115	575	843	3 760	18 259,3	8 200,3	3 009,7	1 559,1	10 796,6	4 965,7
Nord-du-Québec	76	333	12	60	88	393	3 310,1	2 351,0	543,0	457,7	1 953,0	1 440,9
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	347	1 761	68	368	415	2 129	10 152,1	4 581,5	2 000,0	918,3	6 086,8	2 711,8
Chaudière-Appalaches	985	5 250	209	892	1 194	6 142	6 352,8	3 261,9	1 407,7	556,2	3 933,8	1 911,4
Laval	1 260	4 591	468	1 015	1 728	5 606	7 860,3	3 122,4	3 001,0	655,5	5 464,0	1 857,0
Lanaudière	1 430	6 612	391	1 199	1 821	7 811	6 919,9	3 751,9	2 000,9	675,1	4 529,2	2 207,6
Laurentides	2 057	9 279	519	1 887	2 576	11 166	8 795,1	4 463,6	2 308,1	894,3	5 615,4	2 665,7
Montréal	4 173	17 985	1 045	3 261	5 218	21 246	6 967,4	3 289,1	1 837,7	576,4	4 469,1	1 909,6
Centre-du-Québec	699	3 628	140	612	839	4 240	7 604,4	3 994,6	1 631,1	666,2	4 720,1	2 320,9
Ensemble du Québec	24 140	122 570	5 890	23 267	30 030	145 837	8 110,2	4 016,5	2 068,9	735,5	5 156,7	2 346,5

1. Sauf les auteurs présumés âgés de moins de 12 ans (1376) et ceux dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité (769). Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Nombre d'auteurs présumés par 100 000 jeunes ou adultes, hommes ou femmes (population de 12 ans et plus basée sur les estimations de Statistique Canada).
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 2.9

Auteurs présumés d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales selon le groupe d'âge¹ et la région, Québec, 2008

Région	0-11	12-14	15-17	Total 12-17	18-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 et +	Total 18 et +	TOTAL 12 et +
Bas-Saint-Laurent	21	168	510	678	372	673	999	812	618	253	121	3 848	4 526
Saguenay—Lac-Saint-Jean	52	315	938	1 253	599	928	1 480	1 056	856	320	146	5 385	6 638
Capitale-Nationale	67	573	1 549	2 122	1 060	1 673	2 495	2 046	1 411	482	203	9 370	11 492
Mauricie	113	462	988	1 450	788	1 259	1 663	1 691	1 013	315	147	6 876	8 326
Estrie	36	376	869	1 245	586	974	1 388	1 086	765	262	100	5 161	6 406
Montréal	329	1 628	3 935	5 563	3 360	7 241	11 098	9 800	6 130	1 618	608	39 855	45 418
Outaouais	163	738	1 684	2 422	1 268	1 891	2 384	2 238	1 303	371	136	9 591	12 013
Abitibi-Témiscamingue	44	174	401	575	292	722	959	688	406	132	59	3 258	3 833
Côte-Nord	77	252	591	843	453	700	1 050	806	520	159	72	3 760	4 603
Nord-du-Québec	9	30	58	88	39	71	113	96	56	8	10	393	481
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	14	155	260	415	163	352	498	534	370	155	57	2 129	2 544
Chaudière-Appalaches	48	315	879	1 194	672	1 155	1 560	1 333	918	362	142	6 142	7 336
Laval	22	463	1 265	1 728	766	1 123	1 512	1 134	773	200	98	5 606	7 334
Lanaudière	77	532	1 289	1 821	949	1 367	1 992	1 775	1 193	385	150	7 811	9 632
Laurentides	97	833	1 743	2 576	1 419	2 109	2 732	2 573	1 588	474	271	11 166	13 742
Montérégie	148	1 399	3 819	5 218	2 669	4 005	5 477	4 756	2 904	1 025	410	21 246	26 464
Centre-du-Québec	59	290	549	839	467	788	1 091	956	607	224	107	4 240	5 079
Ensemble du Québec	1 376	8 703	21 327	30 030	15 922	27 031	38 491	33 380	21 431	6 745	2 837	145 837	175 867

1. Sauf 769 auteurs présumés dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 2.10
Taux d'auteurs présumés d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales selon le groupe d'âge¹ et la région, Québec, 2008

Région	0-11	12-14	15-17	Total 12-17	18-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 et +	Total 18 et +	TOTAL 12 et +
Bas-Saint-Laurent	95,6	2 533,9	6 739,8	4 775,7	7 058,8	5 766,4	4 467,0	3 365,9	1 717,6	816,9	340,6	2 319,4	2 513,0
Saguenay—Lac-Saint-Jean	164,2	3 356,4	8 408,0	6 100,0	7 966,5	5 521,5	4 441,4	3 224,7	1 702,5	817,6	340,3	2 417,9	2 728,8
Capitale-Nationale	92,5	2 636,9	6 534,5	4 670,4	6 518,3	3 710,8	2 622,3	2 292,1	1 254,1	508,5	186,0	1 666,7	1 891,3
Mauricie	423,0	5 360,9	10 107,4	7 883,4	12 260,8	8 031,9	5 611,6	5 416,4	2 193,0	804,4	301,6	3 168,0	3 536,4
Estrie	96,1	3 367,1	7 161,7	5 343,1	7 292,2	4 863,9	3 607,3	2 811,1	1 581,7	615,1	209,2	2 115,7	2 397,2
Montréal	148,7	2 810,8	6 583,7	4 726,9	7 742,1	5 363,5	3 542,6	3 532,0	2 245,1	769,5	212,4	2 590,2	2 742,0
Outaouais	356,2	5 373,9	11 109,6	8 383,2	12 944,1	8 639,4	5 159,6	4 153,8	2 145,6	851,8	329,6	3 458,5	3 923,1
Abitibi-Témiscamingue	231,3	2 992,3	6 300,1	4 720,9	6 985,6	8 229,8	5 477,8	3 494,2	1 582,5	694,9	297,4	2 842,0	3 022,4
Côte-Nord	614,4	6 750,6	14 503,1	10 796,6	17 912,2	13 140,6	8 770,5	5 739,5	3 024,7	1 273,3	591,6	4 965,7	5 510,7
Nord-du-Québec	96,3	1 331,6	2 574,3	1 953,0	2 855,1	2 249,0	1 837,7	1 649,5	1 070,3	249,5	426,6	1 440,9	1 513,5
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	148,9	4 857,4	7 168,5	6 086,8	6 959,9	7 873,0	5 487,0	4 365,2	2 103,2	1 012,8	325,9	2 711,8	2 981,5
Chaudière-Appalaches	95,4	2 200,8	5 480,4	3 933,8	6 414,0	4 805,9	3 064,5	2 497,6	1 379,8	644,2	237,4	1 911,4	2 086,0
Laval	43,4	2 991,9	7 832,8	5 464,0	7 391,7	4 777,9	3 178,9	1 947,4	1 229,8	460,0	175,4	1 857,0	2 199,0
Lanaudière	130,8	2 754,3	6 170,1	4 529,2	7 430,9	5 406,8	3 592,0	2 695,0	1 525,9	654,2	261,3	2 207,6	2 444,5
Laurentides	137,3	3 831,6	7 222,2	5 615,4	9 934,2	7 324,4	4 240,3	3 207,7	1 720,7	683,0	390,1	2 665,7	2 956,9
Montérégie	79,7	2 515,9	6 245,3	4 469,1	6 953,8	4 867,5	3 084,8	2 326,1	1 233,5	557,7	215,0	1 909,6	2 152,7
Centre-du-Québec	202,3	3 406,6	5 927,4	4 720,1	7 801,5	5 994,2	3 751,8	3 236,3	1 628,9	705,8	297,8	2 320,9	2 533,7
Ensemble du Québec	144,4	3 117,8	7 033,7	5 156,7	7 985,4	5 574,3	3 672,4	3 060,1	1 693,7	678,6	250,5	2 346,5	2 587,2

1. Nombre d'auteurs présumés par 100 000 personnes dans chaque groupe d'âge (population basée sur les estimations de Statistique Canada). Ce nombre exclut 769 auteurs présumés dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.



3.3 Tableaux selon les territoires des corps de police municipaux – Série 3

La série 3 présente les principales statistiques sur la criminalité issues du Programme DUC 2 pour les territoires des 34 corps de police municipaux du Québec, qui étaient en activité au 31 décembre 2008. Les statistiques sur la criminalité et le classement pour les territoires des corps de police municipaux ne peuvent toutefois pas être entièrement attribuées au corps de police desservant le territoire où l'infraction a été commise. En effet, en raison notamment du niveau de service qu'un corps de police doit offrir, il peut être assisté par un autre corps de police municipal ou par la Sûreté du Québec.

Deux tableaux composent cette série. Le premier montre le nombre d'infractions et le taux de criminalité selon les grandes catégories d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales. Le second porte sur les infractions au Code criminel classées par ou sans mise en accusation. Notons que les infractions relatives à la conduite de véhicules sont présentées dans une colonne distincte, étant donné le caractère non uniforme de cette catégorie de données d'un corps policier à un autre ou d'une année à l'autre. En effet, pour certaines infractions relatives à la conduite de véhicules, notamment les délits de fuite sans victime, les pratiques d'enregistrement sont variables, alors que certains corps policiers enregistrent toujours ces délits en vertu du Code de la sécurité routière, plutôt qu'en vertu du Code criminel.

Tableau 3.1 Infractions au Code criminel¹, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales selon le territoire du corps de police municipal, Québec, 2008

Territoire du corps de police municipal ²	Code criminel						Autres infractions (sauf conduite de véhicules)		Total		Infractions relatives à la conduite de véhicules		Infractions relatives aux stupéfiants		Infractions aux autres lois fédérales		Infractions aux lois provinciales	
	Infractions contre la personne		Infractions contre la propriété		Autres infractions (sauf conduite de véhicules)		Total		Infractions relatives à la conduite de véhicules		Infractions relatives aux stupéfiants		Infractions aux autres lois fédérales		Infractions aux lois provinciales			
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Blainville	405	829,6	1 280	2 621,8	83	170,0	1 768	3 621,4	242	495,7	66	135,2	0	0,0	6	12,3		
Bromont	56	875,0	355	5 546,9	44	687,5	455	7 109,4	53	828,1	23	359,4	2	31,3	17	265,6		
Châteauguay (M)	619	876,1	1 644	2 326,9	318	450,1	2 581	3 653,2	530	750,2	134	189,7	5	7,1	66	93,4		
Grainey	3 585	1 450,6	9 203	3 723,8	1 771	716,6	14 559	5 891,0	617	249,7	1 067	431,7	35	14,2	83	33,6		
Granby	539	895,2	2 115	3 512,7	250	415,2	2 904	4 823,1	258	428,5	99	164,4	0	0,0	64	106,3		
L'Assomption (M)	115	549,7	489	2 337,5	53	253,3	657	3 140,5	152	726,6	33	157,7	1	4,8	14	66,9		
Laval	3 062	811,5	12 695	3 364,4	1 332	353,0	17 089	4 528,9	653	173,1	860	227,9	84	22,3	181	48,0		
Lévis	827	620,2	2 900	2 174,7	463	347,2	4 190	3 142,1	525	393,7	391	293,2	48	36,0	120	90,0		
Longueuil (M)	3 691	946,6	15 771	4 044,5	1 589	407,5	21 051	5 398,6	3 916	1 004,3	1 010	259,0	8	2,1	76	19,5		
Mascouche	230	643,3	1 039	2 905,9	114	318,8	1 383	3 868,0	101	282,5	89	248,9	3	8,4	15	42,0		
Mémphrémagog (M)	229	733,9	992	3 179,2	305	977,5	1 526	4 890,6	375	1 201,8	230	737,1	35	112,2	136	435,9		
Mirabel (M)	256	540,0	1 015	2 140,9	108	227,8	1 379	2 908,7	198	417,6	43	90,7	2	4,2	16	33,7		
Montréal (M)	27 522	1 467,1	88 027	4 692,5	14 288	761,7	129 837	6 921,2	3 751	200,0	3 069	163,6	101	5,4	642	34,2		
Mont-Tremblant (M)	170	1 871,4	816	8 982,8	108	1 188,9	1 094	12 043,2	268	2 950,2	73	803,6	2	22,0	38	418,3		
MRC Les Collines-de-l'Outaouais (M)	380	876,4	913	2 105,7	189	435,9	1 482	3 418,1	173	399,0	90	207,6	1	2,3	98	226,0		
Québec (M)	5 959	1 118,6	19 459	3 652,9	1 046	196,4	26 464	4 967,9	1 341	251,7	1 453	272,8	7	1,3	1 193	224,0		
Région de Deux-Montagnes (M)	338	814,3	866	2 086,4	82	197,6	1 286	3 098,3	301	725,2	110	265,0	0	0,0	16	38,5		
Région de Roussillon (M)	532	561,3	2 205	2 326,4	164	173,0	2 901	3 060,7	640	675,2	196	206,8	13	13,7	89	93,9		
Repentigny (M)	369	436,4	1 907	2 255,4	491	580,7	2 767	3 272,5	652	771,1	205	242,4	10	11,8	52	61,5		
Richelieu-Saint-Laurent (M)	999	543,8	4 588	2 497,5	262	142,6	5 849	3 183,9	418	227,5	297	161,7	6	3,3	46	25,0		
Rivière-du-Loup	213	1 122,6	621	3 273,1	181	954,0	1 015	5 349,7	121	637,7	57	300,4	13	68,5	27	142,3		
Rivière-du-Nord (M)	71	545,7	409	3 143,7	47	361,3	527	4 050,7	71	545,7	48	368,9	0	0,0	23	176,8		
Saguenay (M)	1 597	1 093,7	3 534	2 420,2	883	604,7	6 014	4 118,6	581	397,9	181	124,0	37	25,3	51	34,9		
Saint-Eustache	472	1 103,8	1 882	4 401,1	258	603,3	2 612	6 108,2	205	479,4	121	283,0	1	2,3	50	116,9		
Saint-Georges	246	816,9	801	2 660,0	140	464,9	1 187	3 941,8	126	418,4	102	338,7	0	0,0	53	176,0		
Saint-Jean-sur-Richelieu	878	979,8	3 217	3 590,1	570	636,1	4 665	5 206,1	876	977,6	302	337,0	4	4,5	234	261,1		
Saint-Jérôme	974	1 492,6	2 993	4 586,6	605	927,1	4 572	7 006,4	969	1 484,9	306	468,9	0	0,0	137	209,9		
Sainte-Adèle	149	1 356,9	539	4 908,5	50	455,3	738	6 720,7	85	774,1	31	282,3	0	0,0	16	145,7		
Sainte-Marie	71	598,8	266	2 243,4	21	177,1	358	3 019,3	65	556,6	41	345,8	1	8,4	7	59,0		
Sherbrooke	1 286	860,2	4 348	2 908,5	1 238	828,1	6 872	4 596,8	1 329	889,0	342	228,8	186	124,4	177	118,4		
Terrebonne (M)	1 193	988,0	3 488	2 888,5	393	325,5	5 074	4 202,0	354	293,2	280	231,9	20	16,6	51	42,2		
Thérèse-De Blainville (M)	967	1 267,6	2 611	3 422,6	373	488,9	3 951	5 179,1	326	427,3	178	233,3	7	9,2	28	36,7		
Theftford Mines	241	936,3	531	2 063,0	190	738,2	962	3 737,5	81	314,7	82	318,6	0	0,0	56	217,6		
Trois-Rivières	1 122	876,0	4 471	3 490,7	862	673,0	6 455	5 039,7	654	510,6	644	502,8	52	40,6	149	116,3		

1. Nombre et taux d'infractions pour 100 000 habitants (population selon la *Gazette officielle du Québec*). Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Corps de police municipaux en activité au 31 décembre 2008; la mention (M) indique ceux qui desservent plusieurs municipalités.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies sur les territoires des corps de police municipaux.

Tableau 3.2
Infractions au Code criminel classées par ou sans mise en accusation¹ selon le territoire du corps de police municipal, Québec, 2008

Territoire du corps de police municipal ²	Code criminel (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)												Total				Infractions relatives à la conduite de véhicules							
	Infractions contre la personne				Infractions contre la propriété				Autres infractions				Total				Infractions relatives à la conduite de véhicules							
	Infractions classées		%		Infractions classées		%		Infractions classées		%		Infractions classées		%		Infractions classées		%		Infractions classées		%	
	Nombre	PM	SM	%	Nombre	PM	SM	%	Nombre	PM	SM	%	Nombre	PM	SM	%	Nombre	PM	SM	%	Nombre	PM	SM	%
Blainville	405	175	185	88,9	1 280	240	53	22,9	83	65	10	90,4	1 768	480	248	41,2	242	98	21	49,2	1 526	382	149	39,3
Bromont	56	19	23	75,0	355	16	31	13,2	44	33	6	88,6	455	68	60	28,1	53	33	3	67,9	422	35	8,3	387
Châteauguay (M)	619	367	186	89,3	1 644	272	76	21,2	318	267	38	95,9	2 581	906	300	46,7	530	178	33	39,8	2 051	728	28,6	1 323
Gatineau	3 585	1 566	1 228	77,9	9 203	1 454	686	23,3	1 771	1 530	151	94,9	14 559	4 550	2 065	45,4	6 175	543	18	90,9	13 984	1 632	11,7	12 352
Granby	539	239	127	67,9	2 115	335	140	22,5	250	183	16	79,6	2 904	757	283	35,8	258	140	27	64,7	2 646	577	21,8	2 069
L'Assomption (M)	115	60	28	76,5	489	52	21	14,9	53	43	6	92,5	657	155	55	32,0	152	45	16	40,1	505	110	21,8	395
Laval	3 062	1 625	772	78,3	12 695	1 230	598	14,4	1 332	1 057	118	88,2	17 089	3 912	1 488	31,6	653	374	36	62,8	16 124	3 538	21,9	12 586
Lévis	827	450	180	76,2	2 900	321	146	16,1	463	300	97	85,7	4 190	1 071	423	35,7	525	371	70	84,0	3 614	704	19,5	2 910
Longueuil (M)	3 691	1 623	740	64,0	15 771	1 067	793	11,8	1 589	891	385	80,3	21 051	3 581	1 918	26,1	3 916	446	378	21,0	17 135	4 140	24,2	13 000
Mascouche	230	116	78	84,3	1 039	83	53	13,1	114	84	17	88,6	1 383	283	148	31,2	101	73	8	80,2	1 110	110	9,9	1 000
Memphrémagog (M)	229	143	65	90,8	992	193	80	27,5	305	240	44	93,1	1 526	576	189	50,1	375	123	38	42,9	1 151	153	13,3	998
Mirabel (M)	256	105	78	71,5	1 015	101	45	14,4	108	74	15	82,4	1 379	280	138	30,3	198	131	17	74,7	1 181	167	14,2	1 014
Montréal (M)	27 522	12 338	3 834	58,8	88 027	7 546	2 650	11,6	14 288	11 749	356	84,7	129 837	31 633	6 840	29,6	3 751	2 372	75	65,2	126 066	14 261	11,3	111 805
Mont-Tremblant (M)	170	77	68	85,3	816	92	94	22,8	108	69	25	87,0	1 094	238	187	38,8	268	107	14	45,1	826	131	15,9	695
MRC Les Collines-de-l'Outaouais (M)	380	183	169	92,6	913	108	55	17,9	189	170	10	95,2	1 482	461	234	46,9	173	154	11	95,4	1 309	147	11,2	1 162
Québec (M)	5 959	2 151	384	42,5	19 459	2 230	478	13,9	1 046	819	56	83,7	26 464	5 200	918	23,1	1 341	817	7	61,4	25 147	4 383	17,4	20 764
Région de Deux-Montagnes (M)	338	129	124	74,9	866	76	56	15,2	82	49	7	68,3	1 286	254	187	34,3	301	104	14	39,2	1 182	150	12,7	1 032
Région de Roussillon (M)	532	274	134	76,7	2 205	138	113	11,4	164	98	30	78,0	2 901	510	277	27,1	640	146	26	26,9	2 361	264	11,2	2 097
Repentigny (M)	369	181	103	77,0	1 907	216	146	19,0	491	387	52	89,4	2 767	784	301	39,2	652	334	43	57,8	2 433	350	14,4	2 083
Richelieu-Saint-Laurent (M)	999	564	284	84,9	4 588	358	181	11,7	262	202	34	90,1	5 849	1 124	499	27,7	418	334	30	87,1	5 415	784	14,5	3 631
Rivière-du-Loup	213	87	107	91,1	621	143	72	34,6	181	144	31	96,7	1 015	374	210	57,5	121	77	8	70,2	894	117	13,1	777
Rivière-du-Nord (M)	71	45	16	85,9	409	42	15	13,9	47	36	8	93,6	527	123	39	30,7	71	42	2	62,0	456	41	9,0	415
Saguenay (M)	1 597	716	419	71,1	3 534	477	299	22,0	883	627	80	80,1	6 014	1 821	798	43,5	581	319	12	57,0	5 203	469	9,0	4 734
Saint-Eustache	472	180	109	61,2	1 882	151	124	14,6	258	192	32	86,8	2 612	523	265	30,2	205	149	9	77,1	2 463	206	8,3	1 657
Saint-Georges	246	90	128	88,6	801	124	72	24,5	140	86	34	85,7	1 187	300	234	45,0	126	108	5	89,7	1 079	121	11,2	958
Saint-Jean-sur-Richelieu	878	451	279	83,1	3 217	397	202	18,6	570	459	84	95,3	4 665	1 307	565	40,1	876	299	46	39,4	4 366	377	8,6	3 989
Saint-Jérôme	974	465	214	69,7	2 993	589	188	26,0	605	500	21	86,1	4 572	1 554	423	43,2	969	192	47	24,7	4 380	477	10,9	3 903
Sainte-Adèle	149	49	72	81,2	539	66	24	16,7	50	27	15	84,0	738	142	111	34,3	85	60	7	78,8	653	75	11,5	578
Sainte-Marie	71	33	21	76,1	266	40	30	26,3	21	17	4	100,0	358	90	55	40,5	66	54	2	84,8	302	26	8,6	276
Sherbrooke	1 286	505	169	52,4	4 348	452	165	14,2	1 238	664	136	64,6	6 872	1 621	470	30,4	1 329	206	67	20,5	5 543	425	7,7	5 118
Terrebonne (M)	1 193	567	263	69,6	3 488	367	151	14,9	393	291	29	81,4	5 074	1 225	443	32,9	354	255	16	76,6	4 819	470	9,8	3 349
Thérèse-De Blainville (M)	967	276	543	84,7	2 611	458	233	26,5	373	284	60	92,2	3 951	1 018	836	46,9	326	171	36	63,5	3 675	345	9,4	3 330
Theford Mines	241	166	46	88,0	531	113	38	28,4	190	150	23	91,1	962	429	107	55,7	81	71	3	91,4	891	78	8,8	813
Trois-Rivières	1 122	637	287	82,4	4 471	848	280	25,2	862	629	175	93,3	6 455	2 114	742	44,2	654	30	30	82,3	5 801	584	10,1	4 717

1. Classement par mise en accusation (PM) ou sans mise en accusation (SM). Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Corps de police municipaux en activité au 31 décembre 2008; la mention (M) indique ceux qui desservent plusieurs municipalités.
 Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies sur les territoires des corps de police municipaux.



3.4 Tableaux sur l'évolution de la criminalité – Série 4

Les statistiques sur l'évolution de la criminalité au cours des dix dernières années sont présentées dans quatre tableaux qui permettent de suivre les principaux indicateurs de la criminalité, en matière d'infractions et d'auteurs présumés, pour la période de 1999 à 2008.

Soulignons qu'étant donné les nombreux changements méthodologiques apportés au Programme DUC en 2008, notamment la façon de comptabiliser les vols qualifiés et les infractions relatives à la monnaie contrefaite de même que les transferts de certaines infractions de la catégorie des autres infractions au Code criminel vers celle des infractions contre la personne, une révision complète des données depuis dix ans a été effectuée afin que ces changements n'affectent pas l'interprétation des tendances évolutives.

Enfin, contrairement aux années précédentes, ces séries évolutives sont dorénavant présentées à partir des données colligées au Programme DUC 2, plutôt qu'au Programme DUC 1. Comme Statistique Canada, par l'entremise du Centre canadien de la statistique juridique, diffuse maintenant l'ensemble des statistiques de la criminalité au Canada sous le format DUC 2, ce changement s'imposait.

Tableau 4.1

Évolution des infractions selon la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 1999 à 2008

Catégorie d'infractions	Nombre									
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Homicide	139	147	142	121	103	109	98	91	89	86
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	31	12	12	18	28	26	28	27	24	20
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	300	311	275	257	261	268	260	250	227	178
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	35 336	39 868	40 555	40 309	40 530	40 942	42 078	43 383	43 555	45 109
Agression sexuelle	3 378	3 324	3 629	4 051	4 184	4 164	4 802	4 975	4 096	4 283
Autres infractions d'ordre sexuel	1 054	1 060	1 024	1 054	998	990	1 035	939	965	1 058
Enlèvement ou séquestration	935	838	990	1 131	1 172	1 193	1 335	1 320	1 346	1 268
Vol qualifié ou extorsion	9 888	8 988	8 361	8 195	8 496	8 093	8 131	8 397	7 734	7 420
Harcèlement criminel	3 496	3 793	3 656	3 961	4 254	4 474	4 613	4 755	4 260	4 098
Menaces	14 300	15 314	15 611	15 121	15 580	15 874	16 362	17 428	16 973	16 673
Autres	3 352	2 972	2 495	2 425	2 151	2 079	2 057	2 044	1 831	2 068
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	72 209	76 627	76 750	76 643	77 757	78 212	80 799	83 609	81 100	82 261
Crime d'incendie	3 740	4 225	4 132	3 531	3 574	3 429	3 047	3 132	3 279	3 677
Introduction par effraction	84 677	79 497	73 720	69 867	67 352	64 442	64 716	65 765	59 326	55 543
Vol de véhicules à moteur	45 072	45 287	45 097	39 963	40 105	38 923	38 351	38 357	35 936	30 944
Vol de plus de 5 000 \$	4 201	4 769	4 571	4 684	4 995	4 682	5 005	4 933	4 490	4 230
Vol de 5 000 \$ ou moins	117 850	118 034	115 476	111 056	112 876	111 045	108 491	106 752	101 056	104 346
Possession de biens volés	2 712	3 042	3 112	3 138	2 902	2 824	2 929	3 311	3 063	3 097
Fraude	16 559	17 264	17 349	17 791	16 577	17 921	17 224	17 241	15 094	15 276
Méfait	50 441	53 644	51 156	48 946	50 224	46 721	43 746	45 967	45 399	46 680
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	325 252	325 762	314 613	298 976	298 605	289 987	283 509	285 458	267 643	263 793
Prostitution	849	860	687	835	1 168	1 593	1 276	1 500	1 163	640
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	828	848	956	919	1 039	982	1 448	1 282	1 305	1 525
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	20 086	20 681	23 276	23 544	24 304	25 222	27 407	31 794	33 450	33 920
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	1 875	2 350	1 848	1 673	1 565	1 510	1 477	1 675	1 517	1 959
Autres	1 828	2 075	1 981	2 601	2 709	2 050	1 737	1 844	1 671	1 627
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	25 466	26 814	28 748	29 572	30 785	31 357	33 345	38 095	39 106	39 671
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	422 927	429 203	420 111	405 191	407 147	399 556	397 653	407 162	387 849	385 725
Conduite avec facultés affaiblies	18 888	16 989	18 684	18 686	17 712	17 336	15 571	15 398	15 265	15 242
Délit de fuite	5 567	6 016	5 796	6 602	8 334	9 120	10 780	12 393	16 112	20 426
Autres	2 175	2 133	2 728	3 115	3 364	3 619	3 374	3 621	3 735	3 737
INFRACTIONS - CONDUITE DE VÉHICULES	26 630	25 138	27 208	28 403	29 410	30 075	29 725	31 412	35 112	39 405
CODE CRIMINEL - TOTAL	449 557	454 341	447 319	433 594	436 557	429 631	427 378	438 574	422 961	425 130
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	15 458	17 610	18 009	18 272	17 753	18 956	18 519	19 617	19 792	19 806
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	692	365	551	584	581	633	795	908	943	1 016
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au Code criminel)	16 150	17 975	18 560	18 856	18 334	19 589	19 314	20 525	20 735	20 822
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	5 111	4 232	3 755	3 214	3 409	4 101	4 201	4 923	6 242	6 897

* La banque de données représentatives selon le Programme DUC 2 au Québec remonte à 1997.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2).

Tableau 4.2

Évolution du taux de criminalité** selon la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 1999 à 2008

Catégorie d'infractions	Taux									
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Homicide	1,9	2,0	1,9	1,6	1,4	1,4	1,3	1,2	1,2	1,1
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0,4	0,2	0,2	0,2	0,4	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	4,1	4,2	3,7	3,5	3,5	3,6	3,4	3,3	3,0	2,3
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	480,8	540,4	546,7	541,5	541,0	542,4	553,8	567,0	566,7	582,0
Agression sexuelle	46,0	45,1	48,9	54,4	55,8	55,2	63,2	65,0	53,3	55,3
Autres infractions d'ordre sexuel	14,3	14,4	13,8	14,2	13,3	13,1	13,6	12,3	12,6	13,7
Enlèvement ou séquestration	12,7	11,4	13,3	15,2	15,6	15,8	17,6	17,3	17,5	16,4
Vol qualifié ou extorsion	134,5	121,8	112,7	110,1	113,4	107,2	107,0	109,7	100,6	95,7
Harcèlement criminel	47,6	51,4	49,3	53,2	56,8	59,3	60,7	62,1	55,4	52,9
Menaces	194,6	207,6	210,5	203,1	207,9	210,3	215,4	227,8	220,8	215,1
Autres	45,6	40,3	33,6	32,6	28,7	27,5	27,1	26,7	23,8	26,7
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	982,6	1 038,6	1 034,7	1 029,7	1 037,8	1 036,2	1 063,5	1 092,8	1 055,2	1 061,4
Crime d'incendie	50,9	57,3	55,7	47,4	47,7	45,4	40,1	40,9	42,7	47,4
Introduction par effraction	1 152,2	1 077,5	993,8	938,6	898,9	853,8	851,8	859,6	771,9	716,6
Vol de véhicules à moteur	613,3	613,8	608,0	536,9	535,3	515,7	504,8	501,3	467,5	399,3
Vol de plus de 5 000 \$	57,2	64,6	61,6	62,9	66,7	62,0	65,9	64,5	58,4	54,6
Vol de 5 000 \$ ou moins	1 603,6	1 599,9	1 556,8	1 492,0	1 506,6	1 471,2	1 427,9	1 395,3	1 314,8	1 346,3
Possession de biens volés	36,9	41,2	42,0	42,2	38,7	37,4	38,6	43,3	39,9	40,0
Fraude	225,3	234,0	233,9	239,0	221,3	237,4	226,7	225,3	196,4	197,1
Méfait	686,4	727,1	689,6	657,6	670,3	619,0	575,8	600,8	590,7	602,3
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	4 425,7	4 415,5	4 241,4	4 016,6	3 985,5	3 842,0	3 731,5	3 731,0	3 482,2	3 403,6
Prostitution	11,6	11,7	9,3	11,2	15,6	21,1	16,8	19,6	15,1	8,3
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	11,3	11,5	12,9	12,3	13,9	13,0	19,1	16,8	17,0	19,7
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	273,3	280,3	313,8	316,3	324,4	334,2	360,7	415,6	435,2	437,6
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	25,5	31,9	24,9	22,5	20,9	20,0	19,4	21,9	19,7	25,3
Autres	24,9	28,1	26,7	34,9	36,2	27,2	22,9	24,1	21,7	21,0
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	346,5	363,4	387,6	397,3	410,9	415,4	438,9	497,9	508,8	511,9
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	5 754,8	5 817,6	5 663,6	5 443,6	5 434,2	5 293,7	5 233,8	5 321,7	5 046,1	4 976,8
Conduite avec facultés affaiblies	257,0	230,3	251,9	251,0	236,4	229,7	204,9	201,3	198,6	196,7
Délit de fuite	75,8	81,5	78,1	88,7	111,2	120,8	141,9	162,0	209,6	263,5
Autres	29,6	28,9	36,8	41,8	44,9	47,9	44,4	47,3	48,6	48,2
INFRACTIONS - CONDUITE DE VÉHICULES	362,4	340,7	366,8	381,6	392,5	398,5	391,2	410,6	456,8	508,4
CODE CRIMINEL - TOTAL	6 117,2	6 158,3	6 030,4	5 825,1	5 826,7	5 692,2	5 625,0	5 732,2	5 503,0	5 485,2
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	210,3	238,7	242,8	245,5	236,9	251,1	243,7	256,4	257,5	255,5
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	9,4	4,9	7,4	7,8	7,8	8,4	10,5	11,9	12,3	13,1
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au Code criminel)	219,8	243,6	250,2	253,3	244,7	259,5	254,2	268,3	269,8	268,7
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	69,5	57,4	50,6	43,2	45,5	54,3	55,3	64,3	81,2	89,0

* La banque de données représentatives selon le Programme DUC 2 au Québec remonte à 1997.

** Nombre d'infractions par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2).

Tableau 4.3
Évolution du nombre d'auteurs présumés jeunes (12 à 17 ans) et adultes, selon la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 1999 à 2008

Catégorie d'infractions	Nombre ¹																							
	1999		2000		2001		2002		2003		2004		2005		2006		2007		2008					
	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes				
Homicide	9	93	10	125	5	116	3	103	8	77	4	94	13	73	2	61	4	58	1	45				
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	4	13	2	8	1	12	3	10	1	15	1	21	2	18	1	16	1	16	0	10				
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	25	177	15	235	19	202	23	212	13	156	11	167	29	188	9	157	6	169	8	104				
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	4 664	25 009	5 140	27 206	5 163	28 811	5 202	28 555	5 080	28 125	5 377	28 105	5 096	28 599	5 565	28 822	5 769	28 550	4 761	27 031				
Agression sexuelle	337	1 718	317	1 672	372	1 855	462	2 084	537	2 016	542	1 973	535	2 242	550	2 322	469	1 932	361	1 395				
Autres infractions d'ordre sexuel	85	459	111	457	111	453	110	479	139	416	115	447	112	447	102	425	106	413	98	305				
Enlèvement ou séquestration	75	623	74	546	62	702	80	805	91	836	79	850	104	887	77	894	57	947	80	841				
Vol qualifié ou extorsion	898	3 208	854	3 195	806	3 032	831	2 936	835	3 301	722	3 111	717	2 943	860	3 175	784	2 816	847	2 439				
Harcèlement criminel	142	2 599	179	2 764	144	2 734	212	2 940	359	3 157	337	3 287	354	3 307	340	3 367	310	3 007	242	2 629				
Ménages	1 383	9 355	1 476	9 665	1 475	10 222	1 439	9 918	1 542	10 158	1 629	10 101	1 487	10 343	1 766	10 507	1 824	10 330	1 602	9 107				
Autres	198	1 467	148	1 348	142	1 176	95	1 072	158	1 013	121	1 026	95	1 006	81	949	70	907	86	861				
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	7 820	44 721	8 326	47 221	8 300	49 315	8 460	49 114	8 763	49 274	8 938	49 210	8 544	50 053	9 353	50 695	9 400	49 145	8 086	44 767				
Crime d'homicide	263	367	363	360	394	347	327	315	323	271	258	371	233	304	273	307	246	336	218	256				
Introduction par effraction	4 593	12 825	4 302	11 718	4 317	10 355	3 883	9 693	3 621	8 860	3 231	8 393	2 785	7 976	2 824	7 641	2 654	7 850	2 225	5 635				
Vol de véhicules à moteur	1 555	4 361	1 665	4 255	1 683	4 327	1 500	3 522	1 453	3 895	1 294	3 573	1 369	3 909	1 151	3 285	1 086	3 347	860	2 446				
Vol de plus de 5 000 \$	67	741	50	807	70	823	50	718	78	837	46	710	49	638	55	698	63	716	38	391				
Vol de 5 000 \$ ou moins	7 544	20 474	8 320	21 012	7 794	19 288	7 113	17 227	7 387	18 001	7 229	19 864	6 036	18 511	5 846	18 281	6 616	17 968	6 135	16 344				
Possession de biens volés	486	2 415	562	2 769	531	2 720	606	2 824	575	2 544	589	2 433	602	2 549	577	2 857	669	2 548	662	2 287				
Fraude	505	8 977	572	9 119	540	8 724	534	7 362	473	7 538	444	7 925	467	7 561	454	7 509	405	6 648	354	5 024				
Méfistil	3 388	5 077	3 811	5 344	3 672	5 291	3 782	4 897	4 161	4 678	3 237	5 066	3 016	4 596	3 205	4 458	3 170	4 739	2 759	4 207				
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	18 401	55 237	19 645	55 384	19 001	51 875	17 795	46 558	18 071	46 624	16 317	48 335	14 557	46 044	14 385	45 236	14 918	44 152	13 251	36 590				
Prostitution	4	1 087	4	922	4	689	9	828	17	1 212	10	1 671	10	1 288	3	1 485	2	1 129	3	591				
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	100	665	79	679	116	844	122	779	150	896	123	815	114	1 590	133	1 052	172	1 026	140	968				
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	1 745	16 782	1 780	17 451	1 877	19 839	1 695	20 581	1 764	21 725	1 728	22 663	1 711	24 567	1 813	28 644	2 045	30 174	2 099	28 510				
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	178	1 124	185	1 146	192	1 049	159	986	170	955	146	1 039	153	863	199	943	158	816	125	848				
AUTRES	321	1 303	295	1 367	413	1 506	418	1 846	490	2 312	439	1 389	380	1 204	366	1 204	323	1 095	227	998				
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	2 348	20 961	2 343	21 565	2 602	23 927	2 403	25 020	2 591	27 080	2 446	27 399	2 368	29 512	2 514	33 328	2 700	34 240	2 594	31 915				
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	28 569	120 919	30 314	124 170	29 903	125 117	28 658	120 692	29 425	122 978	27 701	124 944	25 469	125 609	26 252	129 259	27 018	127 537	23 931	113 272				
Conduite avec facultés affaiblies	155	18 447	152	16 426	172	17 916	182	18 136	171	17 321	167	16 866	163	15 088	205	14 831	234	14 638	227	13 449				
Délit de fuite	59	921	47	967	53	925	63	1 054	66	1 077	86	1 133	79	1 346	95	1 445	131	1 691	135	1 776				
Autres	55	1 945	52	1 890	94	2 381	83	2 765	102	2 948	133	3 165	112	2 888	129	3 082	156	3 233	125	2 864				
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	269	21 313	251	19 283	319	21 222	328	21 955	339	21 346	386	21 164	354	19 322	429	19 358	521	19 562	487	18 089				
CODE CRIMINEL - TOTAL	28 838	142 232	30 565	143 453	30 222	146 339	28 986	142 647	29 764	144 324	28 087	146 108	25 823	144 931	26 681	148 617	27 539	147 099	24 418	131 361				
INFRACTIONS RELATIVES AUX DRUGUES ET AUX STUPELIANTS	4 449	10 749	5 197	12 653	5 690	12 332	5 476	12 210	5 259	11 904	5 691	12 686	4 973	12 313	5 143	12 762	5 233	13 462	4 370	11 995				
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	290	316	235	64	221	253	317	184	342	180	364	215	478	232	544	275	531	302	578	263				
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au Code criminel)	4 739	11 065	5 432	12 717	5 911	12 585	5 793	12 394	5 601	12 084	6 055	12 901	5 451	12 545	5 687	13 037	5 764	13 764	4 948	12 258				
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	959	2 895	902	2 224	1 039	1 678	884	1 244	855	1 315	1 004	1 513	762	1 676	715	2 537	1 277	2 850	664	2 218				

1. Sauf les auteurs présumés âgés de moins de 12 ans et ceux dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec, la police régionale de Kativik et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 4.4
Évolution du taux de perpétration chez les jeunes (12 à 17 ans) et les adultes, selon la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 1999 à 2008

Catégorie d'infractions	Taux ¹																							
	1999		2000		2001		2002		2003		2004		2005		2006		2007		2008					
	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes				
Homicide	1,6	1,6	1,8	2,2	0,9	2,0	0,5	1,8	1,4	1,3	0,7	1,6	2,3	1,2	0,3	1,0	0,7	0,9	0,2	0,7				
Négligence éminelle et autres infractions entraînant la mort	0,7	0,2	0,4	0,1	0,2	0,2	0,5	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2	0,3	0,0	0,2				
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	4,5	3,1	2,8	4,1	3,5	3,5	4,2	3,6	2,3	2,6	1,9	2,8	5,0	3,1	1,5	2,6	1,0	2,8	1,4	1,7				
Votes de fait (sauf les agressions sexuelles)	848,6	436,4	950,4	470,7	955,9	493,7	949,6	485,9	911,2	473,6	948,1	468,2	885,3	472,0	956,8	471,3	975,8	464,7	817,6	434,9				
Agression sexuelle	61,3	30,0	58,6	28,9	68,9	31,8	84,3	35,5	96,3	33,9	95,6	32,9	92,9	37,0	94,6	38,0	79,3	31,4	62,0	22,4				
Autres infractions d'ordre sexuel	15,5	8,0	20,5	7,9	20,6	7,8	20,1	8,2	24,9	7,0	20,3	7,9	19,5	7,4	17,5	6,9	17,9	6,7	16,8	4,9				
Enlèvement ou séquestration	13,6	10,9	13,7	9,4	11,5	12,0	14,6	13,7	16,3	14,1	13,9	14,2	18,1	14,6	13,2	14,6	9,6	15,4	13,7	13,5				
Vol qualifié ou extorsion	163,4	56,0	157,9	55,3	149,2	52,0	151,7	50,0	149,8	55,6	127,3	51,8	124,6	48,6	147,9	51,9	132,6	45,8	145,4	39,2				
Harcèlement criminel	25,8	45,4	33,1	47,8	26,7	46,8	38,7	50,0	64,4	53,2	59,4	54,8	61,5	54,6	58,5	55,1	52,4	48,9	41,6	42,3				
Momences	251,6	163,2	272,9	167,2	273,1	175,2	262,7	168,8	276,6	171,0	287,2	168,3	258,3	170,7	303,6	171,8	308,5	168,1	275,1	146,5				
Autres	36,0	25,6	27,4	23,3	26,3	20,2	17,3	18,2	28,3	17,1	21,3	17,1	16,5	16,6	13,9	15,5	11,8	14,8	14,8	13,9				
INFRANCTIONS CONTRE LA PERSONNE	1422,9	780,4	1539,5	817,0	1536,7	845,0	1544,3	835,7	1571,8	829,7	1576,0	819,8	1484,3	826,1	1608,1	829,0	1590,0	800,0	1388,5	720,3				
Crime d'homicide	47,9	6,4	67,1	6,2	72,9	5,9	59,7	5,4	57,9	4,6	45,5	6,2	40,5	5,0	46,9	5,0	41,6	5,5	37,4	4,1				
Introduction par effraction	835,7	223,8	795,4	202,7	799,3	177,4	708,8	164,9	649,5	149,2	569,7	139,8	483,8	131,6	485,5	124,9	448,9	127,8	382,1	90,7				
Vol de véhicules à moteur	282,9	76,1	307,9	73,6	311,6	74,1	273,8	59,9	260,6	65,6	228,2	59,5	237,8	64,5	197,9	53,7	183,7	54,5	147,7	39,4				
Vol de plus de 5 000 \$	12,2	12,9	9,2	14,0	13,0	14,1	9,1	12,2	14,0	14,1	8,1	11,8	8,5	10,5	9,5	11,4	10,7	11,7	6,5	6,3				
Vol de 5 000 \$ ou moins	1372,6	357,3	1538,3	363,5	1443,0	330,5	1298,4	293,1	1325,0	303,1	1274,7	330,9	1048,6	305,5	1005,1	298,9	1119,1	292,5	1063,5	263,0				
Possession de biens volés	88,4	42,1	103,9	47,9	98,3	46,6	110,6	48,1	103,1	42,8	103,9	40,5	104,6	42,1	99,2	46,7	113,2	41,5	113,7	36,8				
Fausse	91,9	156,6	105,8	157,8	100,0	149,5	97,5	125,3	84,8	126,9	78,3	132,0	81,1	124,8	78,1	122,8	68,5	108,2	60,8	80,8				
Médait	616,4	88,6	704,6	92,5	679,8	90,7	690,4	83,3	746,3	78,8	568,8	84,4	524,0	75,9	551,0	76,2	537,7	77,1	473,8	67,7				
INFRANCTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	3348,1	963,9	3632,3	958,2	3517,9	888,9	3248,3	792,2	3241,3	785,1	2877,1	805,2	2528,9	759,9	2473,3	739,7	2523,4	718,7	2275,4	888,7				
Prostitution	0,7	19,0	0,7	16,0	0,7	11,8	1,6	14,1	3,0	20,4	1,8	27,8	1,7	21,3	0,5	24,3	0,3	18,4	0,5	9,5				
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	18,2	11,6	14,6	11,7	21,5	14,5	22,3	13,3	26,9	15,1	21,7	13,6	19,8	26,2	22,9	17,2	29,1	16,7	24,0	15,6				
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	317,5	292,8	329,1	301,9	347,5	339,9	309,4	350,2	316,4	365,8	304,7	377,5	297,2	405,5	311,7	468,4	345,9	491,2	360,4	458,7				
Actes contraires aux bonnes mœurs ou incivilité	32,4	19,6	34,2	19,8	35,5	18,0	29,0	16,8	30,5	15,7	25,7	14,3	26,6	14,2	34,2	15,4	26,7	13,3	21,5	13,6				
Autres	58,4	22,7	54,5	23,7	76,5	25,8	76,3	31,4	87,9	38,9	77,4	23,1	66,0	19,9	62,9	19,7	54,6	17,8	39,0	16,1				
AUTRES INFRANCTIONS AU CODE CRIMINEL	427,2	365,8	433,2	373,1	481,7	410,0	438,6	425,7	464,7	456,0	431,3	456,4	411,4	487,1	432,2	545,0	456,7	557,3	445,4	513,5				
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	5198,1	2110,0	5605,0	2148,4	5536,3	2143,9	5231,2	2053,7	5277,8	2070,7	4884,4	2081,5	4424,6	2073,1	4513,6	2113,6	4570,1	2076,0	4109,4	1822,5				
Conduite avec facultés affaiblies	28,2	321,9	28,1	284,2	31,8	307,0	33,2	308,6	30,7	291,7	29,4	281,0	28,3	249,0	35,2	242,5	39,6	238,3	39,0	216,4				
Délit de fuite	10,7	16,1	8,7	16,7	9,8	15,9	11,5	17,9	11,8	18,1	15,2	18,9	13,7	22,2	16,3	23,6	22,2	27,5	23,2	28,6				
Autres	10,0	33,9	9,6	32,7	17,4	40,8	15,2	47,0	18,3	49,6	23,5	52,7	19,5	47,7	22,2	50,4	26,4	52,6	21,5	46,1				
INFRANCTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	48,9	371,9	46,4	333,6	59,1	363,6	59,9	373,6	60,8	359,4	68,1	352,6	61,5	318,9	73,8	316,5	88,1	318,4	38,6	291,0				
CODE CRIMINEL - TOTAL	5247,1	2481,9	5651,4	2482,0	5595,4	2507,6	5291,1	2427,3	5338,6	2430,1	4952,5	2434,1	4486,1	2392,0	4587,4	2430,2	4658,2	2394,4	4193,0	2113,6				
INFRANCTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	809,5	187,6	960,9	218,9	1053,5	211,3	999,6	207,8	943,3	200,4	1003,5	211,3	863,9	203,2	884,3	208,7	885,2	219,1	750,4	193,0				
INFRANCTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	52,8	5,5	43,5	1,1	40,9	4,3	57,9	3,1	61,3	3,0	64,2	3,6	83,0	3,8	93,5	4,5	89,8	4,9	99,3	4,2				
INFRANCTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au Code criminel)	862,3	193,1	1004,4	220,0	1094,4	215,6	1057,4	210,9	1004,6	203,5	1067,7	214,9	947,0	207,0	977,8	213,2	975,0	224,0	849,7	197,2				
INFRANCTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	174,5	50,5	166,8	38,5	192,4	28,8	161,4	21,2	153,4	22,1	177,0	25,2	132,4	27,7	122,9	41,5	216,0	46,4	114,0	35,7				

1. Nombre d'auteurs présumés par 100 000 jeunes ou adultes (population de 12 ans et plus basée sur les estimations de Statistique Canada). Le nombre d'auteurs présumés exclut les auteurs présumés âgés de moins de 12 ans et ceux dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité.
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec, la police régionale de Kativik et autres corps et services de police autochtones.



| BIBLIOGRAPHIE |

DIRECTION DES ÉTUDES ET DES STRATÉGIES EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE, (2009). *Dossier statistique – Bilan 2008 : Accidents, parc automobile, permis de conduire*. Société de l'assurance automobile du Québec.

SERVICE DE RENSEIGNEMENTS CRIMINELS DU CANADA, (2009). *Rapport 2008 sur le crime organisé*. Ottawa.

OUIMET, M. et TESSIER-JASMIN, J-M. (2009). « Policer la violence : analyse du taux de déclaration et du taux d'enregistrement des victimisations criminelles au Canada en 1999 et 2004 », *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, 51 (2), p. 227-253.

WALLACE, M. et collaborateurs, (2009). *La mesure de la criminalité au Canada : présentation de l'Indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité*, Statistique Canada, produit no 85-004-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

WALLACE, M. et collaborateurs, (2009). « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2008 », *Juristat*, produit no 85-002 au catalogue de Statistique Canada, 29 (3), Ottawa.



| ANNEXE 1 |

Évolution des infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants selon le type de substance, Québec, 1999 à 2008

	Cannabis	Cocaïne	Autres stupéfiants	Crack	Héroïne
1999	11 193	2 434	1 334	138	139
2000	12 310	3 243	3 243	164	113
2001	14 244	2 111	2 111	191	63
2002	14 691	1 929	1 929	208	77
2003	13 720	2 019	2 019	360	63
2004	14 704	1 924	1 924	413	76
2005	13 572	2 031	2 031	553	58
2006	13 997	2 186	2 186	605	59
2007	13 902	2 178	2 178	614	51
2008	14 051	2 094	2 094	554	56



| ANNEXE 2 |

Détails des infractions contre la personne selon les modifications apportées au Programme DUC en 2008

Homicide

- Meurtre au premier degré
- Meurtre au deuxième degré
- Homicide involontaire
- Infanticide

Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort

- Négligence criminelle entraînant la mort
- Autres infractions connexes entraînant le mort

Tentative et complot en vue de commettre un meurtre

- Tentative de meurtre
- Complot en vue de commettre un meurtre

Voies de fait

- Voies de fait de niveau 3
- Voies de fait de niveau 2
- Voies de fait de niveau 1
- Infliction illégale de lésions corporelles*
- Décharger une arme à feu avec intention de causer des lésions corporelles
- Usage d'une arme à feu lors d'un crime*
- Braquer une arme à feu*
- Voies de fait contre un policier
- Voies de fait contre un agent de la paix
- Négligence criminelle entraînant des lésions corporelles
- Trappes susceptibles de causer ou causant des lésions corporelles
- Autres voies de fait

Agression sexuelle

- Agression sexuelle de niveau 3
- Agression sexuelle de niveau 2
- Agression sexuelle de niveau 1

Autres infractions d'ordre sexuel

- Contact sexuel**
- Incitation à des contacts sexuels**
- Exploitation sexuelle**
- Inceste**

- Corruption d'enfant*
- Leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur*
- Relation sexuelle anale**
- Bestialité**
- Voyeurisme*
- Enlèvement ou séquestration
 - Enlèvement
 - Séquestration
 - Prise d'otage
 - Traite de personnes
 - Enlèvement d'une personne de moins de 14 ans
 - Enlèvement d'une personne de moins de 16 ans
 - Enlèvement en contravention d'une ordonnance de garde
 - Enlèvement en l'absence d'une ordonnance de garde
 - Passage d'enfants à l'étranger
- Vol qualifié et extorsion
 - Vol qualifié sur une personne
 - Vol qualifié dans un commerce
 - Vol qualifié dans une institution financière
 - Vol qualifié de véhicule
 - Vol qualifié de véhicule routier blindé
 - Vol qualifié de sac à main
 - Autres vols qualifiés
 - Vol qualifié d'une arme à feu
 - Extorsion sur une personne
 - Autres extorsions
- Harcèlement criminel
- Menaces
- Autres infractions avec violence
 - Appels téléphoniques indécents ou harcelants*
 - Autres infractions causant la mort / lésions corporelles (incendie criminel)
 - Autres infractions causant la mort / lésions corporelles (explosif)
 - Intimidation générale*
 - Intimidation d'une personne du système judiciaire*

* Avant 2008, ces infractions étaient comptabilisées dans la grande catégorie des *Autres infractions au Code criminel*.

** Avant 2008, ces infractions étaient regroupées sans distinction dans la sous-catégorie des *autres infractions d'ordre sexuelle*.

| ANNEXE 3 |

Annexe : Liste des corps de police municipaux en activité au 31 décembre 2008

A - Corps de police municipaux à desserte unique (17)			
Corps de police municipal	Population desservie	Corps de police municipal	Population desservie
Blainville	48 821	Saint-Georges	30 113
Bromont	6 400	Saint-Jean-sur-Richelieu	89 607
Gatineau	247 139	Saint-Jérôme	65 255
Granby	60 210	Sainte-Adèle	10 981
Laval	377 332	Sainte-Marie	11 857
Lévis	133 352	Sherbrooke	149 495
Mascouche	35 755	Thetford Mines	25 739
Rivière-du-Loup	18 973	Trois-Rivières	128 082
Saint-Eustache	42 762		
B - Corps de police municipaux à desserte multiple (17 corps de police desservant 99 municipalités)			
Corps de police municipal	Population desservie	Municipalités desservies	Population
Châteauguay	70 651	Beauharnois	12 052
		Châteauguay	43 353
		Léry	2 377
		Mercier	10 379
		Saint-Isidore	2 490
L'Assomption	20 920	L'Assomption	17 571
		Saint-Sulpice	3 349
Longueuil	389 938	Boucherville	39 704
		Brossard	73 041
		Longueuil	230 949
		Saint-Bruno-de-Montarville	24 646
		Saint-Lambert	21 598
Memphrémagog (régie)	31 203	Austin (membre de la régie)	1 433
		Magog (membre de la régie)	24 359
		Orford (membre de la régie)	3 023
		Sainte-Catherine-de-Hatley (membre de la régie)	2 388
Mirabel	47 409	Mirabel	36 436
		Saint-Colomban	10 973

Annexe : Liste des corps de police municipaux en activité au 31 décembre 2008**B - Corps de police municipaux à desserte multiple (17 corps de police desservant 89 municipalités) - Suite**

Corps de police municipal	Population desservie	Municipalités desservies	Population
Montréal	1 875 919	Baie-D'Urfé	3 946
		Beaconsfield	19 168
		Côte-Saint-Luc	31 458
		Dollard-des-Ormeaux	49 430
		Dorval	18 238
		Hampstead	7 140
		Kirkland	20 709
		L'Île-Dorval	0
		Montréal	1 640 565
		Montréal-Est	3 822
		Montréal-Ouest	5 195
		Mont-Royal	19 007
		Pointe-Claire	30 354
		Sainte-Anne-de-Bellevue	5 381
		Senneville	958
Westmount	20 548		
Mont-Tremblant	9 084	Lac-Tremblant-Nord	25
		Mont-Tremblant	9 059
MRC Les Collines-de-l'Outaouais	43 358	Cantley	8 436
		Chelsea	6 816
		L'Ange-Gardien	4 465
		La Pêche	7 609
		Notre-Dame-de-la-Salette	780
		Pontiac	5 376
		Val-des-Monts	9 876
Québec	532 699	L'Ancienne-Lorette	16 610
		Notre-Dame-des-Anges	432
		Québec	498 062
		Saint-Augustin-de-Desmaures	17 595
Région de Deux-Montagnes	41 507	Deux-Montagnes	17 456
		Pointe-Calumet	6 847
		Sainte-Marthe-sur-le-Lac	12 089
		Saint-Joseph-du-Lac	5 115

Annexe : Liste des corps de police municipaux en activité au 31 décembre 2008**B - Corps de police municipaux à desserte multiple (17 corps de police desservant 89 municipalités) - Suite**

Corps de police municipal	Population desservie	Municipalités desservies	Population
Roussillon (régie)	94 783	Candiac (membre de la régie)	16 825
		Delson (membre de la régie)	7 609
		La Prairie	22 412
		Saint-Constant (membre de la régie)	24 452
		Sainte-Catherine (membre de la régie)	16 306
		Saint-Mathieu	1 891
		Saint-Philippe	5 288
Repentigny	84 554	Charlemagne	5 742
		Repentigny	78 812
Richelieu-Saint-Laurent (régie)	183 703	Beloeil	19 447
		Calixa-Lavallée	536
		Carignan	7 846
		Chambly	23 463
		Contrecoeur	5 827
		McMasterville	5 496
		Mont-Saint-Hilaire	16 177
		Otterburn Park	8 550
		Richelieu	5 270
		Saint-Amable	8 980
		Saint-Basile-le-Grand	16 088
		Sainte-Julie	29 561
		Saint-Jean-Baptiste	3 053
		Saint-Mathias-sur-Richelieu	4 553
		Saint-Mathieu-de-Beloeil	2 375
		Varenes	21 176
Verchères	5 305		
Rivière-du-Nord (régie)	13 010	Piedmont (membre de la régie)	2 438
		Saint-Hippolyte (membre de la régie)	7 433
		Sainte-Anne-des-Lacs (membre de la régie)	3 139
Saguenay	146 021	Larouche	1 215
		Saguenay	144 806

Annexe : Liste des corps de police municipaux en activité au 31 décembre 2008**B - Corps de police municipaux à desserte multiple (17 corps de police desservant 89 municipalités) - Suite**

Corps de police municipal	Population desservie	Municipalités desservies	Population
Terrebonne	120 753	Bois-des-Filion	8 882
		Sainte-Anne-des-Plaines	13 412
		Terrebonne	98 459
Thérèse-De Blainville (régie)	76 288	Boisbriand (membre de la régie)	26 674
		Lorraine (membre de la régie)	9 688
		Rosemère (membre de la régie)	14 284
		Sainte-Thérèse (membre de la régie)	25 642

